



Plan local de propreté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 28/04/2025 10:28

Adresse email
acdison@dison.be

Téléphone
087 393 340

Site web
www.dison.eu

Informations de la commune

1. Objectifs généraux du plan

2. Diagnostic de la situation existante

- 2.1 Carte d'identité de la commune
 - 2.2. Description de la gestion actuelle
 - 2.3. Diagnostic de la propreté
 - 2.4. Identification des partenaires potentiels et consultation des parties prenantes
 - 2.5. Analyse AFOM
 - 2.6. Conclusion du diagnostic
-

3. Plan d'actions

- 3.1. Détermination de la stratégie de la commune
 - 3.2. Élaboration du plan d'actions
 - 3.3. Vue d'ensemble
-

4. Communication du plan

Annexes

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

COMMUNE

Nom de la commune	Dison
Adresse mail	acdison@dison.be
Téléphone	087 393 340
Site web	www.dison.eu
Adresse	Rue Albert 1er 66
Code postal	4820
Commune	Dison

AGENT COMMUNAL RESPONSABLE

Nom	Stegen
Prénom	Céline
Téléphone fixe ou portable	087 393 392
Adresse mail	celine.stegen@dison.be
Département	Environnement
Service	Environnement
Fonction	Responsable de service

ÉLU RÉFÉRENT

Nom	Bonni
Prénom	Véronique
Téléphone fixe ou portable	087 393 380
Adresse mail	veroniquebonni2020@gmail.com
Fonction	Bourgmestre

COMITÉ DE PILOTAGE

Nom	Fonction	Service	Institution
Stegen Céline	Responsable de service	Environnement	Commune
Govaerts François	Agent constatateur	Environnement	Commune
Fassin Pascale	Employée administrative	Environnement	Commune
Rogister Vanessa	Attaché spécifique	Travaux	Commune

Bonni Véronique	Bourgmestre	*	Commune
Karanboukas Pavlos	Agent de propreté	Propreté	Commune

COMITÉ DE SUIVI

Nom	Fonction	Service	Institution
Stegen Céline	Responsable de service	Environnement	Commune
Govaerts François	Agent constatateur	Environnement	Commune
Fassin Pascale	Employée administrative	Environnement	Commune
Bonni Véronique	Bourgmestre	*	Commune
Pavloz	Agent de propreté	Propreté	Commune
Hainaut François	Agent de propreté	Propreté	Commune
Libin Christophe	Citoyen	*	Ambassadeur propreté
Lecloux Anne	Citoyen	*	Ambassadeur propreté
Colette Alisson	Citoyen	*	Ambassadeur propreté
			CPAS
			Logivesdre
	Directeur		Ecole
Simon Chantal	Commissaire de Police	Police	Police Locale Propreté
Droeven Eléanore	Educateur	Plan de cohésion sociale	Plan de cohésion sociale

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLAN

- Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- Fixer des actions prioritaires à mener afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- Fixer des objectifs pour chaque action.
- Gérer la problématique de manière intégrale en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- Mesurer des indicateurs de résultats et de moyens du plan.
- Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés) en matière de propreté.

2. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EXISTANTE

2.1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Nombre d'habitants de la commune

Année de référence 2023

Nom de l'entité	Nombre d'habitants
Dison	8084
Andrimont	7245
Nombre total d'habitants	15329

Répartition de l'âge de la population

Nombre d'habitants de moins de 20 ans : 4335

Nombres d'habitants entre 20 et 30 ans : 1953

Nombre d'habitants entre 30 et 60 ans : 5655

Nombre d'habitants de 60 ans et plus : 3401

Voir annexe « Pyramide des âges »

Caractéristiques et évolution de la population

Le slogan de la commune étant « Entre ville et campagne », celui-ci résume bien la situation géographique du territoire. Une identité marquée d'une part par les traits urbains du centre de Dison et d'autre part par les traits ruraux du Nord-Est de la commune. Le centre de Dison et la partie basse d'Andrimont constituent le prolongement naturel de l'agglomération verviétoise. La commune de Dison est un territoire intéressant par sa dualité interne (urbain et rural) et la jonction possible entre la Vallée de la Vesdre et le Pays de Herve. Ces éléments représentent à la fois un défi et une opportunité de développement pour de nombreux projets.

La commune de Dison se situe à l'est de la Belgique, dans l'arrondissement de Verviers, en Province de Liège. Le territoire est enclavé entre les communes de Verviers, Limbourg, Welkenraedt, Thimister-Clermont et Herve. Dison fait office de commune transitoire entre la ville de Verviers, plutôt urbaine, et le plateau de Herve, plus rural.

La superficie du territoire est de 14 km², la densité de population est de 1.091.4 habitants/km², Dison se place en deuxième position dans l'arrondissement, juste en dessous de Verviers.

Cela représente une forte densité de population puisqu'en comparaison de l'arrondissement, celui-ci est de 144.3 hab./km² se rapprochant quelque peu de la moyenne wallonne qui compte 217,8 hab./km².

Cette densité élevée s'explique par une concentration importante d'habitants dans le centre de Dison avec de nombreuses maisons de type fermées subdivisées en appartements et des logements sociaux.

La répartition de la population sur le territoire de la commune montre bien que la population est plus dense au niveau du centre-ville et du quartier Pisseroule et notamment le long des axes structurants tels que l'autoroute et la nationale.

Depuis 2012, Dison a vu sa population croître de 1,7 %. Il s'agit d'une faible évolution en comparaison des communes voisines : **Thimister-Clermont (4,2 %), Limbourg (2,8 %), Herve (2,5 %), Welkenraedt (2,2 %), et Verviers qui, à l'inverse, présente un taux d'évolution négatif (-1,3 %).** De manière générale, les communes plus urbanisées présentent un faible taux d'évolution alors que les communes plus rurales ont vu leur nombre d'habitants augmenter (Bassin EFE de Verviers, 2018).

Concernant la composition des ménages, nous constatons une part élevée de ménages d'une personne (35,8 %) **suivi des couples mariés avec enfants (20,5 %) et des familles monoparentales (15,1 %).** **La population compte 49,1 % d'hommes et 50,9 % de femmes.**

La part de non belges est de 13,25 % dont 5,72 % pour d'étrangers intra-EU et 7,53 % pour les extra-EU.

La commune de Dison compte une population assez jeune présentant un âge moyen de 37,3 ans, ce qui fait de Dison la 4ème commune la plus jeune de Wallonie.

Typologie de la commune

Dison est constituée de deux anciennes communes fusionnées en 1977 : Dison et Andrimont. Au sein de la commune, cette division se remarque aisément : Dison, dans la continuité de Verviers, est urbaine, à l'inverse d'Andrimont qui est plus rural. Ces deux entités sont également subdivisées en quartiers. Ceux-ci résultent d'une part de la fusion des anciennes communes et d'autre part de l'axe structurant qu'est l'autoroute qui trace une frontière pour plusieurs quartiers. Au total, il existe six quartiers pour Dison (Mont-Dison, Corbeau, Bonvoisin, Husquet, Centre, Pisseroule) et trois pour Andrimont (Andrimont, Ottomont et Renoupré).

La part des ménages de l'entité disonaise vivant dans un logement social est de 9,9 % soit plus du double de l'arrondissement de Verviers (4,16 %), chiffre également supérieur à la moyenne wallonne qui est de 6,16 % (IWEPS, 2018).

Dison est traversée par l'autoroute E42 reliant Liège au sud de l'Allemagne. L'accès autoroutier permet de rejoindre rapidement les villes de Liège (27 km), Aix-la-Chapelle (34 km) et Maastricht (42 km). L'autoroute E40 se situe également à proximité de la commune, une facilité d'accès qui a favorisé le développement du parc d'activités économiques des Plénesses à cheval sur les communes de Thimister-Clermont, Dison et Welkenraedt.

À un niveau plus local, Dison est également traversé par la N627 qui relie la ville de Verviers au Pays de Herve. Cet axe, fortement fréquenté, favorise le commerce de transit dans le centre de la commune.

La commune totalise 62,9 km de voiries revêtues qui se répartissent comme suit :

- 6,8 km de routes régionales et provinciales ;
- 3,1 km d'autoroute ;
- 53 km de routes communales.

Parmi les terres artificialisées, plus de 60 % concernent les terrains résidentiels. Les terrains à usage industriel et artisanal occupent 17,5 %, ensuite les services publics et équipements communautaires (9,3 %), les bâtiments agricoles (5,6 %), les infrastructures de transport (3 %), les terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains (2,2 %), enfin les commerces, bureaux et services occupent 2 % des terres artificialisées.

Type d'habitat

En 2018, la commune compte 42,9 % de maisons de type fermé (deux façades - mitoyenne), bâtiments souvent vieillis par le temps, 19 % de maisons de type demi-fermé (3 façades), 17,7 % de maisons de type ouvert, fermes, châteaux (4 façades), 3,8 % de buildings et immeubles à appartements et 2,5 % de maisons de commerce.

Les maisons « 4 façades » sont davantage situées sur les hauteurs de la commune, dans les quartiers plus ruraux, là où les espaces disponibles sont plus vastes à la construction, tels que Bonvoisin, Mont-Dison et Andrimont Village.

En termes de construction, plus de 25 % du parc immobilier date d'avant 1900. Comme en témoignent les chiffres, depuis les années 90, les nouvelles constructions sont en baisse, la tendance est tournée vers la rénovation de bâtiment.

2.2. DESCRIPTION DE LA GESTION ACTUELLE

2.2.1. PLAN D'AMÉNAGEMENT DES POUBELLES

[Voir annexe « Cartographie des poubelles \(PRO-preté\) »](#)
[Voir annexe « Résumé des poubelles \(PRO-preté\) »](#)

2.2.2. GESTION DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE DANS LA COMMUNE

1. Vidange des poubelles publiques

Réalisation	Le Service propreté dépendant du service des Travaux
Moyens	1 ouvrier en camionnette et 3 ouvriers à pied
Fréquence	Tous les jours (centre) à 1X semaine (lieux les plus décentrés et donc poubelles moins remplies)
Matériel	Pinces de ramassage et camionnette avec benne

2. Balayage des rues

Réalisation	Le Service propreté dépendant du service des Travaux
Moyens	1 ouvrier
Fréquence	1x par mois
Matériel	Balayeuse + Gluton

3. Nettoyage autour des points d'apport volontaire

Réalisation	Le Service propreté dépendant du service des Travaux
-------------	--

Moyens	1 ouvrier
Fréquence	Tous les jours (centre et axes principaux) à 2-3X par semaine
Matériel	1 camionnette avec benne

4. Enlèvement des dépôts clandestins

Réalisation	Le Service propreté dépendant du service des Travaux
Moyens	1 employé et 1 ouvrier
Fréquence	tous les jours
Matériel	1 camionnette avec benne

5. Enlèvement des déchets sauvages

Réalisation	Le service propreté et l'agent constatateur
Moyens	1 ouvrier en camionnette et 3 ouvriers à pied
Fréquence	Tous les jours (centre) à 1X semaine (lieux les plus décentrés)
Matériel	1 camionnette avec benne

6. Enlèvement des graffitis

Réalisation	Le service propreté
Moyens	1 ouvrier
Fréquence	Dès qu'il y en a
Matériel	1 camionnette, seaux d'eau, produit, éponges

7. Enlèvement des affichages sauvages

Réalisation	Le service propreté et l'agent constatateur
Moyens	1 employé et 1 ouvrier
Fréquence	Lorsque c'est nécessaire
Matériel	1 camionnette avec benne

Commentaires

Le taux de remplissage de chaque poubelle a été mesuré en 2016 par l'agent constatateur de la Commune. Depuis lors, ce taux est estimé par les ouvriers du Service Propreté. Ces estimations, couplées aux constats de l'agent constatateur permet de déplacer ou de supprimer des poubelles publiques qui, par une présence inadéquate, causent divers problèmes de propreté publique.

Bien que les emplacements des poubelles publiques de la Commune soient repris dans l'application PRO-preté mis à disposition par la cellule Be WaPP, les ouvriers du Service communal de la propreté n'utilisent pas l'outil de géolocalisation des poubelles publiques.

Il existe sept circuits de vidange des poubelles publiques, qui sont effectués à pied par les ouvriers également chargés de ramasser les déchets sauvages et de nettoyer les points d'apport volontaire le long desdits circuits. Ces ouvriers rassemblent les vidanges des poubelles publiques et des déchets sauvages dans des sacs poubelles des services communaux. Effectuer chacun de ces circuits

prends environ une demi-journée de travail.

La fréquence de ces circuits dépend principalement du taux de remplissage des poubelles publiques :

Le circuit « centre », reprenant la plupart des rues du centre de Dison, est effectué tous les matins du lundi au vendredi.

Le circuit « Andrimont » est effectué 3 à 4 fois par semaines, du mardi au vendredi.

Les autres circuits sont généralement réalisés une fois par semaine.

Trois ouvriers communaux sont affectés à ces circuits pédestres.

Un quatrième ouvrier est chargé d'évacuer, en camionnette communale, les sacs des déchets sauvages et de vidange des poubelles publiques le long de ces circuits.

Cet ouvrier est également chargé, en collaboration avec l'agent constatateur, de l'enlèvement des dépôts illégaux de déchets et du nettoyage autour des points d'apport volontaires décentrés.

Si nécessaire pour cette tâche (dépôts trop nombreux, déchets encombrants trop lourds, etc.), il se fait accompagner par un des trois autres ouvriers du Service.

Il est également chargé du contrôle des dépôts de déchets lors des vacances de l'agent constatateur.

Les enlèvements des graffitis et des affichages sauvages se font au cas par cas.

2.2.3. OUTILS DE PLANIFICATION ET DE RAPPORTAGE

Outils de planification et de rapportage

Actuellement, le seul rapportage existant est le nombre des dépôts clandestins de déchets, comptabilisés par l'agent constatateur en collaboration avec l'ouvrier chargé de les évacuer. L'agent constatateur utilise la carte de la commune et des épingles afin de localiser les dépôts clandestins. Cette carte est photographiée tous les mois et conservées pour le suivi.

Il est prévu d'utiliser l'outil Clic-4-WaPP dans le cadre du suivi du présent Plan de propreté publique.

Le service propreté donne tous les matins le planning des ouvriers avec les tâches à effectuer sur la journée. Les ouvriers dits Article 60 procèdent à leur tournée de collecte quotidienne. Leur parcours est défini à l'avance.

Si des dépôts clandestins sont signalés par le service propreté, l'agent constatateur passera sur le lieu effectué le contrôle avant qu'il ne soit ramassé.

Outils de signalement

Il n'existe pas d'outils en particuliers pour le moment.

Bien que la plupart des dépôts clandestins soient constatés d'office par l'agent constatateur qui effectue un contrôle quotidien des points noirs du centre de la Commune, les citoyens peuvent lui signaler, par courriel, par téléphone ou encore de visu les dépôts clandestins, amas de déchets sauvages et autres problèmes de propreté publique.

Les plaintes et demandes des citoyens en matière de propreté publique qui sont reçues par un autre service sont transférées à l'agent constatateur.

Les ouvriers communaux signalent également les problèmes de propreté publique directement à l'agent constatateur.

En cas d'absence de l'agent constatateur, les signalements sont transférés à l'agent technique en charge de la voirie et de la propreté.

Après le contrôle des dépôts de déchets, l'agent constatateur signale à l'ouvrier chargé du ramassage qu'il peut les évacuer.

Evaluation de l'état de la propreté sur le territoire communal

Depuis début janvier 2024, la commune de Dison via son service Environnement et l'agent constatateur utilise l'application Click 4 Wapp proposée par Bewapp. Auparavant aucune évaluation objective de l'état de propreté n'était réalisée via un outil. Néanmoins le

service propreté travaille au quotidien pour que les rues de la commune soient les plus propres possibles et ce le plus rapidement possible. De manière générale, toutes les poubelles publiques sont vidées avant 10h du matin.

Plaintes des citoyens et des services communaux

L'agent constatateur et le principal ouvrier du service propreté étant très pro-actifs, le nombre de plaintes est très faible avec une moyenne de 2 à 3 signalements par semaine uniquement.

L'agent constatateur centralise et gère les plaintes en matière de propreté. Si le problème nécessite un dispatching du travail de plusieurs ouvriers, celui-ci en informe l'agent technique responsable de la voirie et de la propreté.

En cas d'absence de l'agent constatateur, les plaintes sont transférées à l'agent technique en charge de la voirie et de la propreté qui dispatche lui-même le travail.

Applications informatiques

La majorité des plaintes se font via des appels téléphoniques des riverains qui ont accès à la ligne direct de l'agent constatateur. Celui-ci se rend directement sur place et demande l'évacuation du dépôt clandestins. Certaines plaintes émanent également d'appels chez la Bourgmestre, celle-ci renvoi les informations à l'agent constatateur. D'autres plaintes sont également visibles par les réseaux sociaux de la commune ou dans des groupes de citoyens. Dans ce genre de cas, l'information est également transmises au service propreté. Dans la majorité des cas, la plainte est traitée le jour même voir dans les 24h au plus tard. Pour le moment, il n'est pas question d'utiliser l'application fixmystreet.

Outils de suivi des actions

Les plaintes ne sont qu'une partie infime des signalements des dépôts clandestins; l'agent constatateur étant pro-actif sur le terrain, les dépôts clandestins sont généralement retirés le jour même voir dans les 24h.

Chaque dépôt constaté fait l'objet d'un signalement de l'ouvrier du service propreté à l'agent constatateur qui se déplacera pour réaliser le constat. L'agent constatateur s'assure que le service propreté a bien traité la demande. L'agent constatateur et l'ouvrier propreté travaille en étroite collaboration et leur contact sont quotidiens. En fin de journée, un bilan est réalisé entre les deux agents.

2.2.4. COMMUNICATION

Communication en matière de propreté publique

De part, le travail de l'agent constatateur sur le terrain, celui-ci sensibilise déjà les citoyens à la propreté publique lors de ses tournées au quotidien.

Il existe des campagnes de sensibilisation plus spécifique lors de la parution de rappel de bonnes pratiques dans le mensuel de la commune. Ces mêmes campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques sont également éditées sur les réseaux sociaux.

Des actions sont organisées de temps en temps sur des thématiques plus spécifiques comme les mégos et les déchets sauvages. Pour ce faire, des cendriers de poche sont distribués aux citoyens mais également des poubelles pour voiture (Bagoto) afin d'éviter les déchets sauvages issus des utilisateurs de véhicules.

Enfin une grande campagne de sensibilisation a été organisée avec la mise en place de panneaux portant des messages provocateurs illustrant les mauvais comportements des citoyens. Ces panneaux ont été placés près de points noirs ou près de dépôts clandestins récurrents.

Un tout boîte sera distribué pour lutter contre les dépôts clandestins. Ce prospectus sera distribué aux citoyens habitant à proximité de points noirs.

Voir annexe « Communication en matière de propreté publique »

Retours des citoyens sur la communication de la commune en matière de propreté publique

Il arrive que des campagnes de sensibilisation soient relayées par les citoyens via les réseaux sociaux. Cela a été le cas lors de la mise en place du panneau de sensibilisations placé au bord de la route à proximité du Potager D'Isalie. Celle-ci a remercié la commune et Bewapp pour cette initiative via sa page Facebook.

2.2.5. RÉPRESSION

Agents constatateurs

La Commune dispose d'un agent constatateur d'infractions environnementales à temps plein. Celui-ci consacre plus de 90% de son temps de travail à la propreté publique et principalement dans le contrôle des dépôts sauvages de déchets. Depuis janvier 2024, le service Environnement s'est vu attribué une employée administrative supplémentaire dans le but de transcrire les courriers rédigés par l'agent constatateur.

Agents sanctionneurs

La Commune dispose d'un fonctionnaire sanctionneur qui consacre environ 1 jour par semaine pour les dossiers de sanctions relatifs aux infractions en matière de propreté publique. La commune a récemment demandé au directeur général adjoint de suivre la formation de fonctionnaire sanctionneur. Ceci est bien sûr un atout majeur pour la Commune de Dison.

Collaboration avec la police et la justice

La collaboration avec les services de police en matière de propreté publique est essentiellement une répartition des tâches : les services de police verbalisent tous les flagrants délits d'abandon de déchets et de dépôts clandestins. Lorsqu'il ne s'agit pas d'un flagrant délit, les services de police renseignent à l'agent constatateur des problèmes constatés et celui-ci fait ensuite le nécessaire.

La quasi totalité des dossiers de répression en matière de propreté publique étant gérés par le fonctionnaire sanctionneur, la collaboration avec la justice est minimale.

Outils de répression

Notre agent constatateur commence, depuis février 2024, à utiliser un pda de la société Inforius pour effectuer ses constats sur le terrain.

Il dispose également d'un appareil photo et d'une tablette. L'ouvrier principal du service propreté qui l'assiste régulièrement dispose également d'un appareil photo.

L'agent constatateur utilise comme véhicule un vélo à assistance électrique ou se déplace majoritairement à pied. C'est pour lui le meilleur moyen de contrôler le territoire et d'avoir une vision plus précise des rues.

Des points noirs sont également couverts par 4 caméras fixes et 10 caméras fixes temporaires. Ces dernières peuvent être facilement déplacées.

Bilan de la répression

Année	2020
Nombre de constatations d'incivilités environnementales liées à la propreté publique	2268
Nombre de PV rédigés	339
Nombre de sanctions effectives	175
Autre	/

Précisez quel % de constatations donnent lieu à des PV. 15

Précisez quel % de PV aboutissent à une sanction et/ou d'heures de travail d'intérêt général. 52

Année 2021

Nombre de constatations d'incivilités environnementales liées à la propreté publique 2453

Nombre de PV rédigés 344

Nombre de sanctions effectives 191

Autre /

Précisez quel % de constatations donnent lieu à des PV. 14

Précisez quel % de PV aboutissent à une sanction et/ou d'heures de travail d'intérêt général. 56

Année 2022

Nombre de constatations d'incivilités environnementales liées à la propreté publique 2414

Nombre de PV rédigés 341

Nombre de sanctions effectives 197

Autre /

Précisez quel % de constatations donnent lieu à des PV. 14

Précisez quel % de PV aboutissent à une sanction et/ou d'heures de travail d'intérêt général. 58

Année 2023

Nombre de constatations d'incivilités environnementales liées à la propreté publique 3051

Nombre de PV rédigés 351

Nombre de sanctions effectives 207

Autre /

Précisez quel % de constatations donnent lieu à des PV. 11,5

Précisez quel % de PV aboutissent à une sanction et/ou d'heures de travail d'intérêt général. 59

Malgré les moyens déployés par l'agent constatateur, l'ouvrier propreté, les campagnes de communication et la répression, il y a très peu d'effets positifs. Ceci peut en partie s'expliquer par le turn over des habitants de Dison et le manque d'éducation et de civismes des habitants. Une partie de la population est très peu conscientisée à la propreté publique. Les dépôts clandestins sont trop fréquents aux mêmes endroits et générés par les mêmes personnes. La menace de sanction pour récidive n'a pas les effets escomptés. Cela fonctionne très bien pour certaines personnes et malheureusement pas du tout pour d'autres. Les chiffres nous montrent quand même une légère augmentation des PV aboutissant à une sanction par le fait qu'il y a plus de procédures qui vont jusqu'au bout. La plupart des courriers de récidive sont aujourd'hui rédigés par l'employée administrative alors qu'auparavant le dossier était classé sans suite.

2.2.6. GRAND NETTOYAGE COORDONNÉ PAR BE WAPP

- La commune participe annuellement au Grand Nettoyage coordonné par Be WaPP.

Année 1

Année	2023
Communication	communication principalement avant l'événement via le kit de communication BeWAPP
Canal de communication	mensuel du centre culturel, information sur le site internet et le facebook de la Commune, affiches
Nombre de participants	136
Qui sont les volontaires	des écoles, des groupes de citoyens et des associations. il semble que des entreprises y ont participé via une collaboration avec la SPI+ mais nous n'avons pas eu de retour
Quantité de déchets et de tout-venant ramassée	69
Quantité de PMC ramassée	37

Année 2

Année	2024
Communication	Communication principalement avant l'événement via le kit de communication BeWAPP
Canal de communication	Mensuel du centre culturel, affiches, information sur le site internet et le facebook de la Commune
Nombre de participants	152
Qui sont les volontaires	Des écoles, des groupes de citoyens et des associations. il semble que des entreprises y ont participé via une collaboration avec la SPI+ mais nous n'avons pas eu de retour
Quantité de déchets et de tout-venant ramassée	27
Quantité de PMC ramassée	64

Autres

- Eté solidaire : Via le plan de cohésion social, des étudiants procèdent à des nettoyages de rues par quartier durant tout l'été.
- Ramassage par la Cité de l'espoir asbl: la cité de l'Espoir est une asbl qui s'occupe de personnes handicapées, tous les mardis après le marché hebdomadaire, ils nettoient la place où a eu lieu le marché
- Trail Wash Verviers : une fois par an, des bénévoles effectuent une course à pied à travers les bois et les chemins de Dison afin de ramasser tous les déchets.

2.2.7. VOLONTAIRES/AMBASSADEURS/PARTENAIRES

Ambassadeurs de la propreté

La commune de Dison collabore avec 8 équipes d'ambassadeurs qui totalisent 40 bénévoles. Les équipes sont actives tout au long de l'année et effectuent des ramassages de manières périodiques et aléatoires.

La commune prend contact avec chaque ambassadeur lorsqu'un ramassage est prévu. Elle met à disposition du matériel si cela s'avère nécessaire. Elle s'assure que tout le matériel est mis à disposition pour que le ramassage se déroule pour un mieux. La communication avec les ambassadeurs se passent généralement par email ou par téléphone. Une fois le ramassage planifié, la commune coordonne le ramassage des sacs poubelles collectés avec le service de propreté.

Ecoles

École 1

Nom de l'école	Sainte Marie Saint Laurent
Type d'école	École libre Maternelle et primaire
Label École Plus Propre	Non

Description des actions

L'école participe au Grand Nettoyage et est également reprise comme ambassadrice. Elle participe régulièrement à des ramassages que ce soit à l'intérieur de son établissement ou sur les abords de ses bâtiments scolaires.

École 2

Nom de l'école	Husquet - Wesny
Type d'école	École maternelle et primaires
Label École Plus Propre	Non

Description des actions

L'école participe au Grand Nettoyage et est également reprise comme ambassadrice. Elle participe régulièrement à des ramassages que ce soit à l'intérieur de son établissement ou sur les abords de ses bâtiments

École 3

Nom de l'école	Luc Hommel - Mont
Type d'école	École maternelle et primaire
Label École Plus Propre	Non

Description des actions

L'école participe au Grand Nettoyage et est également reprise comme ambassadrice. Elle participe régulièrement à des ramassages que ce soit à l'intérieur de son établissement ou sur les abords de ses bâtiments.

Entreprises

Aucune entreprise ne participe pour le moment au Grand nettoyage et aucune n'est reprise comme Ambassadrice, néanmoins des entreprises du zoning des Plénesses s'inscrivent au grand nettoyage via SPI+, c'est à dire sans passer par la coordination de la Commune de Dison.

Contrats de Rivière

Pour le moment Dison n'est pas affilié au Contrat Rivière Vesdre néanmoins son affiliation pourrait être envisagée pour 2025.

Volontaires et autres partenaires

La Commune de Dison comptabilise pour le moment, 4 groupes associatifs qui planifient de manière régulière à différentes actions de ramassages ou de sensibilisations à la propreté.

- Jeunesse et sport - Marche Adepts
- Maison de jeunes de Dison - Espace rencontre
- Régie de quartier
- Le mouvement de jeunesse Patro de Dison

2.2.8. AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

Action 1

Année	2022
Titre de l'action	Videosurveillance
Pilier	Répression
Planning	Début 2022
Partenaires mobilisés	Service travaux

Description

En vue de lutter contre les dépôts sauvages et l'augmentation de points noirs, la commune a décidé de mettre en place un système de vidéo-surveillance devant les principaux points noirs de son territoire. L'objectif de ce projet est de pouvoir mieux identifier les auteurs de dépôts clandestins et d'obtenir un effet de dissuasion percutant.

Moyens mis en œuvre et sources des moyens

La Commune de Dison a acquis plusieurs caméras pour lutter contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages. Quatre caméras sont fixes et placées dans le centre ville en face de deux points noirs. Dix autres caméras dites mobiles sont placées et déplacées de manière récurrentes sur le territoire de Dison. L'achat de ces caméras a été réalisé via l'arrêté ministériel octroyant une subvention aux communes en vue de soutenir à l'acquisition de moyens de vidéo-surveillance visant l'amélioration de la propreté publique.

Bilan quantitatif

D'une part la quantité de dépôts sauvages a fortement diminué dans les lieux où se trouvaient les principaux points noirs d'autres parts certains dépôts sauvages ont totalement disparus depuis la mise en place des caméras.

Bilan qualitatif

Suite à la mise en place du système de vidéo-surveillance l'identification des auteurs des dépôts est rendue plus aisée et moins contestable ce qui permet de plus facilement sanctionner. Néanmoins si certains dépôts ont fortement diminué, ils n'ont pas pour autant disparu mais se serait plutôt déplacés. Le constat effectué est que des dépôts clandestins se trouvant précédemment sur le territoire de Dison, se trouve aujourd'hui sur le territoire de la commune limitrophe à savoir la ville de Verviers où là, les contrôles peuvent être moins fréquent.

Action 2

Année	2023
Titre de l'action	Cendriers de poche
Pilier	Communication/sensibilisation
Planning	Septembre
Partenaires mobilisés	Service propreté

Description

Une problématique identifiée sur le territoire de la Commune de Dison est la présence de mégots en trop grand nombre dans les rues, les trottoirs, les avaloirs et même les espaces verts, c'est pourquoi une sensibilisation toute particulière a été réalisée sur la thématique des mégots en rue.

Moyens mis en œuvre et sources des moyens

Via la boutique en ligne de Bewapp, la commune de Dison s'est approvisionnée en cendrier de poche afin de les distribuer aux disonnais. Pendant toute une semaine, l'agent constatateur de la commune a parcouru les rues du centre ville et a distribué des cendriers de poche à tous les fumeurs désireux d'en recevoir un. Cette action sera réitérée plusieurs fois dans l'année en ciblant des endroits particuliers comme devant les écoles par exemple. L'agent constatateur a toujours dans son sac à dos quelques cendriers de poche qu'il distribue occasionnellement lorsqu'il effectue ses patrouilles quotidiennes. Ces cendriers de poche sont également disponible à l'accueil de l'administration et sont proposés aux citoyens.

Bilan quantitatif

Il est impossible de dénombrer le nombre de citoyens ayant arrêté de jeter son mégot par terre néanmoins, il est possible de constater que le nombre de mégots en rue diminue relativement bien aux abords des écoles après une campagne de sensibilisation.

Bilan qualitatif

Il arrive fréquemment que les citoyens remercient le cadeau reçu de la part de l'agent constatateur et s'engage à ne plus jeter son mégot dans la rue. Une campagne de porte à porte avec l'aide du plan de cohésion social permettra de distribuer des cendriers de poches aux citoyens fumeurs. Cependant, peu de citoyens viennent chercher à l'accueil de l'administration les cendriers de poche mis directement à disposition. Une meilleure visibilité de ceux-ci doivent être envisagées.

2.2.9. POINTS FAIBLES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MALPROPRETÉ ET PISTES D'AMÉLIORATION

Point faible

Manque de ressources humaines

Piste d'amélioration

Engager deux agents constatateurs, un pour les infractions environnementales et un pour les infractions liées au règlement communal

Point faible

Logistique des caméras	Piste d'amélioration Modifier le mode de recharges des caméras pour qu'elles soient plus autonomes
Point faible Visibilité des matériels propretés	Piste d'amélioration Augmenter la communication vers le citoyen afin de rendre les matériels (cendriers de poches, sacs à crottes, bagoto) plus visible et les déposer dans d'autres endroits comme les bibliothèques par exemple
Point faible Un seul agent qualifié propreté	Piste d'amélioration Proposer une formation à cet agent pour le rendre plus légitime afin qu'il puisse collaborer au mieux avec l'agent constatateur
Point faible Turn over des habitants (1000 changements d'adresse par an pour une population de 15.500 habitants)	Piste d'amélioration Augmenter la qualité de vie des habitants et informer les nouveaux habitants.
Point faible Grande proportion d'habitant ne parlant pas français	Piste d'amélioration Créer un kit d'accueil en différentes langues et créer des flyers de sensibilisation avec plus d'images

Remarques

/

2.3. DIAGNOSTIC DE LA PROPRETÉ

2.3.1. MESURES QUANTITATIVES DE LA PROPRETÉ

Utilisation de l'application Clic-4-WaPP

- La commune utilise la version digitale du Clic-4-WaPP depuis le 2024-02-01

Afin de faciliter les manipulations, un premier comptage est effectué de manière manuelle sur le terrain. Une fois le relevé effectué sur le terrain, les données sont encodées dans l'application.

a faire plus tard après la 3eme mesures suivantes

différence entre les types de quartier résidentiels ou hypercentre de Dison avec le centre de Dison

[Voir annexe « Synthèse Clic-4-WaPP \(illustration\) »](#)
[Voir annexe « Synthèse Clic-4-WaPP \(document\) n° 1 »](#)
[Voir annexe « Synthèse Clic-4-WaPP \(document\) n° 2 »](#)
[Voir annexe « Synthèse Clic-4-WaPP \(document\) n° 3 »](#)
[Voir annexe « Synthèse Clic-4-WaPP \(document\) n° 4 »](#)
[Voir annexe « Synthèse Clic-4-WaPP \(document\) n° 5 »](#)

2.3.2. MESURES QUALITATIVES DE LA PROPRETÉ

Avant l'année 2024, la commune n'avait pas mis en place de mesures qualitatives de la propreté publique, aucun outil n'était d'ailleurs dédié à ce type de mesure.

Depuis la mise en place de l'élaboration de ce plan, une mesure de la qualité de la propreté publique a été mise en place par la publication d'une enquête publique. Cette enquête a pour but de récolter justement la perception de la propreté et de la gestion de la propreté publique sur le territoire de Dison. Elle permettra également d'obtenir une "photo" avant la mise en place du plan local de propreté. Il est envisagé de republier cette enquête dans trois ans, c'est à dire à la mi-parcours de la mise en œuvre du plan et encore trois ans plus tard, une fois la majorité des actions du plan réalisées.

La commune fait son maximum et quotidiennement pour que la majorité de ces dépôts clandestins soient retirés, après contrôle, dans la matinée. D'une part, pour que ces dépôts clandestins soient moins visibles et ainsi augmenter la perception de la propreté et d'autre part pour diminuer le risque d'incitation.

La commune utilise également l'application Click-4wapp pour obtenir une cartographie précise de la qualité de la propreté sur des tronçons bien précis. La commune envisage de continuer à effectuer ces mesures pour les années à venir.

2.3.3. POINTS NOIRS DE LA COMMUNE

Voir annexe « Cartographie des points noirs (PROpreté) »

Malheureusement, la majorité des points se situent aux abords de conteneurs collectifs à déchets résiduels, des bulles à verres ou des points de collectes des textiles. Il n'est pas rare non plus de constater des points noirs ou en tout cas des dépôts clandestins, au pied des poubelles publiques, notamment au pied des poubelles publiques situées à côté d'un arrêt de bus. Malgré le dispositif de caméra à certains endroits, le citoyen n'est en aucun gêné de déposer son sac de déchets ménages à côté des conteneurs ou des poubelles.

En plus des points noirs dits habituels, certains points noirs sont également identifiés de manière plus ponctuels avec une fréquence moindre qu'une fois par jour. Il arrive qu'un point apparaisse une fois par mois ou quelques fois sur l'année.

La présence nombreuse de points noirs peut s'expliquer par l'absence de contrôle social le long de certaines routes non habituelles ou encore par :

- Incivisme
- Manque ou absence d'éducation
- Manque d'informations des personnes nouvellement arrivées
- Incitation par des délinquants réguliers

La commune lutte tous les jours pour éradiquer cette phrase souvent dites par les citoyens : "Tout le monde le fait alors moi je le fais aussi" ou encore "Les poubelles coûtent trop chères".

Avec la mise en place du plan d'action, la commune souhaite informer et sensibiliser les citoyens à la bonne gestion de leur conteneur individuelle ou collectif ainsi qu'à les conscientiser à la propreté publique.

2.3.4. INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

Année de référence t0

2023

1. Niveau de propreté publique (mesures Clic-4-WaPP)

Score à t0 2024

Mesure 1

Période	Résultat
Février - Mars 2024	Propre : 5 Moyenne propre 3 Sale : 3 Moyennement sale : 1

Mesure 2

Période	Résultat
Mai - Juin 2024	Propre : 5 Moyennement propre :4 Sale :2 Moyennement sale : 1

Mesure 3

Période	Résultat
Août - Septembre 2024	/

Mesure 4

Période	Résultat
Novembre - Décembre	Pas encore réalisée

2. Score par nuisance

A. Quantité de déchets sauvages collectée par an

À t0 Non calculable

Source / Méthode de calcul

Tous les déchets sauvages collectés sur le territoire de la commune sont évacués dans le même conteneur Véolia. A l'heure actuelle, le manque de place sur le site de stockage des conteneurs communaux ne permet pas d'envisager la pose de conteneurs supplémentaires pour les différents flux de déchets. La quantité de déchets sauvages collectés est donc comptabilisée avec la quantité des dépôts clandestins ainsi qu'avec la quantité de déchets issus des poubelles publiques.

B. Quantité de dépôts clandestins collectée par an

À t0 Non calculable

Source / Méthode de calcul

Tous les dépôts clandestins collectés sur le territoire de la commune sont évacués dans le même conteneur Véolia. A l'heure actuelle, le manque de place sur le site de stockage des conteneurs communaux ne permet pas d'envisager la pose de conteneurs supplémentaires pour les différents flux de déchets. La quantité de dépôts clandestins collectés est donc comptabilisée avec la quantité des déchets sauvages ainsi qu'avec la quantité de déchets issus des poubelles publiques.

C. Quantité de déchets des poubelles publiques collectée par an

Déchets résiduels à t0 Non calculable

Déchets PMC à t0 Non calculable

Déchets organiques à t0 Non calculable

Déchets papier-carton à t0 Non calculable

Source / Méthode de calcul

Tous les déchets issus des poubelles publiques du territoire de la commune sont évacués dans le même conteneur Véolia. A l'heure actuelle, le manque de place sur le site de stockage des conteneurs communaux ne permet pas d'envisager la pose de conteneurs supplémentaires pour les différents flux de déchets. La quantité des déchets des poubelles publiques collectés est donc comptabilisée avec la quantité des dépôts clandestins et des déchets sauvages. Les papiers cartons et les sacs bleus pnc sont évacués par la collecte traditionnelle de porte à porte comme pour les citoyens.

D. Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an

(D = A + B + C)

À t0

228,7 T pour l'année complète de 2023

Source / Méthode de calcul

Ce tonnage pour l'année 2023 comprend donc pour la propreté publique :

- Dépôts clandestins
- Déchets sauvages
- Vidanges des poubelles publiques

mais également, car ils sont évacués par le biais du même conteneur :

- Les déchets issus du cimetière d'Andrimont
- Les déchets issus de la gestion du parc locatif communal.

La source de données permettant d'obtenir ce tonnage est la plateforme Véolia. Cette société se charge de peser et d'évacuer les conteneurs communaux une fois que ceux-ci sont remplis.

Si ce chiffre englobe d'autres types de déchets que ceux mentionnés ci-dessus, précisez leur nature et leur provenance.

En guise de remarques, ce tonnage ne tient pas compte des dépôts illégaux de déchets verts retrouvés sur la commune. Ces déchets sont quand même évacués par la commune et reste un coût de cette gestion supplémentaire pour la commune. L'évacuation et le traitement s'effectue via l'intercommunal Veolia.

Dans le futur, la commune de Dison souhaite mettre en place un système de comptage afin de distinguer les dépôts clandestins des sacs poubelles issus des poubelles publiques. La réflexion se fera sur le nombre de sacs collectés et peut-être sur le pesage dans un deuxième temps.

3. Coût du maintien de la propreté publique

A. Dépenses en communication

À t0

500€

Source / Méthode de calcul

Actuellement, 250 folders "Dison pour une commune plus propre" sont imprimés chaque année directement sur les imprimantes de l'administration. Ces folders sont distribués via les courriers de rappels rédigés par l'agent constatateur ou directement accessible à l'accueil de la commune. La commune possède également une chargée de communication qui rédige au moins une fois par mois une publication sur la gestion de la propreté publique. Cet agent passe donc une heure de temps de travail par mois pour la communication en matière de propreté publique.

Elle consacre également deux heures de son temps de travail à relayer les informations à transmettre aux citoyens soit via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tiktok), soit via le site officiel de la commune. A sa manière, elle contribue à la sensibilisation pour la gestion de la propreté publique. En retour, la chargée de communication transmet au service Environnement, les interpellations de la part des citoyens quand ceux-ci utilisent la voie numérique lorsqu'ils rencontrent une problématique sur le terrain.

En 2024, le service Environnement s'est procuré différents supports de communication notamment via la boutique en ligne de BeWaPP. La commune a, dès lors placé, à cinq endroits stratégiques de la commune, des panneaux aux messages provocateurs afin que les citoyens prennent conscience des comportements illicites qu'ils engendrent. La commune n'hésite pas, non plus, à

utilisé les différents flyers, affiches, rubans que met à disposition gratuitement BeWaPP afin de continuer perpétuellement son combat pour la gestion de la propreté publique. La boutique en ligne de BeWapp permet d'obtenir un panel de supports gratuitement, ce qui présente un avantage considérable en matière de communication puisque le coût est nul pour la commune.

B. Dépenses en infrastructures et équipements

À t0 20.000€

Source / Méthode de calcul

En 2022, la commune de Dison a pu acquérir un système de caméra de surveillance grâce à l'attribution d'un subside de la part de la Région Wallonne. Ce système de caméra comprend 4 caméras fixes, 10 caméras fixes temporaires déplaçables, 23 boîtiers de sécurités pour ces caméras ainsi que les piles, les chargeurs et les cartes SD utiles à leur fonctionnement. De plus, le montant comprend, également, la maintenance du système de processeur des caméras.

Enfin, en 2024, pour une action de sensibilisation organisée par le Plan de Cohésion sociales, différents pots de peintures ont été achetés afin d'embellir le Square de la Limite. Un mur a été repeint en blanc pour devenir un mur d'expression, les bancs en béton gris ont été repeint en vert et une affiche réalisée par les jobistes étudiants a été placée sur les barrières.

C. Dépenses en personnel

À t0 +/-95.000€

Source / Méthode de calcul

Ce montant de dépense a été calculé en fonction du temps de travail consacrée pour la gestion de la propreté publique, voici le détail :

- 3/10 d'équivalent temps plein pour l'aide administrative
- 8/10 d'équivalent temps plein pour l'agent constatateur
- 5/10 d'équivalent temps plein pour la responsable de service
- 4/10 d'équivalent temps plein pour le chef du service propreté
- 10/10 d'équivalent temps pour l'ouvrier en charge du service propreté
- 10/10 X 3 pour 3 trois ouvriers temps plein mis à disposition par le CPAS (dit Article 60)
- 3/10 d'équivalent temps plein pour l'ouvrier engagé via l'A.L.E
- 1/10 d'équivalent temps plein pour la chargée de communication

D. Dépenses globales (D = A + B + C)

À t0 306.500€

Source / Méthode de calcul

En considérant que la commune de Dison dépense chaque année 500€ en communication, qu'entre 2022 et 2024, elle a dépensé 20.000€ pour l'infrastructure et les équipements et que chaque année, elle dépense 95.000€ pour le personnel, depuis 2022, le coût total des dépenses pour le maintien de la propreté publique est de l'ordre de 300.000€ soit +/- 100.000 par an.

4. Coût de collecte des déchets de la propreté publique

À t0 100.000€

Source / Méthode de calcul

En 2023, la commune de Dison a renforcé son parc d'équipement via l'acquisition d'une balayeuse de rues. La commune possédait déjà un aspirateur urbain appelé Gluton et une camionnette de collecte. Au niveau du petit matériel, la commune achète chaque année des sacs poubelles, quelques pinces et des gants, des équipements de protection individuels et des chariots de collecte. Ce montant est variable mais de manière générale, c'est une dépense de l'ordre de 5.000€ qu'effectue chaque année la commune.

Au niveau des consommables en considérant que le camionnette de collecte roule 5 jours par semaine toute l'année et qu'un plein est réalisé environ tous les 7,5 jours, un montant de 6.000€ est utilisé pour le carburant et l'entretien du véhicule.

5. Coût de traitement des déchets de la propreté publique

À t0 65.300€ en 2023

Source / Méthode de calcul

En 2023, la Commune de Dison a payé environ 63.000€ à la société Veolia pour l'évacuation des déchets issus des conteneurs communaux. Ce partenariat comprend la location des conteneurs, le pesage des déchets, le transport pour l'évacuation et le traitement via les différentes filières. A noter que sur les factures Veolia, l'évacuation et le traitement des déchets verts y est également repris.

De plus, la commune travaille également avec une société externe pour l'évacuation de carcasses d'animaux retrouvés morts sur le territoire de la commune. En moyenne, la facture s'élève à plus ou moins 2.000€. Elle va dépendre du nombre d'animaux retrouvés morts et donc du nombre d'intervention réalisée sur l'année.

Enfin, un dernier partenariat sera réalisé également via un sous-traitant pour l'évacuation de citerne à mazout que certains citoyens peuvent parfois abandonné comme dépôts sauvages. Il arrive que pour ce type d'intervention, la commune se voit redevable d'une facture de 300€.

Ce montant ne tient pas compte de l'évacuation des huiles usagées et des pots de peintures retrouvés dans les dépôts sauvages. A ce jour, aucune filière d'évacuation n'est mise en place pour le traitement de ces déchets. Les huiles sont entreposées selon la législation en vigueur. C'est un partenariat que la commune devra mettre en place rapidement et qui augmentera le coût du traitement des déchets.

En contre partie, les déchets sauvages styles métaux sont eux, directement apporté chez un ferrailleur grossiste et donc peuvent rapporter de l'argent à la commune. De même pour les électroménagers déposés illégalement, les ouvriers communaux se chargent de les transporter et de les apporter au Recyparc de Verviers. Pour ce genre de déchets, le seul coût qui incombe à la commune est le transport des déchets.

2.4. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES POTENTIELS ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

2.4.1. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

Partenaire 1

Identité Bewapp

☒ Actuel

Catégorie de partenaire Autre

☒ Apport financier

☒ Apport matériel

☒ Apport technique

Objectif Expertise/Communication/Matériel/Subside

Brève description

L'étroite collaboration entre Bewapp et la commune de Dison est très récente, néanmoins Bewapp a toujours soutenu la commune pour les opérations de Grand Nettoyage. A ce jour Bewapp accompagne la commune de Dison dans l'élaboration de ce plan local de propreté ainsi qu'à la mise en place de l'optimisation des poubelles publiques et des collectes.

Partenaire 2

Identité Intradel

☒ Actuel

Catégorie de partenaire Intercommunale

☒ Apport financier

☒ Apport matériel

☒ Apport technique

Objectif Collecte des déchets/Sensibilisation/Communication

Brève description

Le partenariat entre l'intercommunale et la commune de Dison existe depuis des années. Celle-ci permet dans un premier temps d'opérer à la collecte des conteneurs à puces mais également de mettre en place des actions sous le label commune Zéro déchet.

Partenaire 3

Identité Terre asbl

☒ Actuel

Catégorie de partenaire Intercommunale

☒ Apport matériel

☒ Apport technique

Objectif Collecte sélective vêtements/gestion infrastructure

Brève description

L'asbl Terre permet la collecte de tous les textiles dont les citoyens souhaitent se débarrasser et ce via ses bulles conteneurs. Chaque année, la commune de Dison reçoit le taux et le pourcentage de la quantité ainsi que la qualité des collectes de textiles

Partenaire 4

Identité R-Cycle

☒ Actuel

Catégorie de partenaire Entreprise du secteur privé

☒ Apport matériel

☒ Apport technique

Objectif Ramassage des objets encombrants

Brève description

Depuis quelques années, R-cycl est le partenaire pour le ramassage des objets encombrants. Ce ramassage a lieu tous les mercredis et est totalement gratuit sur inscription. Le citoyen doit demander un avis de passage par téléphone. Dans le cas d'un dépôt clandestin d'encombrant, il arrive que la commune contacte elle même R-Cycl pour demander l'avis de passage.

Partenaire 5

Identité CPAS - Article 60

☒ Actuel

Catégorie de partenaire Autre

☒ Apport humain

Objectif Agent de propreté

Brève description

Depuis des années, des citoyens en réinsertion social issus du CPAS travaillent quelques mois au service propreté. Le travail consiste à réaliser des tournées de ramassages de déchets sauvages via une pince de collecte. Ce sont eux également qui vident les poubelles publiques

Partenaire 6

Identité Veolia

☒ Actuel

Catégorie de partenaire Entreprise du secteur privé

☒ Apport matériel

☒ Apport technique

Objectif Vidange des conteneurs collectifs

Brève description

La commune de Dison possède un parc conteneur dans lequel, elle rassemble les sacs poubelles issus des poubelles publiques, les dépôts sauvages, les déchets organiques et tout autre déchet récoltés sur le territoire. C'est l'intercommunale Veolia qui s'occupe de la vidange de ces conteneurs.

Partenaire 7

Identité Logivesdre

☒ Potentiel

Catégorie de partenaire Intercommunale

☒ Apport matériel

☒ Apport technique

Objectif Collaboration sur la propreté des espaces publics aux abords des logements sociaux

Brève description

Après différents constats, la commune remarque souvent que les plus gros dépôts clandestins se situent à proximité des logements sociaux; c'est le cas pour l'emplacement espace Octave Tiquet

et la Rue Neufmoulin par exemple. La commune de Dison souhaite créer un partenariat avec Logivesdre afin de conscientiser les locataires aux bonnes pratiques de gestion de la propreté.

Partenaire 8

Identité Ville de Verviers

● Potentiel

Catégorie de partenaire Commune voisine

● Apport matériel

● Apport technique

● Apport humain

Objectif Nettoyage points noirs proches de limites communales

Brève description

Il arrive régulièrement que des dépôts clandestins se situent au niveau des frontières communales. C'est le cas par exemple, Rue de la Limite où se trouve l'un des plus gros points noirs de la ville de Verviers, cependant cette rue est une rue limitrophe à la commune de Dison. En collaboration avec le PCS et la Ville de Verviers, la commune de Dison souhaite mettre en place des actions de sensibilisations et de répressions pour ce point noir. La ville de Verviers envisage d'y placer une caméra. Le plan de cohésion social a d'ailleurs déjà commencé à travailler sur cette problématique avec les jeunes étudiants durant l'été 2024.

2.4.2. SYNERGIE AVEC D'AUTRES PLANS

- PST (Plan Stratégique Transversal) : Certains projets ont été inscrits dans le PST notamment des campagnes de nettoyage dans certains quartiers en collaboration avec le PCS ou encore la proposition de rédaction d'un arrêté sur l'interdiction de fumer dans certains lieux publics.
- Commune Zéro déchet: Depuis 2020, la commune de Dison travaille avec Intradel pour réduire sa production de déchets. Chaque année, un plan d'action est élaboré et des projets sont réalisés au sein de la Commune afin de réduire les déchets mais également aussi en dehors des infrastructures communales. Voici quelques exemples :
- Sensibilisation à l'eau du robinet
- Sensibilisation aux langes lavables
- Distributions de boîtes à tartines dans les écoles primaires
- Ateliers pour les citoyens sur le compostage domestique, la conservation des aliments, la lutte contre la fast-fashion, ...

2.4.3. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Panel multi-acteurs

La Commune de Dison a réalisé une réunion visant à rassembler un panel multi acteur en deux phases. Cette méthodologie avait pour but de réunir un maximum de personnes. Tout d'abord, il y a eu une consultation en soirée pour les citoyens, le 03 juillet 2024 et celle-ci a permis d'obtenir un retour sur les expériences des citoyens que ce soient au niveau des points noirs comme pour envisager des pistes de solutions à ces points noirs ou nuisances. Ensuite, une consultation d'acteurs locaux et para-communaux a été effectuée le 30 juillet. Cette deuxième consultation a eu pour but de travailler sur les pistes de solutions et de proposer des fiches actions pour le plan local de propreté. Cette participation est considérée comme une belle opportunité pour la Commune.

Suite aux deux consultations réalisées plusieurs citoyens ainsi que quelques ambassadeurs ont souhaité faire partie du comité de suivi pour la réalisation des fiches actions et ainsi poursuivre l'élaboration du plan local de propreté. D'autres acteurs de la commune comme les ouvriers et l'agent de quartier sont également intéressés pour intégrer ce comité de suivi.

Au final, au niveau des constats déjà effectués par l'agent constatateur et le service propreté, aucun nouveau point noir ni même nouvelles nuisances n'a été identifié suite à la réunion consultative citoyenne. Ce qui prouve que le service propreté et l'agent constatateur ont une très grande connaissance du territoire de la commune en matière de propreté. Par contre, un élément à prendre en compte et certes non négligeable est la différence entre le centre de Dison très urbanisé et la périphérie de Dison (Andrimont) beaucoup plus rural. De mêmes les problématiques prioritaires sont complètement différentes si vous vous trouvez dans le centre de Dison ou au village d'Andrimont. Les dépôts clandestins seront plus vite gênants en campagne qu'en centre ville. Tout comme l'entretien des trottoirs et les mégots en rues sont prioritaires en centre ville et moins qu'en campagne. La Commune de Dison ne peut donc pas gérer la même problématique (nuisance) de la même manière en centre ville qu'au niveau des villages. Cette différence est une réelle menace pour le maintien de la propreté.

Il est important de rappeler également que ce panel est une infime représentation du ressenti des citoyens et il faut également noter que le quartier de Renoupré était tout particulièrement bien représenté lors de la consultation citoyenne. De manière générale, le citoyen se préoccupe de ce qui se passe dans son environnement proche et n'envisage des pistes de solutions que pour ce quartier. C'est pourquoi, afin de pouvoir obtenir des précisions à l'échelle de chaque quartier, une concertation populaire a également été réalisée.

Consultation et concertation populaire

La commune de Dison via le service environnement et le service communication a diffusé une enquête publique pendant six semaines. Cette enquête publique a été mise en ligne le jeudi 27 mai 2024 a été disponible jusqu'au 15 août 2024. En seulement une semaine de publication, le service environnement avait déjà reçu 142 réponses. Au total, au bout des 6 semaines, la commune a reçu 157 réponses. Ce résultat est un résultat inattendu pour le service environnement. Il démontre l'engagement des citoyens en matière de propreté publique et justifie encore plus la mise en place du plan local de propreté.

Résultats à interpréter

[Voir annexe « Consultation des parties prenantes n° 1 »](#)
[Voir annexe « Consultation des parties prenantes n° 2 »](#)
[Voir annexe « Consultation des parties prenantes n° 3 »](#)

2.5. ANALYSE AFOM

Atouts

Quels sont les éléments positifs internes à la commune sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Efficacité de l'agent constatateur
- Présence d'un fonctionnaire sanctionnateur et formation en cours pour un deuxième
- Proactivité du service propreté
- Mise en œuvre des applications de rapportage
- Création du service environnement
- Nouveaux employés pour le service environnement
- Bon suivi des dossiers de répression en cas de récidive
- Mise en place d'actions de sensibilisation
- Partenariat et valorisation de la collecte des objets encombrants (R-cycl)
- Actions par des entités para-communales (Régie de quartier, PCS, étudiants)
- Bonne collaboration entre l'agent constatateur et le service propreté

Faiblesses

Quels sont les éléments négatifs internes à la commune sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Appareil de nettoyages défectueux (Gluton, Balayeuse)
- Manque de collaboration et de communication entre les services

- Peu de moyen financiers et d'effectif personnel
- Peu de collaboration avec les services de police ou communes voisines

Opportunités

Quels sont les éléments positifs externes à la commune sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Implication de plus en plus de d'ambassadeurs de la propreté
- Forte mobilisation des citoyens lors du grand nettoyage
- Bonne collaboration entre les institutions para-communales
- Création de futurs partenariats avec les institutions des logements sociaux
- Relais via les services de presses locales pour les actions réalisées

Menaces

Quels éléments négatifs externes à la commune pourraient ralentir, empêcher de mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Renouvellement sans cesse de la population, en moyenne 1000 citoyens changent d'adresse par an
- Difficulté de compréhension dû à la barrière de la langue
- Population faiblement sensibilisée à la question de la propreté publique dans certains quartiers
- Perte de motivation de la part des ambassadeurs ou autres
- Dépôts clandestins et déchets sauvages trop fréquents
- Comportements inciviques
- Manque de connaissance des citoyens et de certains établissements par rapport à leur responsabilité au niveau de la propreté publique
- Problématique d'alcoolisme sur la voie publique - déchets sauvages
- Insolvabilité des citoyens au niveau des amendes

Commentaires

De manière général et cela ressort également via le panel multi-acteurs, un seul agent constatateur et un seul agent qualifié propreté n'est pas suffisant pour lutter contre la malpropreté publique disonaise. Le constat restera donc le même, une augmentation des ressources humaines, financières et matériels permettrait d'être plus efficaces au quotidien. Ce n'est pas pour autant que d'autres actions ne peuvent être réalisées avec les moyens déjà mis en place sur la commune. Des actions de sensibilisation sont réalisées au quotidien par les éducateurs du plan de cohésion sociale, des actions de répression sont réalisées quasi tous les jours avec un contrôle de tous les dépôts clandestins ramassé et la création du service environnement montre également la volonté de la commune d'agir pour un mieux afin que son territoire soit le plus propre possible.

2.6. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC

Arbres à problèmes et solutions

Problème 1	
Dénomination du problème	Déchets bordures de routes
Cause	Incivilités des citoyens
Cause	Pas assez de poubelles
Cause	Auteur des déchets sauvages sont des conducteurs

Cause	Pas assez de répression
Cause	Peu de visibilité pour l'identification des auteurs
Effet	Image négative de la commune
Effet	Augmentation des coûts de la gestion
Effet	Sentiment d'impunité; les autres le font
Effet	Manque de préoccupation de l'environnement
Effet	Peu de matériel adapté pour la répression
Solution générale relative au problème	Diminution des déchets sauvages aux bords des routes
Objectif final	Modification du comportement
Objectif final	Améliorer l'image de la commune
Objectif final	Diminuer les coûts gestion pour la commune
Objectif final	Rendre le sentiment de culpabilité
Moyen déployé	Ajouter des poubelles à grande ouverture (nasses)
Moyen déployé	Rendre le déchet utile
Moyen déployé	Obtenir du matériel adapté
Moyen déployé	Distribuer des poubelles pour voiture
Moyen déployé	Campagne de sensibilisation auprès des citoyens
Problème 2	
Dénomination du problème	Dépôts clandestins au pied des poubelles publiques

Cause	Incivilité des citoyens
Cause	Taxe sur les poubelles
Cause	Manque de connaissance sur le tri des déchets
Cause	Pas assez de répression
Cause	Quantité limitée pour les sacs poubelles
Cause	Fonctionnalité des problématiques des conteneurs collectifs
Cause	Aucune adaptation des us et coutumes locales
Effet	Image négative de la commune
Effet	Augmentation des coûts de gestion pour la commune
Effet	Aucune préoccupation pour l'environnement pour une certaine partie de la population
Effet	Peu de matériel adapté pour la répression
Effet	Peu d'effets des amendes pour les multi-récidivistes
Effet	Peu voir aucune utilisation des conteneurs individuels
Solution générale relative au problème	Diminution des dépôts clandestins au pied des poubelles
Objectif final	Améliorer l'image de la commune
Objectif final	Diminuer les coûts de gestion
Objectif final	Augmenter l'utilisation des conteneurs individuels
Objectif final	Améliorer les outils de sanction

Objectif final	Conscientiser les citoyens aux enjeux environnementaux
Moyen déployé	Améliorer le système de caméras
Moyen déployé	Augmenter les ressources humaines pour plus de sensibilisation
Moyen déployé	Informier le citoyen avec des pictogrammes sur le tri des déchets
Moyen déployé	Obtenir plus d'impact sur les amendes des récidivistes
Moyen déployé	Obtenir un mode alternatif que les amendes comme des travaux d'intérêts généraux

Problème 3

Dénomination du problème	Manque de ressource humaine
Cause	Pas de budget
Cause	Pas assez de personnel formé
Cause	Surcharge de travail pour le personnel déjà en place
Cause	Pas de répression pour les infractions liées au règlement communal
Effet	Personnel surchargé
Effet	Infraction restée impunie
Effet	Manque de reconnaissance
Effet	Peu de temps pour se consacrer à une autre tâche, exemple sensibilisation
Effet	Nombre conséquents de dépôts clandestins
Solution générale relative au problème	Engagement de personnel supplémentaire

Objectif final	Augmenter la répression
Objectif final	Obtenir des back up au service propreté
Objectif final	Obtenir du temps pour d'autres tâches
Objectif final	Verbaliser les infractions au règlement communal
Moyen déployé	Augmenter le budget
Moyen déployé	Former le personnel déjà en place
Moyen déployé	Subside de la Région Wallonne

Problème 4

Dénomination du problème	Dépôts de déchets verts clandestins
Cause	Utilisation des emplacement dédiés à la commune par les citoyens
Cause	Pas de déplacement vers les recyparcs
Cause	Incivilités des citoyens
Cause	Manque de connaissance pour une gestion alternative des déchets verts
Effet	Augmentation des coûts de gestion
Effet	Incitation à faire pareil
Effet	Présence d'odeur de fermentation
Solution générale relative au problème	Diminution voir éradication des dépôts de déchets verts
Objectif final	Diminuer les coûts de gestion
Objectif final	Améliorer la qualité de vie dans les rues

Objectif final Sanctionner les auteurs de faits

Objectif final Sensibiliser les citoyens aux filières alternatives

Objectif final Meilleur suivi des dossiers

Moyen déployé Poursuivre les auteurs des faits avec une meilleure identification

Moyen déployé Sécuriser les dalles de bétons appartenant à la commune

Moyen déployé Proposer une alternative aux tondes de pelouses

Moyen déployé Augmenter les campagnes de sensibilisation

Moyen déployé Ajouter des caméras devant les dalles de bétons

Problème 5

Dénomination du problème Trop de mégots en rue dans le centre ville

Cause Nombre insuffisant de cendriers

Cause Pas de connaissance de la part des fumeurs sur les effets néfastes des mégots sur l'environnement

Cause Matériel peu adapté

Cause Pas d'agents constatateurs pour verbaliser les auteurs de faits

Cause Élimination du mégots trop facile en rue

Cause Manque de connaissance des citoyens sur l'entretien des filets d'eau et des trottoirs

Effet Image négative de la commune

Effet Augmentation de la pollution dans les cours d'eau

Effet	Augmentation des coûts de gestion
Effet	Geste habituel prise par le consommateur
Solution générale relative au problème	Diminution des mégots en rue
Objectif final	Améliorer les abords des trottoirs et des espaces publics
Objectif final	Diminuer les coûts de gestion pour la commune
Objectif final	Conscientiser le citoyen à la pollution due aux mégots
Objectif final	Réduire la pollution des cours d'eau
Moyen déployé	Créer des nudges
Moyen déployé	Distribuer des cendriers de poches
Moyen déployé	Placer de nouveaux cendriers de rues
Moyen déployé	Lancer la campagne de collecte des mégots
Moyen déployé	Augmenter le sensibilisation sur les effets négatifs de la cigarette
Moyen déployé	Créer des filières de recyclage du mégots
Moyen déployé	Sanctionner les auteurs de faits

[Voir annexe « Arbres à problèmes et à solutions n° 1 »](#)
[Voir annexe « Arbres à problèmes et à solutions n° 2 »](#)
[Voir annexe « Arbres à problèmes et à solutions n° 3 »](#)
[Voir annexe « Arbres à problèmes et à solutions n° 4 »](#)
[Voir annexe « Arbres à problèmes et à solutions n° 5 »](#)

3. PLAN D' ACTIONS

3.1. DÉTERMINATION DE LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE

DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE COMMUNALE

Après le travail sur le terrain, les observations réalisées via les outils numériques, l'analyse du diagnostique et la consultation des citoyens, l'équipe du PLP en a conclu que la malpropreté sur le territoire de Dison est une problématique assez importante. C'est pourquoi un grand nombre d'actions sera proposé dans ce plan d'action. Ces actions s'articuleront autour de différents axes qui nous semblent les plus importants.

- La communication sur la gestion de la propreté public
- La sensibilisation sur les bonnes pratiques à avoir pour le maintien de la propreté
- La répression au niveau des incivilités
- La gestion interne du service propreté

En travaillant sur ces quatre thématiques, le PLP couvre l'ensemble du territoire, l'ensemble des lieux problématiques, l'ensemble des publics cibles, l'ensemble des nuisances et surtout, il a pour vocation de modifier les comportements afin que la malpropreté ne soit plus une problématique importante pour les disonais. Certes, ce PLP se veut ambitieux néanmoins, les ressources actives déjà présentes montrent qu'en rassemblant les forces, les changements sont possibles. Certaines actions sont transversales et démontrent la cohésion élaborées pour ce PLP. Les différentes problématiques étudiées seront gérées de manière globale en incluant différents groupes de travail qui seront chapeautés par l'équipe du PLP.

Ce plan d'action n'est pas figé dans le temps et il sera surement amené à être modifié au cours du temps selon l'avancée des différentes actions mises en place.

3.1.1. LIEUX ET NUISANCES PRIORITAIRES

Lieu	Centre-ville / Centre de village
Précision sur le lieu	Centre urbain de Dison
Nuisance	Poubelle publique débordante
Précision éventuelle	Utilisation abusive des poubelles publiques
Nuisance	Mégots
Précision éventuelle	Présence de mégots de cigarettes aux abords et sur les terrasses des commerçants
Nuisance	Dépôt clandestin 1m3
Nuisance	Dépôt clandestin >= 1m3
Nuisance	Autres déchets sauvages
Précision éventuelle	Déchets sauvages
Lieu	Points d'apport volontaire
Précision sur le lieu	Bulles à verres ou textiles
Nuisance	Dépôt clandestin 1m3

Précision éventuelle	Déchets ménagers
Nuisance	Dépôt clandestin >= 1m3
Précision éventuelle	Déchets ménagers, encombrants
Nuisance	Autres déchets sauvages

Lieu	Bord de route
Précision sur le lieu	Bord de route dans la partie rurale de Dison
Nuisance	Dépôt clandestin 1m3
Précision éventuelle	Dépôts clandestins occasionnels
Nuisance	Emballages non-alimentaires
Précision éventuelle	Déchets sauvages réguliers le long des routes
Nuisance	Autre nuisance
Précision éventuelle	Déchets verts clandestins
Nuisance	Autres déchets sauvages

Lieu	Quartiers commerçants
Précision sur le lieu	Terrasses des commerçants
Nuisance	Poubelle publique débordante
Précision éventuelle	Abus de poubelles publiques
Nuisance	Mégots
Précision éventuelle	Mégots dans les avaloires

Lieu	Autre lieu
Précision sur le lieu	Ensemble du territoire
Nuisance	Autre nuisance
Précision éventuelle	Déchets sauvages et tout autre déchet

3.1.2. DÉTERMINATION DES OBJECTIFS GLOBAUX DU PLAN

Objectif de résultat	Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030
Indicateur de résultat	Tonnages des dépôts clandestins récoltés par le service propreté
Indicateur de résultat	Nombre de dépôts clandestins recensés via C4W
Objectif de moyen	Identifier les auteurs des dépôts clandestins
Objectif de moyen	Augmenter la répression
Objectif de moyen	Accroître la sensibilisation
Objectif de moyen	Obtenir les bons outils pour l'identification
Indicateur de moyen	Nombre d'identification des auteurs des dépôts
Indicateur de moyen	Nombre de procès verbal dressés à un auteur reconnu
Indicateur de moyen	Nombre de comportements modifiés
Commentaire(s)	/
Objectif de résultat	Diminution des 40% de mégots de cigarettes en rues
Indicateur de résultat	Nombres de mégots recensés via C4W
Indicateur de résultat	Quantités de mégots ramassés
Objectif de moyen	Distribuer des cendriers de poches
Objectif de moyen	Sensibiliser les citoyens à l'entretien du trottoir et du filet d'eau
Objectif de moyen	Ajouter des cendriers de rues

Indicateur de moyen Nombre de cendriers distribués

Indicateur de moyen Nombre de cendriers installés dans les rues

Commentaire(s)

/

Objectif de résultat Diminution de 30% de déchets ménagers dans les poubelles publiques

Indicateur de résultat Pourcentage des déchets ménagers se trouvant dans les poubelles publics via l'outil Pro-preté

Objectif de moyen Sensibiliser les citoyens à l'utilisation des poubelles publique

Indicateur de moyen Poids des poubelles publiques

Indicateur de moyen Remplissage des poubelles publiques

Commentaire(s)

/

Objectif de résultat Diminution de 40% de dépôts clandestins de déchets verts

Indicateur de résultat Tonnages des déchets récoltés

Indicateur de résultat Nombre de dépôts de déchets verts recensés via C4W

Objectif de moyen Augmenter la répression

Objectif de moyen Accroître la sensibilisation

Objectif de moyen Identifier les auteurs

Indicateur de moyen Nombre de procès verbal dressés

Indicateur de moyen Nombre d'auteurs identifiés

Indicateur de moyen Modification des comportements à l'évacuation des déchets verts

Commentaire(s)

/

Justification des objectifs fixés

Suite au diagnostique et après différentes campagnes déjà réalisées sur le terrain avec également des grosses problématiques sur la gestion de la propreté identifiées, il est important pour la Commune de Dison de travailler sur tous les pôles et d'envisager ce plan le plus largement possible. Ce plan a une vision à court, moyen et long terme et celui-ci sera modulable selon la conjoncture du moment.

Les objectifs sont ambitieux cependant, des améliorations sont déjà en train d'être constatées de part la mise en place de l'équipe du PLP et la réalisation du diagnostique. Les différents accompagnements durant l'année 2024 montrent déjà des résultats. La motivation des ressources humaines déjà en action permettent d'envisager ces objectifs. Les moyens seront mis en œuvre pour qu'un maximum d'action soient réalisées.

3.1.3. DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL DE PROPRETÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan local de propreté, la durée estimée pour réaliser l'ensemble des actions proposées est de 6 ans. En sachant que certaines actions ont déjà commencées en 2024. Cela suppose qu'à terme, le plan local de propreté devrait être terminé en 2030. la Commune de Dison est bien consciente que ce timing ne peut être figé dans le temps. Il en va de même pour l'ensemble des actions proposées. Ce plan d'action doit pouvoir évoluer, il doit pouvoir être modifié tout au long de ces 6 années. La Commune de Dison se donne le droit si la conjoncture le demande, de pouvoir modifier l'ordre des actions à entreprendre et de peut-être prioriser une action par rapport à une autre.

3.2. ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Action n°1 - Communication sur le Plan Local de Propreté

Action n°2 - Optimisation du parc poubelle

Action n°3 - Gestion de la nuisance des mégots

Action n°4 - Renforcer les ressources humaines pour le service propreté

Action n°5 - Formation du directeur général adjoint à la fonction de fonctionnaire sanctionnateur

Action n°6 - Engagement ou formation d'un agent constatateur communal et/ou d'agent constateur communal environnemental

Action n°7 - Modifier l'annexe 3 du Règlement général de Police en matière de la gestion des espaces verts publics

Action n°8 - Optimisation du Plan Caméra

Action n°9 - Création d'un règlement les forains, commerces ambulants et food-trucks s'installant à Dison en matière de gestion de l'espace publique

Action n°10 - Création d'un partenariat avec la Ville de Verviers pour la gestion des rues limitrophes

Action n°11 - Continuer les mesures clic-4-Wapp et répondre chaque année au subside

Action n°12 - Republier l'enquête publique sur la gestion de la propreté en 2027 et 2030

Action n°13 - Continuer les actions du Grand nettoyage et augmenter le nombre de participants

Action n°14 - Sensibiliser les commerçants à la propreté des alentours de leurs établissements et de leurs terrasses

Action n°15 - Optimisation de la collecte des déchets par le Service propreté et en séparer les flux.

Action n°16 - Lutter contre les dépôts clandestins de déchets verts

Action n°17 - Permettre des alternatives aux sanctions administratives

Action n°18 - Création de nudges

Action n°19 - Acquisition et/ou remise en état des outils du Service propreté

Action n°20 - Créer un partenariat pour les déchets de types dangereux

Action n°21 - Embellir le square de la limite

Action n°22 - Acquisition du Logiciel Inforius

Action n°23 - Inscrire une école pour le label Ecole plus propre

Action n°24 - Participer au Marathon de propreté

Action n°25 - Kit d'accueil

Voir "Fiches actions"

VUE D'ENSEMBLE

Voir "Vue d'ensemble"

4. COMMUNICATION DU PLAN

Communication de votre plan local de propreté vers le public

- La commune communique son plan local de propreté vers le public

La communication est l'un de enjeux majeurs pour la réussite de ce PLP. Une publication sera réalisée dans le bulletin communal de la Commune, Le Présence. Une page sera consacrée sur notre site internet où le citoyen pourra voir les actions qui sont en cours et

l'état d'avancement. Le PLP sera également disponible en format Pdf et téléchargeable. La diffusion de la mise en œuvre sera aussi diffusée sur les réseaux sociaux. Enfin, à la demande, le PLP sera consultable en version papier au service environnement.

Fiche action n°1

Communication - Plan local de Propreté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:19

Aperçu

Titre complet de l'action	Communication sur le Plan Local de Propreté
Titre court de l'action	Communication - Plan local de Propreté
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Communication
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

L'ensemble des citoyens disonais est concerné par le plan local de propreté.

Description de l'action

Dans le cadre de la réalisation du plan local de propreté, la Commune de Dison souhaite être transparente par rapport à ses citoyens. C'est pourquoi une communication via le site internet, les réseaux sociaux et les autres canaux de communication seront utilisés pour promouvoir le plan local de propreté. Les actions prioritaires seront directement accessibles. L'ensemble du PLP sera mis à disposition à la demande du citoyen. Chaque année, les actions réalisées seront publiées.

Porteur de l'action

La chargée de communication réalisera les publications sur les conseils du service Environnement qui porte le projet.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Centre Culturel	Apport matériel

Partenaire interne	Type de partenariat
Service Environnement	Apport humain

Partenaire interne	Type de partenariat
Service Informatique	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Chargée de communication	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Chargée de communication	Apport humain

Déroulement de l'action

- Validation du Plan par le Collège Communal
- Validation du Plan par le SPW
- Réalisation de la communication simplifiée avec possibilité de consulter l'intégralité du plan
- Mise à jour du site internet
- Publication sur les réseaux sociaux
- Mise à disposition du PLP complet sur demande

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/05/2025	31/05/2025

Cette action est dans un premier temps une "one shot". Les publications des nouvelles actions et de la mise à jour du PLP seront mises à jour chaque année sur le site internet.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

5

Précisions éventuelles

/

Source

Service Communication

Ressources à prévoir (jours)

10

Précisions éventuelles

Pour les mises à jour

Source

Service Communication

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

Site interne

Précisions éventuelles

Page web

Source

Service Informatique

Ressources disponibles

Réseaux sociaux

Précisions éventuelles

Page de la commune

Source

Service Informatique

Ressources disponibles

Journal Présence

Précisions éventuelles

/

Source

Centre Culturel

Ressources à prévoir

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan	Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030
Objectif de résultat	Amélioration 20% de la propreté publique pour 2030
Indicateur de résultat	Unité de malpropreté via le recensement des comptages (Outil C4W) sur l'ensemble des tronçons
Objectif de moyen	Diffuser le plus largement possible le PLP
Indicateur de moyen	Nombre d'habitants ayant pris connaissance du PLP et de ses actions
Indicateur de moyen	Nombre de téléchargement du plan

Commentaires

L'objectif de cette action est de faire connaître le PLP et qu'il devienne une référence pour les citoyens disonais. Chaque habitant de la commune doit se sentir concerné par la gestion de la propreté publique.

Communication

Les détails du plan local de propreté seront expliqués aux citoyens sur les canaux de communication habituels. Une version papier sera imprimée et mise à disposition pour une consultation si un citoyen le demande.

Fiche action n°2

Optimisation du parc poubelle

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:19

Aperçu

Titre complet de l'action	Optimisation du parc poubelle
Titre court de l'action	Optimisation du parc poubelle
Pilier	Pilier 2 - Infrastructure et équipement
Type d'activité	Gestion des poubelles publiques
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu /

Nuisance Poubelle publique débordante

Nuisance Dépôt clandestin 1m3

Public cible

Le public cible pour cette fiche action est de deux types.

Dans un premier temps, l'action sera dirigée vers les citoyens dans le cadre du dépôts des déchets dans les poubelles publiques.

Dans un second temps, le public visé par cette action sera le personnel du service propreté.

Description de l'action

la Commune de Dison a répondu à l'appel à projet de Bewapp : "Optimisation de l'implantation des poubelles publiques et des tournées de collecte". Bewapp accompagne les communes dans l'élaboration d'un diagnostic des poubelles et aide les communes à tendre vers une mise en œuvre optimale de leurs infrastructures et de leurs tournées de collecte. La réalisation d'un Plan Poubelle est de mettre les bonnes poubelles aux bons endroits et de permettre de diminuer les déchets sauvages de 50%. De plus, cela permet aussi d'éviter que des poubelles soient "mal utilisées".

Voici les éléments que la Commune a tenu compte :

- Couvrir de manière pertinente les lieux où des abandons de déchets sont constatés régulièrement ;
- Réfléchir à un placement adapté à la situation de terrain (lieux-cibles) ;
- Proposer l'infrastructure adéquate au type de déchet, au public, aux lieux
- Effectuer un choix de matériel durable et de qualité ;
- Organiser le trajet de collecte en fonction des contraintes locales ;
- Faciliter le travail d'entretien des équipes de voirie et permettre une vidange adéquate ;
- Éviter l'accumulation de déchets, le débordement de poubelles et les dépôts sauvages ;
- Mettre en place des procédures d'évaluation pour éviter que les situations problématiques perdurent.

Enfin cette action aussi permet d'avoir une ligne de conduite équitable pour tous au niveau de la gestion des poubelles publiques.

Porteur de l'action

Le service Environnement porte le projet en étroite collaboration avec l'agent constatateur et le service propreté.

Partenaires prévus

Partenaire externe Bewapp	Type de partenariat Apport matériel
Partenaire externe Comasse	Type de partenariat Apport technique
Partenaire interne Service des travaux	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service des travaux	Type de partenariat Apport technique
Partenaire interne Agent constatateur	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Agent constatateur	Type de partenariat Apport technique

Déroulement de l'action

L'accompagnement a débuté en mars 2024 et s'est clôturée en octobre 2024.

- Un inventaire de toutes les poubelles a été réalisé ;
- Une nomenclature des poubelles a été définie ;
- Une série de constat des poubelles du centre a été réalisée en juillet 2024 ;
- Une analyse des résultats a été présenté au service des travaux ;
- Rédaction du plan d'action (ex : suppression et déplacement de certaines poubelles, réparation des poubelles cassées, réduction de l'ouverture des poubelles, rédaction du canevas poubelles, ...).
- Réalisation du plan d'action.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/03/2024	01/08/2025

L'optimisation du parc poubelle a mis 7 mois pour être établie sur la partie centrale de la Commune. Elle devra être renouvelée pour augmenter les résultats obtenus. Ce diagnostic sera étendu sur l'ensemble des poubelles du territoire et des nouveaux constats, pendant les périodes scolaires, seront également réalisés sur les poubelles du centre. Des constats seront réalisés de temps en temps lorsque la question d'une bonne utilisation d'une poubelle se posera à nouveau.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

5000

Précisions éventuelles

Première estimation

Source

Subside "Optimisation des poubelles publiques".

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

20

Précisions éventuelles

Temps pour effectuer les constats

Source

Service environnement, Service propreté et agent constatateur

Ressources à prévoir (jours)

20

Précisions éventuelles

Nouveaux constats

Source

Service environnement, Service propreté et agent constatateur

Ressources à prévoir (jours)

30

Précisions éventuelles

Modification du parc poubelle

Source

Service des travaux

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

Poubelles

Précisions éventuelles

/

Source

Service des travaux

Ressources à prévoir

Nouvelles poubelles

Précisions éventuelles

/

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan Diminution de 30% de déchets ménagers dans les poubelles publiques

Objectif de résultat Diminution de 10% du tonnage des poubelles publiques

Indicateur de résultat Tonnage des poubelles publiques

Indicateur de résultat Diminution des Indicateurs de malpropreté via l'outil Pro-preté (Bewapp)

Objectif de moyen Réalisation de toutes les actions du plan poubelle

Indicateur de moyen Montant des dépenses gestion de la propreté

Commentaires

L'optimisation du plan poubelle va permettre de réduire les coûts de gestion de la propreté publique. Ces économies pourront dès lors être investies dans d'autres projets. Le temps de travail économisés par les ouvriers du Service propreté pourra être investi dans d'autres domaines de la propreté publique. Le service Environnement utilise l'outil Pro-preté développé par Bewapp afin d'obtenir des indicateurs de résultats au niveau de la gestion des poubelles publiques.

Communication

Une communication sera réalisée tout particulièrement sur cette fiche action à l'égard des citoyens et du service propreté. Notamment pour expliquer pourquoi certaines poubelles vont être déplacées ou supprimées. Des campagnes de sensibilisation seront également réalisées afin d'apprendre aux citoyens la bonne utilité des poubelles publiques.

Fiche action n°3

Gestion de la nuisance des mégots

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:19

Aperçu

Titre complet de l'action	Gestion de la nuisance des mégots
Titre court de l'action	Gestion de la nuisance des mégots
Pilier	Pilier 2 - Infrastructure et équipement
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	Gestion des cendriers publics + nettoyage + sensibilisation + éducation + répression + participation citoyenne
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu

/

Nuisance

Mégots

Public cible

L'action cible toutes les personnes fumant sur le territoire communal.

Description de l'action

Suite aux données encodées dans l'application Clic-4 Wapp, la Commune s'est rendue compte que les mégots qui jonchaient les rues étaient assez conséquent.

Des endroits très problématiques ont été identifiés, comme les terrasses des commerçants, les devantures des commerces de paris sportifs et mêmes devant les écoles. Le centre ville rencontre très souvent la présence de mégots sur les trottoirs et les filets d'eau.

Une campagne de sensibilisation sera mise en place pour ne pas jeter les mégots en rue. Des ramassages spécifiques seront également réalisés. De plus, la Commune de Dison devrait se renseigner sur le recyclage des mégots (marché public).

Aujourd'hui, plusieurs sociétés se sont spécialisées dans le recyclage des mégots avec une gestion complète du processus, de la collecte des mégots jusqu'à leur transformation en mobilier urbain par exemple.

Porteur de l'action

Le service Environnement sera porteur de l'action.

Partenaires prévus

Partenaire externe

Police locale

Type de partenariat

Apport humain

Partenaire externe

Bewapp

Type de partenariat

Apport matériel

Partenaire externe

Écoles Communales et Libres	Type de partenariat Apport humain
Partenaire externe Société de recyclage	Type de partenariat Apport matériel
Partenaire externe Société de recyclage	Type de partenariat Apport technique
Partenaire interne Service Propreté	Type de partenariat Apport technique
Partenaire interne Service Propreté	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Agent constatateur	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Bibliothèques communales	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Marché public	Type de partenariat Apport humain

Déroulement de l'action

Pour la campagne de sensibilisation, un article sera diffusé dans le mensuel Présence, sur le site de la commune et sur les réseaux sociaux. Des vidéos seront également diffusées sur TikTok et Instagram.

Pour les commerçants, un courrier de rappel sera transmis de main à main pour les solliciter à entretenir leurs terrasses, leurs trottoir et les filets d'eau. De plus, des actions de sensibilisation avec distribution de cendriers de poches seront organisées ainsi que la pose de cendriers uniques aux endroits problématiques.

Enfin dans le cadre du marché public pour le recyclage de mégots, une étude de faisabilité sera réalisée.

- Consulter les différentes sociétés;
- Lancer la procédure de marchés publics;
- Installer les cendriers de collecte;
- Collecter les mégots et les envoyer vers une filière de valorisation.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/07/2025	31/12/2030

Cette action est considérée comme une action sur le long terme. Changer les habitudes de certains fumeurs sera difficile à mettre en place. La campagne de sensibilisation prendra du temps. De plus, il faudra lancer le marché public pour le recyclage des mégots.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

100

Précisions éventuelles

Courriers

Source

Fonds propres

Ressources à prévoir (€)

5000

Précisions éventuelles

Boîtes de collecte et brochures

Source

Subside du SPW

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

30

Précisions éventuelles

Campagne de sensibilisation

Source

Personnel communal (Service environnement, chargée de communication, agent constatateur)

Ressources disponibles (jours)

5

Précisions éventuelles

Pour le marathon de la propreté

Source

Police Locale

Ressources disponibles (jours)

5

Précisions éventuelles

Pour le marathon propreté

Source

Agent constatateur

Ressources à prévoir (jours)

20

Précisions éventuelles

Pour la distribution des cendriers de poche

Source

Personnel communal (Service environnement, chargée de communication, agent constatateur, accueil, bibliothèques, accueil)

Ressources à prévoir (jours)

50

Précisions éventuelles

Procédure de marché public

Source

Personnel communal

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

Cendriers de poche

Précisions éventuelles

/

Source

BeWapp

Ressources à prévoir

Cendriers de rue

Précisions éventuelles

Boîtes de collecte des mégots

Source

Marché public

Ressources à prévoir

Cendriers de collecte

Précisions éventuelles

/

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan	Diminution des 40% de mégots de cigarettes en rues
Objectif de résultat	Diminution de 40% des mégots de cigarettes en rue
Indicateur de résultat	Unité de malpropreté via de le recensement du comptage des mégots (Outils C4W)
Objectif de moyen	Distribuer un cendrier de poche à chaque fumeur (minimum 20 par mois)
Objectif de moyen	Ajouter des cendriers dans les rues (minimum 10)
Objectif de moyen	Inviter les commerçants à installer des cendriers sur leurs façades
Objectif de moyen	Actions de sensibilisation et/ou de répression durant le marathon propreté et ponctuellement durant le reste de l'année
Indicateur de moyen	Nombre de fumeurs sensibilisés (5 par mois)
Indicateur de moyen	Nombre de mégots en rues (Clic4Wapp)
Indicateur de moyen	Nombre de kilos de mégots récoltés/ recyclés (voir Action23)
Indicateur de moyen	Nombre de cendriers placés dans le centre ville ou autres endroits

Commentaires

Cette action est également en lien direct avec l'action 23 - Recyclage des mégots. Cette action peut potentiellement être modifiée si la loi pour l'interdiction de fumer devant les écoles est votée.

Communication

Une campagne d'affichage a déjà eu lieu au printemps 2024 et l'agent constatateur a participé au marathon de la propreté en septembre 2024. Le reste de la communication sera réalisée par les canaux habituels et les courriers. Des affiches spécialisées seront placées près des cendriers.

Fiche action n°4

Renforcer les ressources humaines pour le service propreté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:19

Aperçu

Titre complet de l'action	Renforcer les ressources humaines pour le service propreté
Titre court de l'action	Renforcer les ressources humaines pour le service propreté
Pilier	Actions de bonne gouvernance
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Mieux former les articles 60 du service propreté, mieux former les remplaçants de l'engagé du service propreté
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu

/

Nuisance

Autre nuisance

Public cible

Les articles 60 engagés pour le service propreté n'ont pas de formation et maitrisent souvent mal le langue française. Nous souhaitons mettre un place une formation afin qu'ils soient plus efficace sur le terrain. De même, les ouvriers qui remplacent l'ouvrier du Service propreté en son absence ne sont pas formés, cette formation leur permettrait d'optimiser leur travail.

Description de l'action

Il a été constaté que dès qu'un nouvel ouvrier arrivait au service propreté, celui-ci recevait une formation simplifiée et pas toujours correcte. Une mauvais pratique mise en place sera reproduite puisqu'aucun contrôle n'est effectué actuellement. Afin d'être certain que chaque ouvrier de la propreté reçoive la bonne formation, une fiche descriptive et une mise en pratique sur le terrain seront réalisées. Par ce biais, chaque ouvrier recevra la même formation.

De plus, en cas d'absence du chef du service de propreté, son back up pourra donner la formation et poursuivre le travail déjà mis en place. Une vérification sur le terrain sera également réalisée pour constater que la formation est bien acquise. Cette action concerne le personnel administratif, raison pour laquelle cette action a été classée dans la gestion de bonne gouvernance.

Porteur de l'action

Le Service environnement est le porteur de l'action en collaboration avec le Service propreté.

Partenaires prévus

Partenaire interne

Service environnement

Type de partenariat

Apport technique

Partenaire interne

Ouvrier engagé du Service propreté

Type de partenariat

Apport technique

Partenaire interne

Service environnement

Type de partenariat

Apport humain

Déroulement de l'action

- Créer la fiche action - Formation des ouvriers propretés
- Transcrire les fiches avec des pictogrammes et photos afin que les instructions soient comprises pour les ouvriers dont la langue française n'est pas leur langue maternelle
- Imprimer les plans des tournées des ouvriers.
- Donner la formation une demi journée
- Se servir de ces fiches et des plans pour réaliser la formation à donner ouvriers du Service propreté
- Vérifier que la formation est acquise sur le terrain

Planning de mise en œuvre

Début

01/09/2025

Fin

31/12/2030

la création de la fiche formation débutera pour l'automne 2025. Ensuite les formations seront données dès qu'un nouvel ouvrier sera engagé au service propreté.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

10

Précisions éventuelles

Réalisation contenu (1ère année)

Source

Services environnement et propreté

Ressources à prévoir (jours)

2

Précisions éventuelles

Formation

Source

Service environnement

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Salle de formation

Précisions éventuelles

/

Source

Bâtiment communal

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

/

Objectif de résultat

Optimisation du travail des ouvriers du Service propreté

Indicateur de résultat

Nombre d'ouvriers Art 60, engagés du Service propreté et leurs remplaçants ayant assistés à la formation

Objectif de moyen

100% des nouveaux ouvriers propretés formés

Indicateur de moyen

Nombre d'ouvriers formés

Commentaires

Cette action n'est pas en lien direct avec un objectif global du plan néanmoins, elle permettra plus facilement de les atteindre.

Communication

Aucune communication ne sera réalisée auprès des citoyens puisque cette action concerne uniquement le service du personnel communal.

Une fois la fiche créée, elle sera transmise aux services concernés via des réunions et par voix électronique (Intranet). Une communication en interne sera diffusée par l'intranet de la commune pour en informer l'ensemble du personnel.

Fiche action n°5

Formation du directeur général adjoint à la fonction de fonctionnaire sanctionnateur

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:19

Aperçu

Titre complet de l'action	Formation du directeur général adjoint à la fonction de fonctionnaire sanctionnateur
Titre court de l'action	Formation du directeur général adjoint à la fonction de fonctionnaire sanctionnateur
Pilier	Pilier 5 - Répression
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Répression en matière d'infractions environnementales
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Dépôt clandestin 1m3

Nuisance Dépôt clandestin >= 1m3

Public cible

Étant donné que cette action concerne directement un employé de l'administration, le public cible pour cette action est le personnel communal et plus précisément l'agent constatateur car cela renforce son équipe.

Description de l'action

Le Directeur général adjoint suivra la formation de Fonctionnaire sanctionnateur afin d'assurer une continuité des sanctions administratives en cas d'absence de la Directrice Générale, seule fonctionnaire sanctionnateur au sein de la Commune.

Porteur de l'action

Le Directeur général adjoint et le Service environnement

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Formateur	Apport humain

Partenaire externe	Type de partenariat
Formation	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Directrice Générale	Apport humain

Déroulement de l'action

Le directeur adjoint est présent au sein de l'administration depuis le mois de septembre 2023. Celui-ci a commencé les modules de formation de fonctionnaire sanctionnateur au printemps 2024. Il a été désigné par le Conseil en date du 17 septembre 2024. Il va poursuivre sa formation durant l'année 2025. Il pourra dès lors épauler l'actuelle Fonctionnaire sanctionnateur pour l'instruction des

dossiers.

Planning de mise en œuvre

Début

Fin

01/01/2024

31/06/2025

Il s'agit d'une action "one shot" puisqu'elle compte les différents modules de formation. Elle débouche sur le suivi à long terme des sanctions par un second Fonctionnaire sanctionnateur.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

Gratuit

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

15

Précisions éventuelles

formation

Source

Directeur général adjoint

Ressources disponibles (jours)

15

Précisions éventuelles

15

Source

Belin

Ressources à prévoir (jours)

15

Précisions éventuelles

Formation

Source

Beln

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030 et des déchets sauvages sur tout le territoire communal

Indicateur de résultat

Nombre de dépôts clandestins et déchets sauvages recensés via C4W

Indicateur de résultat

Nombre de sanctions suivi par année

Objectif de moyen

Disposer de deux fonctionnaires sanctionneurs habilités

Indicateur de moyen

Nombre de personnes ayant suivi la formation

Commentaires
Communication

Aucune communication externe ne sera mise en place à part celle du PLP de manière générale. Seule une communication en interne via l'intranet de la commune sera réalisée afin d'annoncer la nouvelle fonction du directeur général adjoint.

Fiche action n°6

Formation d'un nouvel agent constatateur

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:19

Aperçu

Titre complet de l'action	Engagement ou formation d'un agent constatateur communal et/ou d'agent constatateur communal environnemental
Titre court de l'action	Formation d'un nouvel agent constatateur
Pilier	Pilier 5 - Répression
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Sensibilisation et répression sur le terrain.
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu	/
Nuisance	Dépôt clandestin 1m3
Nuisance	Mégots
Nuisance	Emballages non-alimentaires
Nuisance	Poubelle publique débordante
Nuisance	Autre nuisance
Nuisance	Dépôt clandestin >= 1m3

Public cible

Le personnel communal

Description de l'action

La Commune dispose actuellement d'un agent constatateur communal environnemental mais non seulement celui-ci est régulièrement débordé par le nombre d'infractions environnementales à constater mais il ne peut pas intervenir sur les infractions non environnementales du Règlement général de police alors que certaines des dispositions qu'il contient ont également trait à la propreté publique (entretien des trottoirs par exemple).

Afin de combler ce manque, la Commune souhaiterait engager un deuxième agent constatateur, à temps plein, qui, dans l'idéal, suivrait tant la formation d'agent constatateur communal (SAC) que la formation d'agent constatateur communal environnemental. A défaut de la possibilité d'un engagement, la commune étudierait la possibilité de faire suivre l'une ou l'autre de ces formations à des agents communaux qui disposeraient d'au moins une journée par semaine pour effectuer des constats sur le terrain.

Porteur de l'action

La direction générale car l'agent constatateur dépend directement de son service.

Partenaires prévus

Partenaire externe Province de Liège (Ecole de Police)	Type de partenariat Apport humain
Partenaire externe Province de Liège (Ecole de Police)	Type de partenariat Apport technique
Partenaire interne Personnel communal	Type de partenariat Apport humain

Déroulement de l'action

- Obtenir un subside qui permettrait d'engager une personne supplémentaire
- Ou sans subside, engager une personne supplémentaire
- Si aucun engagement externe n'est envisageable, désigner un membre du personnel déjà en place pour suivre la formation d'agent constatateur.
- Procéder à une formation pratique sur le terrain avec l'agent constatateur déjà en place.
- Rendre le nouvel agent constatateur complètement autonome.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/01/2027	31/12/2027

Cette action serait un "one shot" qui renforcerait à long terme l'efficacité des contrôles sur le terrain. Elle dépendra du timing de la formation.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€) / Précisions éventuelles / Source /
Ressources à prévoir (€) 30000(brut) Précisions éventuelles Compte patronal pour un agent temps plein Source Budget communal

Ressources à prévoir (€)

500

Précisions éventuelles

Coût de la formation

Source

Budget communal

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (jours)

7

Précisions éventuelles

Module de formation

Source

Service du personnel

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan	Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030
Objectif de résultat	Amélioration de la propreté publique sur l'ensemble du territoire communal
Indicateur de résultat	Nombre de dépôts clandestins et de déchets sauvages recensés via C4W sur tout le territoire
Objectif de moyen	Avoir une personne ayant suivi la formation
Objectif de moyen	Disposer de deux agents constatateurs
Indicateur de moyen	Nombre de personnes ayant suivi la formation

Commentaires

Cette action dépend clairement des finances de la commune car cela déterminera si la commune peut engager un nouveau membre du personnel ou si elle doit prendre un membre du personnel déjà en place.

Communication

A l'inverse de l'action n-°5, il est important que les citoyens soient mis au courant qu'un deuxième agent constatateur est présent sur le terrain.

Fiche action n°7

Gestion des espaces verts publics

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Modifier l'annexe 3 du Règlement général de Police en matière de la gestion des espaces verts publics
Titre court de l'action	Gestion des espaces verts publics
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Mise à jour d'un règlement
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu	/
Nuisance	Poubelle publique débordante
Nuisance	Mégots
Nuisance	Emballages non-alimentaires
Nuisance	Autres déchets sauvages

Public cible

Les public cible est constitué des utilisateurs des espaces verts publics.

Description de l'action

L'annexe au Règlement de Police relative aux espaces verts est désuète et doit être mise à jour notamment pour tenir compte de certains problèmes de propreté publiques rencontrés fréquemment.

Des panneaux de sensibilisation dédiés aux bonnes pratiques seront placés à l'entrée des différents espaces verts. Ils reprendront les explications en images, les divers points importants de cette annexe ainsi que des rappels sur les principales infractions en matière de déchets et de propreté publique qui y sont commises.

Porteur de l'action

Le Service environnement.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Imprimeur	Apport matériel
Partenaire interne	Type de partenariat
Service secrétariat	Apport humain

Partenaire interne Agent constatateur	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service des travaux	Type de partenariat Apport technique
Partenaire interne Service des travaux	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Directeur général adjoint	Type de partenariat Apport technique

Déroulement de l'action

- Réflexion sur la mise à jour des points de règlements et rédaction ;
- Suivi administratif nécessaire pour les changements de l'annexe ;
- Définitions des principaux points réglementaires à afficher à l'entrée des espaces verts.
- Dans le cas spécifique du parc du château d'Ottomont où des mariages sont organisés, rédaction d'une charte afin d'éviter les jets de riz (danger glissant), de confettis en plastique ou autres, pour les remplacer par des matières moins problématiques et si possible, biodégradables.
- Création des panneaux et pose de ceux-ci.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/06/2025	31/05/2026

Cette action est un "one shot" dans un premier temps puis elle sera mise à jour selon la gestion différenciée des espaces verts.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)
/
Précisions éventuelles
/
Source
/
Ressources à prévoir (€)
1000
Précisions éventuelles
Panneaux

Source

Société externe

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

15

Précisions éventuelles

Conception des panneaux

Source

Service environnement

Ressources disponibles (jours)

10

Précisions éventuelles

Modification de l'annexe

Source

Agent constatateur

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

/

Source

Service secrétariat

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

Placement des travaux

Source

Service des travaux

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Panneaux

Précisions éventuelles

/

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 40% de dépôts clandestins de déchets verts

Objectif de résultat

Diminution de 30% des incivilités dans les espaces verts

Indicateur de résultat

Diminution des unités de malpropreté via l'outil C4W dans l'espaces verts

Objectif de moyen

Réalisation 6 panneaux de sensibilisation

Objectif de moyen

Faire approuver les modification de l'annexe 3 du RGP via une délibération

Indicateur de moyen

Nombre de panneaux aux entrées des espaces verts

Indicateur de moyen

Délibération approuvant la modification du règlement

Commentaires

/

Communication

Un contenu avec les rappels des bonnes pratiques dans les espaces verts sera diffusé sur le site internet de la Commune ainsi que sur les réseaux sociaux.

De part leur fonction de panneaux de sensibilisation, la communication sera faite directement auprès de tous les utilisateurs des espaces verts publics. Enfin, en ce qui concerne la charte pour les futurs mariés, celle-ci sera distribuée par le service population lors de la réservation de la date du mariage.

Fiche action n°8

Optimisation du Plan Caméra

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Optimisation du Plan Caméra
Titre court de l'action	Optimisation du Plan Caméra
Pilier	Pilier 5 - Répression
Type d'activité	Caméra
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu /

Nuisance Dépôt clandestin 1m3

Nuisance Dépôt clandestin >= 1m3

Public cible

Tout public mais surtout les auteurs des dépôts clandestins

Description de l'action

La Commune a acquis plusieurs caméras fixes (4) et des caméras fixes temporaires déplaçables (10). Ces dix dernières sont sous-utilisées, principalement en raison de la difficulté de maintenance desdites caméras et par des problèmes de logistiques. Ces caméras sont de types chasses et nécessitent beaucoup de logistique.

Il s'agit de revoir le type de placement de ces caméras ainsi que d'améliorer les tournées de maintenance. Voir d'opter pour un autre type de caméra à placer sur le territoire de Dison.

Porteur de l'action

Le Service environnement en collaboration avec l'agent constatateur.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Ville de Verviers	Apport technique

Partenaire externe	Type de partenariat
Police locale	Apport technique

Partenaire externe	Type de partenariat
Société de gestion de caméra	Apport matériel

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des travaux	Apport humain

Partenaire interne

Service des travaux

Type de partenariat

Apport matériel

Déroulement de l'action

- Étudier les lieux où les caméras seront placées de manière optimale.
- Étudier diverses solutions de placement optimisées tant pour la maintenance que pour la visibilité du site depuis la caméra.
- Réaliser l'optimisation du placement des caméras.
- Optimiser les tournées de maintenance.

Planning de mise en œuvre
Début

01/11/2024

Fin

31/10/2026

Cette action sera potentiellement à renouveler en cas de nouveaux problèmes liés au placement et ou à la maintenance des caméras.

Ressources
Ressources financières
Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

20000

Précisions éventuelles

Achat de nouvelles caméras

Source

Subside SPW

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

45

Précisions éventuelles

Mise en place du plan

Source

Service Environnement

Ressources à prévoir (jours)

20

Précisions éventuelles

Placement des caméras

Source

Service des travaux

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

14 Caméras

Précisions éventuelles

Mobiles

Source

Subside SPW

Ressources à prévoir

10 Caméras

Précisions éventuelles

Fixe + Logiciel

Source

Subside SPW

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030 sur tout le territoire communal

Indicateur de résultat

Tonnages des dépôts clandestins

Objectif de moyen

Placement des 14 caméras déjà disponibles et des 20 boitiers

Objectif de moyen

Ajouter 10 nouvelles caméras sur les points noirs

Indicateur de moyen

Nombre de caméras placées

Commentaires

/

Communication

Aucune communication particulière ne sera réalisée sur cette action puisque le principe est de prendre les auteurs des faits en flagrant délits. Néanmoins cette action sera expliquée lors de la publication du PLP.

Fiche action n°9

Création d'un règlement pour les forains s'installant à Dison

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Création d'un règlement les forains, commerces ambulants et food-trucks s'installant à Dison en matière de gestion de l'espace publique
Titre court de l'action	Création d'un règlement pour les forains s'installant à Dison
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu /

Nuisance Poubelle publique débordante

Nuisance Dépôt clandestin 1m3

Public cible

Le public cible est composé des forains et commerçants temporaires qui viennent s'installer à Dison.

Description de l'action

En l'absence de convention encadrant l'installation de foire, food-truck et autres commerces ambulants et/ou temporaire, il arrive régulièrement que certains tenanciers abandonnent leurs déchets dans les poubelles publiques voire créent des dépôts clandestins après leur passage.

Il y aurait donc lieu de créer un règlement pour encadrer ces installations temporaires. Ce règlement informera le forain qu'il doit gérer ses propres poubelles et qu'il doit les éliminer par ses propres moyens. S'il désire faire appel au service de ramassages des ordures de la commune, une taxe lui sera demandée ou des sacs poubelles payants lui seront fournis.

Porteur de l'action

Service environnement et le service secrétariat

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Autres communes	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service secrétariat	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des finances	Apport humain

Partenaire interne

Service des finances

Type de partenariat

Apport financier

Déroulement de l'action

- Étude des règlements similaires d'autres communes ;
- Rédaction d'un règlement avant de la faire adopter par le Conseil communal ;
- Utilisation systématique du règlement lors de l'installation de ce type d'établissements temporaires.

Planning de mise en œuvre
Début

01/04/2025

Fin

31/12/2027

Le réalisation de ce règlement est un "one shot" mais destinée à un usage sur le long terme.

Ressources
Ressources financières
Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

50

Précisions éventuelles

Impression de document

Source

Budget communal

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

20

Précisions éventuelles

Rédaction

Source

Service environnement

Ressources disponibles (jours)

5

Précisions éventuelles

Signature de la Convention

Source

Service environnement

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

/

Source

Service secrétariat

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

Signature de la Convention

Source

Service environnement

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat	Diminution des dépôts clandestins sur l'Esplanade de la Libération
Indicateur de résultat	Nombres de dépôts clandestins
Indicateur de résultat	Moins d'abus de poubelles publiques via l'outil Pro-propreté
Objectif de moyen	Disposer d'une convention encadrant les foires et commerces temporaires
Indicateur de moyen	Nombre de convention signée lors des fêtes foraines
Commentaires	/

Communication

Lors de la gestion du dossier par le service communal compétent, le règlement leur sera transmis.

Fiche action n°10

Création d'un partenariat avec la Ville de Verviers pour la gestion des rues limitrophes

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Création d'un partenariat avec la Ville de Verviers pour la gestion des rues limitrophes
Titre court de l'action	Création d'un partenariat avec la Ville de Verviers pour la gestion des rues limitrophes
Pilier	Actions de bonne gouvernance
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	Nettoisement des rues limitrophes
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Dépôt clandestin >= 1m3

Nuisance Dépôt clandestin 1m3

Public cible

Les riverains des rues frontalières avec la Ville de Verviers

Description de l'action

la Commune de Dison a pour commune limitrophe la ville de Verviers et certaines rues communes sont des points noirs en ce qui concerne les dépôts clandestins.

Certains disonais se déplacent aisément sur la Ville de Verviers pour y déposer leurs déchets et vis et versa. Le but est de créer un partenariat avec les autorités et les gestionnaires de la propreté de la Ville de Verviers afin de rassembler nos forces pour lutter contre les dépôts clandestins. Une coordination des actions est nécessaire pour intensifier les mesures à prendre. La mise en commun des moyens permettra aux actions d'être plus efficaces. Des réunions bilatérales seront organisées pour mettre en place différentes actions afin de lutter contre ces points noirs communs.

Porteur de l'action

Le service Environnement de la commune de Dison et le service Environnement de la Ville de Verviers

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Ville de Verviers	Apport matériel

Partenaire externe	Type de partenariat
Ville de Verviers	Apport technique

Partenaire externe	Type de partenariat
Ville de Verviers	Apport humain

Partenaire interne

Agent constatateur

Type de partenariat

Apport humain

Déroulement de l'action

Puisque le principe de cette action sera de créer un partenariat de travail avec la Ville de Verviers, la première étape à accomplir sera de réaliser une réunion avec les services concernés et les échevins concernés.

Planning de mise en œuvre
Début

01/01/2026

Fin

31/12/2030

Ceci sera une action continue et sera être amenée à ne jamais se terminer si tout se passe bien avec la Ville de Verviers.

Ressources
Ressources financières
Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

4

Précisions éventuelles

Réunions trimestrielles

Source

Service Environnement de Dison

Ressources disponibles (jours)

4

Précisions éventuelles

Réunions trimestrielles

Source

Agent constatateur

Ressources disponibles (jours)

4

Précisions éventuelles

Réunions trimestrielles

Source

Service Environnement de Verviers

Ressources à prévoir (jours)

4

Précisions éventuelles

Réunions trimestrielles

Source

Services concernés

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

Salle de réunion

Précisions éventuelles

Réunions trimestrielles

Source

Commune de Dison

Ressources à prévoir

Salle de réunion

Précisions éventuelles

Réunions trimestrielles

Source

Ville de Verviers

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat	Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030 pour les rues limitrophes de Verviers et Dison
Indicateur de résultat	Nombre de dépôts clandestins recensés au niveau des rues limitrophes (tronçons facultatifs C4W)
Indicateur de résultat	Unité de malpropreté des dépôts clandestins recensés via C4W
Indicateur de résultat	Tonnage des dépôts clandestins recensés
Objectif de moyen	Réunion bilatérale avec Verviers (2x/an)
Indicateur de moyen	Mise en place des actions communes
Indicateur de moyen	Nombre de réunions avec Verviers réalisées
Commentaires Les problématiques étant communes avec la ville de Verviers pour ces rues limitrophes, il est primordial que les deux communes s'unissent pour lutter de manière efficaces sur ces problématiques.	

Communication

Une fois que le plan d'action commun avec la Ville de Verviers sera réalisé, les actions seront mise en avant via les réseaux sociaux et le site internet des deux communes.

Fiche action n°11

Mesure Clic-4 Wapp

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Continuer les mesures clic-4-Wapp et répondre chaque année au subsid
Titre court de l'action	Mesure Clic-4 Wapp
Pilier	Pilier 4 - Gestion de l'espace
Type d'activité	Outils numériques
Si "Autres", précisez	Unité de malpropreté
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

Tous les disonais et les rues disonaises. Territoire de Dison.

Description de l'action

Cette action consiste à procéder, quatre fois par an, aux mesures Clic-4Wapp sur les tronçons préalablement définis. Puisque l'outil Clic-4Wapp permet de qualifier le niveau de propreté du territoire, si la Commune de Dison veut connaître l'évolution de son plan local de propreté, il est important qu'elle connaisse la qualité de la propreté dans ses rues. Le principe est d'utiliser l'application 4 fois par an (Hiver, Printemps, Été, Automne), dans un premier temps pour les 12 premiers tronçons puis par la suite ajouter des tronçons complémentaires.

Porteur de l'action

Service Environnement

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Bewapp	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service propreté	Apport humain

Déroulement de l'action

Procéder aux mesures Clic-4Wapp sur les tronçons définis tous les 3 mois.

- Mesures en Hiver
- Mesures au Printemps
- Mesures en Été
- Mesures en Automne

Pour les 12 tronçons validés, puis, éventuellement, pour des tronçons complémentaires pour agrandir le territoire analysé.

Planning de mise en œuvre

Début

01/01/2024

Fin

31/12/2030

L'utilisation de l'outil Cilc-4Wapp sera une action continue puisque celle-ci se déroulera quatre fois par an sur les six années de mise en œuvre du PLP.

Ressources
Ressources financières
Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

Application gratuite

Source

Bewapp

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

12

Précisions éventuelles

Mesures sur le terrain

Source

Service environnement

Ressources à prévoir (jours)

60

Précisions éventuelles

Mesures sur le terrain

Source

Agent constatateur

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

Tablette

Précisions éventuelles

/

Source

Service Environnement

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

/

Objectif de résultat

Procéder aux 4 mesures Clic-4Wapp annuelles sur tous les tronçons définis.

Indicateur de résultat

Réaliser les 4 mesures C4W par an pendant 6 ans

Objectif de moyen

Obtenir le subsidé de la RW effectué pour les mesures

Objectif de moyen

Dégager des journées pour effectuer les mesures

Indicateur de moyen

Nombre de mesures Clic-4Wapp effectuées

Commentaires

/

Communication

Aucune communication externe ne sera faite dans un premier temps mais cela pourrai changer en cours de mise en œuvre du PLP.

Fiche action n°12

Diffusion de l'enquête publique

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Republier l'enquête publique sur la gestion de la propreté en 2027 et 2030
Titre court de l'action	Diffusion de l'enquête publique
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Participation citoyenne
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

Tous les citoyens ainsi que le personnel communal.

Description de l'action

Afin de concevoir le plan local de propreté, une enquête publique a été réalisée pour connaître le sentiment des citoyens sur la gestion de la propreté publique au sein de la Commune. Une première analyse a été accomplie et a permis de relever certaines actions et nuisances. Le service environnement souhaite publier cette enquête à la moitié de la mise en œuvre du PLP et à la fin de la période théorique de ce PLP. Ainsi, les résultats obtenus pourront être comparés aux premiers résultats.

Par ce biais, nous espérons obtenir une amélioration au niveau des chiffres et cela nous permettra également d'obtenir le ressenti du citoyen sur la qualité de la propreté du territoire. Cela nous donnera également un indicateur de résultats sur les différentes actions qui se réaliseront au cours de la mise en œuvre du PLP.

Porteur de l'action

Le Service environnement

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Espace Environnement	Apport technique

Partenaire externe	Type de partenariat
Espace Environnement	Apport humain

Partenaire interne	Type de partenariat
Service Communication	Apport humain

Partenaire interne	Type de partenariat
Service Informatique	Apport matériel

Déroulement de l'action

Nous avons reçu quelques retours sur la première diffusion de l'enquête publique que nous devons améliorer notamment au public cible répondant.

- La première enquête publique n'a pas touché tous les publics que composent la population disonaise. C'est pourquoi d'autres formes de diffusion devront être envisagées pour toucher un plus large public.
- Modification de certaines questions en fonction des actions réalisées.
- Diffusion de l'enquête en 2027 et 2030
- Réception et analyse des résultats
- Partage des résultats pour les citoyens

Planning de mise en œuvre

Début

01/06/2027

Fin

31/08/2027

L'action serait à renouveler tous les 3 ans., c'est à dire qu'une nouvelle diffusion de l'enquête sera faite du 01/07/2027 au 31/08/2027 et la deuxième du 01/06/2030 jusqu'au 31/08/2030. Tout comme la première enquête a été faite du 01/07/2024 au 15/08/2024.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

10

Précisions éventuelles

Conception de l'enquête

Source

Personnel communal

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

Diffusion de l'enquête

Source

Personnel communal

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

e-guichet

Précisions éventuelles

Voie numérique

Source

Service informatique

Ressources à prévoir

e-guichet

Précisions éventuelles

Voie numérique

Source

Service Informatique

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

/

Objectif de résultat

Obtenir de plus en plus de réponses à chaque publication de l'enquête (200)

Indicateur de résultat

Nombre de réponses à l'enquête

Indicateur de résultat

Nombre de téléchargement de l'enquête

Objectif de moyen

Diffuser via 5 canaux différents

Indicateur de moyen

Nombre de canaux différents pour la diffusion de l'enquête

Commentaires

En 2024, seule la voie numérique avait été utilisée ne touchant qu'une partie de la population. En ajoutant d'autres canaux de diffusion, nous espérons toucher un plus grand nombre de personnes et surtout un public plus large. La publication de l'enquête permettra également de sensibiliser les citoyen à la gestion de la propreté publique.

Communication

L'aspect communication est très important pour ce type d'action puisque la diffusion de l'enquête est directement dépendante de la communication. Pour l'édition de 2027 et 2030, la voie papier sera aussi importante que la voie numérique afin de toucher un plus large panel.

Fiche action n°13

Participation au Grand Nettoyage

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Continuer les actions du Grand nettoyage et augmenter le nombre de participants
Titre court de l'action	Participation au Grand Nettoyage
Pilier	Pilier 3 - Participation
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

Sensibiliser les citoyens pour qu'ils renforcent les équipes de terrains inscrites chaque année (ambassadeurs propreté, associations, mouvements de jeunesse, écoles, etc.)

Description de l'action

Faire participer la commune au Grand nettoyage organisé par Be-WaPP chaque année et sensibiliser la population afin d'augmenter le nombre de participants.

Faire inscrire la Commune en tant que tel au grand nettoyage pour qu'elle y participe également que ce soit avec les membres du Collège, du Conseil et des membres du personnel.

Porteur de l'action

Le Service environnement

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Be Wapp	Apport matériel

Partenaire interne	Type de partenariat
Service propreté	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service environnement	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Personnel communal	Apport humain

Déroulement de l'action

- Inscription au Grand Nettoyage
- Communication sur le Grand nettoyage.
- Les chefs d'équipes s'inscrivent sur le site de Be WaPP et choisissent les zones qu'il couvriront.
- Les équipes ramassent les déchets des zones choisies avec le matériel mis à disposition par Bewapp et en les déposant dans les sacs prévus à cet effet.
- Le Service propreté ramasse et comptabilise les sacs Be WaPP tous venants et PMC.
- Diffusion du bilan du grand Nettoyage

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/03/2024	31/03/2024

A réaliser chaque année lors du Grand nettoyage organisé par Be WaPP.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

2

Précisions éventuelles

matinées pour le ramassage

Source

Service propreté

Ressources disponibles (jours)

5

Précisions éventuelles

communication et gestion des participants.

Source

Service environnement

Ressources disponibles (jours)

0.5

Précisions éventuelles

communication

Source

Chargée de communication

Ressources à prévoir (jours)

7

Précisions éventuelles

Journée de nettoyage

Source

Tout le monde

Ressources à prévoir (jours)

1

Précisions éventuelles

Ramassage des sacs

Source

Service propreté

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

Matériel de ramassages

Précisions éventuelles

Sacs, gants, pinces, ...

Source

service propreté

Ressources à prévoir

Matériel de ramassages

Précisions éventuelles

Sacs, gants, pinces, ...

Source

Be-Wapp

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat Augmenter le nombre de zones nettoyées

Indicateur de résultat Nombre de zones nettoyées

Objectif de moyen Augmenter le nombre d'équipes et de participants

Indicateur de moyen Nombre d'équipes du GN

Indicateur de moyen Nombre de participants du GN

Commentaires

/

Communication

Le principe de cette action étant de promouvoir le plus largement possible la campagne de sensibilisation pour le Grand Nettoyage, des moyens supplémentaires en terme de communication seront mis en place. Que ce soit au niveau des réseaux sociaux, au niveau du site internet et même au niveau des quartiers. Les ambassadeurs de la propreté seront également plus encadrés et mis en valeur. Une attention particulière sera faite sur la participation du Conseil et des membres du personnel communal.

Fiche action n°14

Gestion de la propreté des commerces

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:20

Aperçu

Titre complet de l'action	Sensibiliser les commerçants à la propreté des alentours de leurs établissements et de leurs terrasses
Titre court de l'action	Gestion de la propreté des commerces
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	Éducation, rappel de points de règlements et répression si nécessaire
Lieu	Quartiers commerçants (Terrasses des commerçants)

Lieu	/
Nuisance	Autre nuisance
Nuisance	Mégots
Nuisance	Poubelle publique débordante

Public cible

Le public cible est constitué des tenanciers des commerces générant des déchets à proximité.

Description de l'action

Certains commerces et établissements Horeca disonais ne respectent pas ou plus leurs obligations en matière de balayage de leur trottoir ou de disposer des poubelles si leurs activités génèrent des déchets.

Il s'agit donc dans un premier temps, de leur rappeler leurs obligations et si nécessaire dans un second temps, de les sanctionner.

Porteur de l'action

Le Service environnement

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
ZP Vesdre	Apport technique
Partenaire externe	Type de partenariat
ZP Vesdre	Apport humain
Partenaire interne	Type de partenariat
Service secrétariat	Apport humain

Déroulement de l'action

- Envoi d'un courrier de rappel de ces règles aux établissement ne les respectant pas.
- Rappel systématique de ces règles aux tenanciers de nouveaux établissements à leur ouverture (Service secrétariat).
- En cas de manquement, voir avec la ZP Vesdre pour des mesures de répression (pas d'agent communal habilité pour le moment).

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/06/2026	30/09/2026

L'action sera à renouveler à une fréquence qui dépendra de la nécessité.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

50

Précisions éventuelles

courriers

Source

Budget communal

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

7

Précisions éventuelles

Écriture des courriers

Source

Service environnement

Ressources à prévoir (jours)

2

Précisions éventuelles

/

Source

Service secrétariat

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan

Diminution des 40% de mégots de cigarettes en rues

Objectif de résultat

Diminution des déchets sauvages et mégots aux abords des terrasses et des commerçants du centre ville

Indicateur de résultat

Nombre de mégots en rue recensés via C4W

Indicateur de résultat

Suivre la nuisance des mégots dans les quartiers commerçants

Indicateur de résultat

Unité de malpropreté pour les quartiers commerçants

Objectif de moyen

Sensibilisation d'au moins 10 commerçants

Indicateur de moyen

Nombre de rappels effectués

Indicateur de moyen

Nombre des mégots recensés via C4W

Commentaires

Pour les mesures Clic-4Wapp, les rues commerçantes font parties des tronçons obligatoires.

Communication

Une bonne communication sera primordiale pour garder de bonnes relations avec les commerçants. L'accompagnement des courriers s'accompagnera d'une communication orale avec une sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion de la propreté.

Fiche action n°15

Optimisation collecte et flux des déchets du Service propreté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:21

Aperçu

Titre complet de l'action	Optimisation de la collecte des déchets par le Service propreté et en séparer les flux.
Titre court de l'action	Optimisation collecte et flux des déchets du Service propreté
Pilier	Pilier 2 - Infrastructure et équipement
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Gestion des infrastructures (conteneurs de regroupement temporaires) et des collectes
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu

/

Nuisance

Autre nuisance

Public cible

Cette action concerne les infrastructures communales et le flux de gestion des déchets.

Description de l'action

Actuellement, tous les déchets ramassés par le Service propreté sont évacués via les mêmes conteneurs de regroupement, ce qui ne permet pas d'avoir de données relatives au tonnage de ces déchets en fonction de leur provenance. Il s'agit donc dans un premier temps d'évaluer la possibilité de séparer les flux des déchets ramassés par le Service propreté : déchets provenant des poubelles publiques, des dépôts de déchets, des déchets sauvages et d'autres déchets.

Porteur de l'action

Le Service des travaux Service propreté)

Partenaires prévus

Partenaire externe

Société d'évacuation des déchets

Type de partenariat

Apport technique

Partenaire externe

Société d'évacuation des déchets

Type de partenariat

Apport matériel

Partenaire interne

Service des Travaux

Type de partenariat

Apport technique

Partenaire interne

Service des Travaux

Type de partenariat

Apport humain

Déroulement de l'action

- Étudier la faisabilité du projet.
- Étudier les différents flux des déchets
- Réorganiser l'emplacement des conteneurs d'évacuation des déchets
- Optimiser la collecte des déchets des espaces publics
- Mise en place d'un système pour peser les différents flux de déchets

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/01/2027	30/11/2027

L'action est un "one shot" destiné à un usage à long terme. La réalisation de la mise en place de la séparation des collectes prendra du temps en espérant que cette action soit vraiment réalisable.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

15000

Précisions éventuelles

Mise en place du flux séparés

Source

Budget communal

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

15

Précisions éventuelles

Service de collecte

Source

Service propreté

Ressources à prévoir (jours)

40

Précisions éventuelles

Mise en place du plan

Source

Service propreté

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

Société d'évacuation des déchets

Précisions éventuelles

conteneurs déjà en place

Source

Veolia

Ressources à prévoir

Nouveaux conteneurs

Précisions éventuelles

Séparation des flux

Source

Veolia

Ressources à prévoir

Système de collecte

Précisions éventuelles

Séparation des flux

Source

Service des travaux

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan

/

Objectif de résultat

Séparer les différents flux des déchets collectés sur la Commune de Dison

Indicateur de résultat

Nombre de flux de collectes séparés

Indicateur de résultat

Diminuer de 5% les coûts de gestion de la propreté public

Objectif de moyen

Mise en place d'une logistique pour la séparation des flux

Objectif de moyen

Ajouter un nouveau conteneur

Objectif de moyen

Acheter des sacs poubelles de couleur

Indicateur de moyen

Calcul des pesages des différents flux de déchets

Indicateur de moyen

Assurer le suivi en interne de la séparation des flux

Commentaires

Cette action ne vise pas directement un objectif global du plan cependant elle devrait permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs.

Communication

Cette action étant interne à la gestion de la propreté de la Commune, aucune communication ne se fera.

Fiche action n°16

Lutter contre les dépôts clandestins de déchets verts

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:21

Aperçu

Titre complet de l'action	Lutter contre les dépôts clandestins de déchets verts
Titre court de l'action	Lutter contre les dépôts clandestins de déchets verts
Pilier	Actions transversales
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	Caméras, sensibilisation, éducation, répression
Lieu	Bord de route (Bord de route dans la partie rurale de Dison)

Lieu /

Nuisance Autres déchets sauvages

Public cible

Il s'agit de cibler les habitants qui abandonnent leurs déchets verts soit aux bords des routes soit sur des dalles de bétons destinées à la gestion des espaces verts de la Commune.

Description de l'action

Beaucoup de riverains , surtout ceux domiciliés dans les parties les plus rurales, n'hésitent pas à utiliser les emplacements dédiés à la gestion des espaces verts publics pour y déposer leurs propres déchets verts. C'est pourquoi une sensibilisation sera mise en place pour conscientiser le citoyen à une meilleure gestion de ses déchets verts. Ensuite, avec le service plantation, des actions seront mises en places pour supprimer les dalles utilisées pour les dépôts des déchets vers communaux et si la pratique des citoyens persiste, des actions de répressions seront réalisées.

Porteur de l'action

L'agent constatateur sera le porteur de l'animation avec le soutien du service environnement et le service plantation.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Centre culturel	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des travaux	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des travaux	Apport humain

Partenaire interne	Type de partenariat
Service Communication	Apport humain

Déroulement de l'action

- Les points noirs ont déjà été identifiés par l'agent constatateur et le service des travaux
- Communication sur les réseaux et pose de panneaux rappelant l'interdiction d'abandonner des déchets verts au niveau des points noirs
- Suppression des dalles "espaces verts communaux"
- Installation de boîtiers de sécurité des caméras fixes temporaires aux endroits toujours problématique et surveillance régulière avec certaines caméras de chasse.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/04/2025	31/03/2026

la sensibilisation, l'installation des panneaux et des caméras sera une action one shot. L'augmentation de la surveillance de ces lieux par caméras est prévu sur le long terme.

Ressources

Ressources financières

Ressources à prévoir (€)

1500

Précisions éventuelles

Panneaux

Source

Budget communal

Ressources humaines

Ressources à prévoir (jours)

3

Précisions éventuelles

Installation panneaux et caméras

Source

Service des travaux

Ressources à prévoir (jours)

2

Précisions éventuelles

Portage du projet, vérification des installations caméras

Source

Agent constatateur

Ressources à prévoir (jours)

2

Précisions éventuelles

Sensibilisation, création des affiches et panneaux

Source

Chargée de communication et Service environnement

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

Boîtiers de sécurité et support

Précisions éventuelles

Une dizaine encore en réserve

Source

Service des travaux/agent constatateur

Ressources disponibles

Caméras de chasse

Précisions éventuelles

Avec celles déjà en place installées

Source

Agent constatateur

Ressources à prévoir

Panneaux d'interdiction

Précisions éventuelles

/

Source

Service des travaux

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 40% de dépôts clandestins de déchets verts

Objectif de résultat

Diminution de 40% de dépôts clandestins de déchets verts

Indicateur de résultat

Nombre d'évacuations de dépôts clandestins recensés et non-évacués de déchets verts par semaine

Indicateur de résultat

Tonnage des déchets verts provenant des dépôts clandestins (Facture Intradel)

Objectif de moyen

Poser 7 panneaux d'interdiction pour la sensibilisation

Objectif de moyen

Poser 10 caméras pour la caméra

Indicateur de moyen

Nombre de points noirs avec panneaux d'interdiction posés

Indicateur de moyen

Nombre de points noirs surveillés par caméras placées

Indicateur de moyen

Suivi en interne de la gestion du flux des déchets verts

Commentaires

Dans l'idéal, l'indicateur de résultat serait la masse annuelle de déchets verts provenant des dépôts clandestins de déchets verts mais ces déchets étant mélangés avec les déchets verts communaux, ces quantités ne sont pas mesurables pour le moment (voir Action 15)

Communication

Il sera rappelé, sur les réseaux sociaux et le bulletin communal, l'interdiction d'abandonner des déchets verts avec également des explications sur les méthode de gestion des déchets verts alternatives (recyparcs, mulshing, etc.).

Des panneaux de sensibilisation rappelant l'interdiction d'abandonner des déchets verts seront installés près des points noirs.

Éventuellement complétés par un toute boite.

Fiche action n°17

Sanctions alternatives

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:21

Aperçu

Titre complet de l'action	Permettre des alternatives aux sanctions administratives
Titre court de l'action	Sanctions alternatives
Pilier	Pilier 5 - Répression
Type d'activité	Éducation
Si "Autres", précisez	Nettoisement
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

Le public cible est une partie des personnes sanctionnées par le Fonctionnaire sanctionnateur pour des infractions environnementales.

Description de l'action

La Commune souhaite pouvoir mettre en œuvre la possibilité d'infliger, dans certaines cas d'infractions environnementales constatées, les sanctions suivantes :

- le travail d'intérêt général, potentiellement en matière de nettoyage ;
- l'imposition de suivi d'une formation qui concernerait la citoyenneté, les obligations en matière de déchets et notamment les modalités de tri.

Dans le cas où un récidiviste choisit de faire des heures de travail d'intérêt général et qu'il ne les accomplit pas, celui-ci se verrait infliger une amende.

Porteur de l'action

Service environnement, en collaboration avec le Fonctionnaire sanctionnateur et l'Agent constatateur avec le soutien du CPAS et du Plan de cohésion social

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Régie de quartier Havre Sac	Apport technique

Partenaire externe	Type de partenariat
CPAS	Apport humain

Partenaire externe	Type de partenariat
PCS	Apport humain

Partenaire interne

Service des travaux	Type de partenariat
	Apport humain

Déroulement de l'action

Il a été constaté que pour certains cas particuliers, le montant de l'amende ne semble pas avoir les effets escomptés, puisque certains auteurs n'hésitent pas à récidiver. C'est pourquoi tout comme dans le cas des amendes routières, une condamnation d'heure de travaux généraux serait envisagé.

Pour l'option d'heures de travaux généraux :

- Procéder à une étude de faisabilité pour déterminer les engagements des différents services internes et externes
- Vérifier les aspects juridiques de cette action
- Déterminer les employés administratifs qui donneraient la formation;
- Encadrer les auteurs des faits sur le terrain pour qu'ils accomplissent leurs heures de travail général.

Pour l'option de la formation :

- Étudier la possibilité de partenariat avec la Régie de quartier Havre Sac pour la création de formation et fixation du contenu minimum de la formation;
- Prévoir ces formations plusieurs fois par an ;
- Imposer les formations par le F.S. en cas d'infractions environnementales lorsque l'auteur des faits les a commis par manque de connaissance des règles à respecter ou dans le cas de récidive.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/01/2028	31/11/2029

La mise en place de ces options alternatives de sanctions est un "one shot" destiné à un usage sur le long terme.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (jours)

12

Précisions éventuelles

Conception de l'action

Source

Personnel communal

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

Journées de formations

Source

Régie de quartier ou PCS ou CPAS

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Salle de formation

Précisions éventuelles

/

Source

Service externe

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan	Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030
Objectif de résultat	Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030
Indicateur de résultat	Nombre des dépôts clandestins recensés
Indicateur de résultat	Nombre de cas de récidive poursuivis
Objectif de moyen	Mise en place des formations ou des sanction alternatives
Indicateur de moyen	Nombre de formations données
Indicateur de moyen	Nombre de sanctions alternatives réalisés
Commentaires	Dans le cadre de cette action, seuls les auteurs des dépôts clandestins sont concernés pour le moment.

Communication

Pour le cas de grande récidive ou pour les cas où l'amende financière ne serait pas la meilleure option, un courrier spécifique sera envoyé à l'auteur des faits afin que les différentes options lui soient proposées. Une campagne de sensibilisation sera faite lorsque les premières formations ont été données. Cette action concerne dans un premier temps, uniquement les auteurs de dépôts clandestins.

Fiche action n°18

Création de nudges

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:21

Aperçu

Titre complet de l'action	Création de nudges
Titre court de l'action	Création de nudges
Pilier	Pilier 2 - Infrastructure et équipement
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Outils et infrastructures pédagogiques
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu /

Nuisance Autres déchets sauvages

Public cible

Cette action vise tous les citoyens qui souhaitent se débarrasser d'un déchet sauvage.

Description de l'action

Qu'est ce qu'un "nudges" : les nudges, sont des outils de « suggestion » disposés dans notre environnement, ils sont supposés à nous aider à faire les bons choix, pour notre propre intérêt ou celui de la société. Ils permettent de faire évoluer nos comportements, notamment en matière de propreté publique. Cela peut-être des dessins au sol, des motifs, des infrastructures colorées, etc... L'idée est de réaliser ce genre d'infrastructure devant les poubelles publiques ou les conteneurs collectifs. Le fait d'embellir des endroits dits plus sales réduirait les dépôts clandestins et provoquerait un meilleur comportement auprès des citoyens.

Il est envisager de dessiner des marelles devant les poubelles ou des labyrinthes ou d'embellir les contours des conteneurs collectifs. Plus c'est coloré, mieux c'est.

Porteur de l'action

Le service environnement.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
PCS	Apport humain

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des travaux	Apport matériel

Déroulement de l'action

Plusieurs endroits seront identifiés comme étant prioritaires.

- Identification des lieux où les nudges seront placés
- Définir quel type de nudges
- Mise en place des nudges par le service des travaux
- Communication et publication

Planning de mise en œuvre

Début

01/04/2028

Fin

31/03/2029

La mise en place des premiers nudges sera une one shot. Elle pourra être reconduite d'années en années puisque le nombre de nudges sur le territoire peut augmenter si l'action est un succès.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

10000

Précisions éventuelles

Achat de matériel

Source

Budget communal ou subside

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (jours)

25

Précisions éventuelles

Conception des nudges

Source

Personnel communal

Ressources à prévoir (jours)

15

Précisions éventuelles

Réalisation des nudges

Source

Personnel communal

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Pots de peintures

Précisions éventuelles

Réalisation des nudges

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat

Diminution des déchets sauvages aux abords des écoles

Indicateur de résultat

Nombre de dépôts clandestins recensés via C4W près des conteneurs collectifs

Indicateur de résultat

Nombre de déchets sauvages recensés aux abords des écoles recensés via C4W

Objectif de moyen

Accroître le nombre de points de nudges

Objectif de moyen

Consacrer le budget nécessaire à la création des nudges

Indicateur de moyen

Montant obtenu pour la création des nudges

Indicateur de moyen

Nombre de nudges réalisés

Commentaires

Cette action cible, également, l'objectif global des dépôts clandestins car il est question d'embellir les points noirs des dépôts clandestins. Il a été constaté qu'un lieu bien propre et embelli à tendance à moins attirer la saleté.

Communication

Le point fort de cette action reste la communication. Il sera important de montrer aux citoyens tous les endroits qui ont été embellis par les nudges mais également de faire une campagne de sensibilisation auprès des écoles puisque certains nudges seront directement créés devant et avec les écoles. Un article sera également publier dans le bulletin communal. Il sera rappelé les bonnes pratiques et les bons comportements lorsque l'un citoyen souhaite se débarrasser des déchets sauvages.

Fiche action n°19

Acquisition et/ou remise en état des outils du Service propreté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:21

Aperçu

Titre complet de l'action	Acquisition et/ou remise en état des outils du Service propreté
Titre court de l'action	Acquisition et/ou remise en état des outils du Service propreté
Pilier	Actions transversales
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Bord de route (Bord de route dans la partie rurale de Dison)

Lieu /

Nuisance Emballages non-alimentaires

Nuisance Autres déchets sauvages

Public cible

Cette action cible le territoire de Dison dans son ensemble.

Description de l'action

Il est primordial pour pouvoir réaliser un maximum d'actions de ce PLP que les outils indispensables à la gestion de la propreté public soient opérationnels. C'est pourquoi, cette action est dédiée à la remise en état de certains outils déjà présents au sein du service des travaux et à l'achat de nouveaux outils. La Commune de Dison possède un aspirateur de rue appelé Le Gluton qui pour le moment est en panne. L'action touche les infrastructures, les équipements et la bonne gouvernance de l'administration c'est pourquoi c'est une action transversale.

Porteur de l'action

Le service des travaux

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Société de maintenance	Apport matériel

Partenaire externe	Type de partenariat
Société de maintenance	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des travaux	Apport matériel

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des finances	Apport financier

Déroulement de l'action

- Réaliser l'inventaire de tous les outils existants
- Identifier les outils qui doivent être réparé
- Remplacer les outils qui ne peuvent pas être réparés
- Gérer l'inventaire du matériel lié à la gestion de la propreté public

Planning de mise en œuvre

Début

01/09/2025

Fin

30/06/2030

Cette action sera continue car la gestion du matériel est primordial pour réaliser les actions du PLP.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

20000

Précisions éventuelles

Remplacement des outils cassés

Source

Budget communal

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (jours)

20

Précisions éventuelles

Réalisation de l'action

Source

Personnel communal

Ressources à prévoir (jours)

10

Précisions éventuelles

Réparation des outils

Source

Société externe

Ressources à prévoir (jours)

10

Précisions éventuelles

Réparation des outils

Source

Personnel communal

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Batteries

Précisions éventuelles

Gluton

Source

Société externe

Ressources à prévoir

Autres pièces

Précisions éventuelles

Divers

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan	/
Objectif de résultat	Amélioration de la propreté publique sur tout le territoire communal
Indicateur de résultat	Diminution des unités de malpropreté via C4W pour l'ensemble du territoire
Objectif de moyen	Réparer ou remplacés tous les outils cassés
Objectif de moyen	Mettre à disposition le personnel pour réparer les outils
Indicateur de moyen	Nombre d'outils en fonction / réparés
Indicateur de moyen	Note en interne réalisée après chaque réparation
Indicateur de moyen	100% des outils opérationnels

Commentaires

Cette action ne touche pas un objectif global du pal mais va permettre d'atteindre l'ensemble.

Communication

Pour que cette action soit un succès, il faut mettre en place une très bonne communication entre les différents services concernés. Des réunions bilatérales devront être organisée afin de tenir à jour l'inventaire des outils et de pouvoir réagir rapidement lorsqu'un outil tombe en panne.

Fiche action n°20

Créer un partenariat pour les déchets de types dangereux

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:21

Aperçu

Titre complet de l'action	Créer un partenariat pour les déchets de types dangereux
Titre court de l'action	Créer un partenariat pour les déchets de types dangereux
Pilier	Pilier 2 - Infrastructure et équipement
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autres déchets sauvages

Nuisance Dépôt clandestin 1m3

Public cible

Les citoyens disonais auteurs des dépôts clandestins.

Description de l'action

A jour, il n'existe pas de valorisation des déchets de types dangereux quand ceux-ci sont déposés illégalement par des citoyens. Par types de déchets dangereux, on entend par là :

- Huiles de moteurs
- Huiles végétales
- Pots de peintures
- Bonbonne de gaz
- Batteries

Avant, le service propreté allait les déposer au parc à conteneur, malheureusement, les quantités récoltées en ce moment, ne permettent plus de passer par le parc à conteneur. C'est pourquoi, les huiles et autres déchets dangereux sont temporairement stockés dans les locaux du service des travaux selon les dispositions adéquates. Il est prévu que dans le futur marché de gestion des déchets qui est en ce moment chez Véolia, une filière d'évacuation sera créée pour inclure les déchets dits dangereux.

Porteur de l'action

Service des marchés publics

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Future société de gestion d'évacuation des déchets	Apport matériel

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des marchés publics	Apport matériel

Partenaire interne

Service des marchés publics

Type de partenariat

Apport technique

Partenaire interne

Service des marchés publics

Type de partenariat

Apport humain

Déroulement de l'action

En juin 2025, le marché pour l'évacuation et le traitement des déchets de la commune doit être renouvelé, à ce moment là, un descriptif technique sera défini pour intégrer l'évacuation des déchets dangereux, que ce soit pour les huiles comme pour les bonbonnes de gaz par exemple. Une réorganisation de l'espace de stockage devra également être réalisée afin d'inclure les nouveaux emplacements des fûts. La suite de la gestion d'évacuation sera entreprise par la société désignée.

Planning de mise en œuvre
Début

01/06/2025

Fin

31/12/2025

L'action sera une one shot puisqu'elle couvre l'attribution du marché. Elle durera le temps de l'attribution du marché et sera renouvelée au même titre que les autres filières d'évacuation des déchets.

Ressources
Ressources financières
Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

2000

Précisions éventuelles

Selon le marché public

Source

Budget communal

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

20

Précisions éventuelles

Attribution du marché

Source

Personnel communal

Ressources à prévoir (jours)

20

Précisions éventuelles

Attribution du marché

Source

Personnel communal

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Fûts d'évacuation

Précisions éventuelles

Évacuation des déchets

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

/

Objectif de résultat

Valoriser les déchets dangereux en les évacuant par une filière spécifique

Indicateur de résultat

Volume de déchets dangereux évacués et valorisés

Objectif de moyen

Mise en place des fûts de collecte des déchets dangereux

Objectif de moyen

Création d'un flux de déchets via un marché public

Indicateur de moyen

Volume de déchets dangereux évacués et valorisés

Commentaires

Des discussions sont également prises avec Intradef pour la gestion et l'évacuation des bonbonnes de protoxyde d'azote qui sont de plus en plus présentes dans les dépôts clandestins.

Communication

Aucune communication ne sera faite vers l'extérieur puisque cette action concerne une action 100% communale. Par contre, elle sera bien expliquée au service propreté afin que la filière de collecte et d'évacuation des déchets soient réalisées de manière optimale.

De manière générale, la communication reste la même pour tous les citoyens avec une lutte contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages.

Fiche action n°21

Embellir le square de la limite

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:22

Aperçu

Titre complet de l'action	Embellir le square de la limite
Titre court de l'action	Embellir le square de la limite
Pilier	Pilier 4 - Gestion de l'espace
Type d'activité	Nettoisement
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu /

Nuisance Dépôt clandestin >= 1m3

Public cible

Le public cible sont les riverains du square de la limite. Ceci est une place où les enfants jouent très souvent mais qui malheureusement est l'un des plus gros points noirs de la Commune de Dison. La particularité de cette place est qu'elle est la propriété de la Commune de Dison sur le territoire de Verviers.

Description de l'action

Il n'est pas rare de voir diminuer les dépôts clandestins lorsque les endroits sont embellis ou végétalisés. Le square de la limite attire beaucoup de dépôts clandestins et les enfants y jouent de moins en moins. Le plan de cohésion social a eu pour objectif de repeindre les murs du square, les bancs aussi et d'y accrocher une banderole de sensibilisation. La première phase des travaux a été réalisée par les étudiants embauchés par le PCS durant l'été 2024 et encadrée par les éducateurs.

Porteur de l'action

Le plan de cohésion social et les étudiants d'été solidaire

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
PCS	Apport matériel

Partenaire externe	Type de partenariat
PCS	Apport humain

Partenaire externe	Type de partenariat
Etudiants	Apport humain

Partenaire externe	Type de partenariat
Graphiste	Apport humain

Partenaire interne

Service des travaux

Type de partenariat

Apport matériel

Déroulement de l'action

Il a été discuté du projet par le plan de cohésion social et réalisés par les étudiants

- choix des couleurs et des endroits à repeindre
- Achats du matériel nécessaire
- Embellissement du square
- Création de la bâche de sensibilisation
- Campagne de communication

Planning de mise en œuvre
Début

01/07/2024

Fin

31/08/2024

C'est action est une One Shot néanmoins si les murs embellis devenaient à être dégradés, des retouches pourront être exécutées. Il est question par la suite d'y peindre une fresque sur le plus grand mur du square.

Ressources
Ressources financières
Ressources disponibles (€)

2000

Précisions éventuelles

Achat matériel

Source

PCS

Ressources à prévoir (€)

1500

Précisions éventuelles

Retouches

Source

PCS

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

15

Précisions éventuelles

Peintures

Source

PCS et étudiants

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

si nécessaire

Source

PCS

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Pots de peinture

Précisions éventuelles

/

Source

Société externe

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat

Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030 au niveau du Square de la limite

Indicateur de résultat

Tonnages des dépôts recensés par le service des travaux pour ce tronçon facultatif

Indicateur de résultat

Unité de malpropreté via C4W

Indicateur de résultat

Nombre de dépôts clandestins recensés

Objectif de moyen

Garder l'embellissement du square le propre pendant 365 jours

Indicateur de moyen

Nombre de jour où le square reste propre

Indicateur de moyen

Nombre d'intervention/nettoyage réalisé

Commentaires

Le square de la limite ne n'est pas partie des tronçons obligatoires des mesures clic-4wapp cependant c'est un tronçon qui sera rajouté dans les tronçons facultatif afin de pouvoir y suivre l'évolution.

Communication

Le PCS a mis en place tout une campagne de communication sur le travail qu'avait effectué les étudiants par des petits vidéos sur l'état d'avancement du projet. Différentes publications ont également eu lieu sur les réseaux sociaux.

Fiche action n°22

Acquisition du Logiciel Inforius

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:22

Aperçu

Titre complet de l'action	Acquisition du Logiciel Inforius
Titre court de l'action	Acquisition du Logiciel Inforius
Pilier	Pilier 5 - Répression
Type d'activité	Outils numériques
Si "Autres", précisez	/
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

L'agent constatateur, le Fonctionnaire sanctionnateur, le Service des finances, l'employée d'administration participant à la rédaction des Sanctions administratives.

Description de l'action

L'acquisition et la mise en œuvre du logiciel Inforius permettra à l'Agent constatateur plus de facilité et de gains de temps (qui pourra être utilisé sur d'autres tâches) lors de la rédaction de ses constats et au Fonctionnaire sanctionnateur d'optimiser la poursuite des infractions environnementales.

Il permettra également une optimisation du suivi de la récupération des amendes administratives par le Service des finances.

Porteur de l'action

L'Agent constatateur avec les autres services du personnel.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Inforius	Apport matériel

Partenaire externe	Type de partenariat
Inforius	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service informatique	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service des finances	Apport financier

Déroulement de l'action

- Acquisition du logiciel.
- Définition des paramétrages
- Formations des différents agents
- Optimisation du logiciel.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/01/2024	31/03/2025

La mise en œuvre du logiciel et un "one shot" visant son utilisation pour une durée indéterminée. Au vu de la complexité du programme informatique, l'optimisation du logiciel prend plus longtemps qu'initialement prévu.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

18000

Précisions éventuelles

Frais annuels du logiciel

Source

Service des finances

Ressources à prévoir (€)

18000

Précisions éventuelles

Frais annuels du logiciel

Source

Service des finances

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

18

Précisions éventuelles

Formations des agents

Source

Personnel communal

Ressources disponibles (jours)

18

Précisions éventuelles

Paramétrage du logiciel

Source

Service informatique

Ressources à prévoir (jours)

12

Précisions éventuelles

Suite des mises à jour

Source

Service du personnel

Ressources à prévoir (jours)

15

Précisions éventuelles

Mise à jour des paramètres

Source

Inforius

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

Logiciel

Précisions éventuelles

/

Source

Inforius

Ressources à prévoir

Support technique

Précisions éventuelles

Mise à jour du logiciel

Source

Inforius

Ressources à prévoir

Tablette ou PC portable

Précisions éventuelles

/

Source

Service Informatique

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan Diminution de 20% des dépôts clandestins pour 2030

Objectif de résultat 100% des PV rédigés via le logiciel

Indicateur de résultat Nombres des PV rédigés par le logiciel

Objectif de moyen Utilisation du logiciel par 4 agents communaux

Indicateur de moyen Nombres d'utilisateurs du logiciel

Commentaires

Cet outil a pour but de faciliter le travail des agents communaux et va permettre de poursuivre les dossiers jusqu'à la fin de la procédure et donc cible également tous les autres objectifs du plan.

Communication

Il n'y a pas de communication spécifique pour cette action puisqu'elle impacte uniquement le personnel communal néanmoins une bonne communication entre le personnel communal est primordial pour la bonne gestion du programme.

Fiche action n°23

Inscrire une école pour le label Ecole plus propre

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:22

Aperçu

Titre complet de l'action	Inscrire une école pour le label Ecole plus propre
Titre court de l'action	Inscrire une école pour le label Ecole plus propre
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Éducation
Si "Autres", précisez	Ecoliers
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

Les écoles communales et les écoles libres de la Commune de Dison.

Description de l'action

L'objectif de cette action est qu'une ou plusieurs écoles du territoire obtienne le Label Commune plus propre. Il sera proposé aux écoles un soutien pour l'obtention de ce label avec l'aide de Bewapp. Dans une moindre mesure, des sensibilisations et des animations seront proposées aux écoles pour qu'elles réduisent leurs déchets et qu'elles réalisent un tri des déchets efficaces. Une école plus propre, c'est une école qui réduit ses déchets à la source, qui les trie pour qu'ils soient parfaitement recyclés et qui met tout en œuvre pour éviter qu'ils ne se retrouvent au sol ou abandonnés en pleine nature.

Porteur de l'action

Le service Environnement

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
Bewapp	Apport technique

Partenaire interne	Type de partenariat
Service de l'enseignement	Apport humain

Déroulement de l'action

La procédure pour ce label est décrite sur le site de Bewapp.

- Le projet d'accompagnement s'étale sur 2 années scolaires avec une labellisation au terme de la 2ème année
- Une demi-journée de formation obligatoire est organisée (via Teams) pour toutes les écoles sélectionnées dans le but de présenter la méthodologie et les outils disponibles.
- Chaque établissement doit constituer une TEAM qui portera le projet
- La TEAM réalisera un audit en début d'année scolaire, elle mettra ensuite en place un plan d'actions et mesurera ses résultats
- Un accompagnateur.trice coachera chaque TEAM sur le terrain et à distance par l'intermédiaire d'échanges
- Chaque TEAM devra utiliser la plateforme de suivi monecolepluspropre.be (via son accès personnel) et la mettre à jour régulièrement

Planning de mise en œuvre

Début

01/06/2028

Fin

30/06/2030

L'action mettra deux ans à se réaliser, ensuite il sera important que l'école fasse le nécessaire pour conserver ce label. les inscriptions se font en juin pour débiter en septembre.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (€)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir (jours)

15

Précisions éventuelles

Mise en place du label

Source

Personnel enseignant

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

Mise en place du label

Source

Bewapp

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

/

Précisions éventuelles

/

Source

/

Ressources à prévoir

Outils numériques

Précisions éventuelles

Mise en place du label

Source

Bewapp

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

/

Objectif de résultat

Labellisation pour une école plus propre avant 2030

Indicateur de résultat

Obtention du label pour une école avant 2030

Objectif de moyen

Obtenir l'accompagnement Bewapp pour la labellisation

Objectif de moyen

Obtenir les journées nécessaire pour la réalisation du projet

Indicateur de moyen

Nombre d'écoles labellisées

Indicateur de moyen

Nombre de jours consacrés pour la labellisation

Indicateur de moyen

Nombre de réunions suivies pour l'accompagnement

Commentaires

/

Communication

Une première communication sera faite pour solliciter un maximum d'écoles en vue de proposer leur candidature pour obtenir le label. Ensuite, une deuxième communication sera faite si une école obtient le label avec une diffusion sur les réseaux sociaux, le bulletin communal, le site internet et dans la presse locale.

Fiche action n°24

Participer au Marathon de propreté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:22

Aperçu

Titre complet de l'action	Participer au Marathon de propreté
Titre court de l'action	Participer au Marathon de propreté
Pilier	Pilier 5 - Répression
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Sensibilisation et répression
Lieu	Centre-ville / Centre de village (Centre urbain de Dison)

Lieu	/
Nuisance	Dépôt clandestin 1m3
Nuisance	Autres déchets sauvages
Nuisance	Emballages non-alimentaires
Nuisance	Mégots

Public cible

Le public cible est principalement constitué des fumeurs (abandons de mégots) et dans une moindre mesure, les utilisateurs de la voie publique (abandon de déchets de consommation) et les propriétaires de chiens (non ramassage des déjections). Toutes personnes qui commettent une infraction.

Description de l'action

Il est prévu dans le cadre de cette action de distribuer des cendriers de poches, des bagoto et des sacs à déjections par le Service de l'environnement, le bureau de l'accueil et les bibliothèques.

Parallèlement, l'agent constatateur, en collaboration avec la Zone de Police Vesdre, effectuera des patrouilles durant les après-midi de la semaine en vue de sensibilisation et de répression.

Porteur de l'action

L'agent constatateur est le porteur et l'animateur de cette action.

Partenaires prévus

Partenaire externe	Type de partenariat
ZP Vesdre	Apport humain
Partenaire externe	Type de partenariat
Be Wapp	Apport matériel

Partenaire interne Accueil	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service environnement	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Bibliothèques communales	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Agent constatateur	Type de partenariat Apport humain

Déroulement de l'action

- Inscription et commande de matériel.
- Durant la semaine prévue, des sensibilisations seront effectuées avec distribution de matériel préventif par le Service environnement ainsi qu'au niveau de l'accueil et des bibliothèques.
- L'agent constatateur patrouillera conjointement avec des membres de la ZP Vesdre pour faire de la sensibilisation et de la répression sur le terrain.

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/09/2024	30/09/2024

L'action est à renouveler chaque année lors de la semaine du Marathon de la propreté.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€) /
Précisions éventuelles /
Source /
Ressources à prévoir (€) /
Précisions éventuelles /
Source

/

Ressources humaines

Ressources disponibles (jours)

5

Précisions éventuelles

Patrouille les après-midi

Source

ZP Vesdre

Ressources disponibles (jours)

7

Précisions éventuelles

Préparation de l'action

Source

Personnel communal

Ressources à prévoir (jours)

2,5

Précisions éventuelles

Patrouille les après-midi

Source

Agent constatateur

Ressources à prévoir (jours)

5

Précisions éventuelles

debriefing

Source

Agent constatateur

Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

Matériel de sensibilisation

Précisions éventuelles

/

Source

Bewapp

Objectifs et indicateurs

Objectif du plan	/
Objectif de résultat	Diminution des incivilités des citoyens en flagrant délits
Indicateur de résultat	Nombres d'infractions identifiées pendant la semaine marathon
Indicateur de résultat	Avoir sensibiliser 5 personnes par jour sur la propreté publique
Indicateur de résultat	Avoir Dresser 5 PV par jour durant la semaine
Objectif de moyen	Participation annuelle au Marathon de la propreté
Objectif de moyen	Distribuer 5 cendriers de poches par jour
Objectif de moyen	Distribuer 5 bagotos par jour
Indicateur de moyen	Nombre de personnes sensibilisées
Indicateur de moyen	Nombre de PV rédigés
Indicateur de moyen	Nombre d'opération réalisée durant la semaine
Commentaires Indépendamment de cibler les objectifs liés aux dépôts et déchets sauvages, cette action vise également les autres objectifs du plan.	

Communication

La communication sur cette action est effectuée via des affichages ainsi que des articles sur les réseaux sociaux et le site internet communal. Cette communication sera basée sur le kit de communication fourni par Be WaPP dans le cadre de la semaine du Marathon propreté.

Fiche action n°25

Kit d'accueil

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 2/07/2025 09:22

Aperçu

Titre complet de l'action	Kit d'accueil
Titre court de l'action	Kit d'accueil
Pilier	Pilier 1 - Communication et sensibilisation
Type d'activité	Autres
Si "Autres", précisez	Communication
Lieu	Autre lieu (Ensemble du territoire)

Lieu /

Nuisance Autre nuisance

Public cible

Les nouveaux arrivants sur la Commune de Dison.

Description de l'action

Il ressort des constats de terrain que de nombreux citoyens ont une mauvaise connaissance des modalités de gestion des déchets que ce soit pour le tri ou de manière générale. Cette mauvaise connaissance s'illustre par de mauvaises pratiques de la part des citoyens et des mauvaises habitudes, comme le tri incorrect des déchets, les dépôts clandestins ou encore les abus de poubelles publiques. Compte tenu de la part importante d'infractions commises par des personnes d'origines étrangères et ne parlant pas très bien le français voire pas du tout ou commises par des citoyens nouvellement arrivés sur la Commune, des nouvelles fiches explicatives sur la gestion des déchets seront réalisées dans diverses langues et agrémentées de pictogrammes avec le plus de visuels possibles. Ces informations seront distribuées dans le kit d'accueil lors de l'inscription à la Commune de Dison. Il est important que toutes ces informations soient rassemblées dans un même package et qu'il soit distribué directement à l'arrivée du citoyen.

Ce kit comporterait notamment :

- le calendrier des collectes d'intradel ;
- Les horaires d'ouvertures de la commune ;
- Les contacts pour les principaux services ;
- Les informations pour Rcycl (Encombrants) ainsi que des recyparcs;
- Les guides de tri ;
- Rappel des consignes de gestion des déchets ;
- Services du Plan de cohésion sociale ;
- D'autres informations utiles pour un nouvel arrivant comme les sanctions encourues pour non respect du tri ou d'abandon de déchets.

Lorsqu'un nouveau citoyen viendra s'inscrire à la Commune et un fonction de sa langue, les agents communaux pourront lui fournir le kit d'accueil contenant les principaux documents.

Le but de ce kit est de donner la bonne information et d'induire directement les bonnes pratiques de gestion des déchets. Si l'agent constatateur remarque que des mauvaises pratiques réapparaissent, certaines fiches pourront directement être distribuées à la personne concernée.

Porteur de l'action

Le Service environnement porte le projet.

Le service population sera en première ligne pour distribuer le kit d'accueil cependant, il pourra être également distribué par les éducateurs du PCS. Occasionnellement, l'agent constatateur pourra se servir du kit d'accueil ou des fiches qu'il contient afin d'augmenter l'impact de ses rappels envers les personnes qui ne parlent pas suffisamment français.

Partenaires prévus

Partenaire externe Intradel	Type de partenariat Apport matériel
Partenaire externe CPAS	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service population	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service Logement	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service des étrangers	Type de partenariat Apport humain
Partenaire interne Service Communication	Type de partenariat Apport technique

Déroulement de l'action

- Impliquer les autres services pour que le kit soit distribué
- Rédiger et imprimer les fiches explicatives
- Centraliser les calendriers de collecte Intradel
- Concevoir le kit d'accueil
- Distribution du kit d'accueil aux nouveaux arrivants par le service population
- Obtenir de meilleures pratiques de la part des citoyens

Planning de mise en œuvre

Début	Fin
01/01/2026	31/12/2030

Certaines informations peuvent changer et certains documents devront être réadaptés. En moyenne, le Commune compte 1200 nouvelles arrivées par an.

Ressources

Ressources financières

Ressources disponibles (€)

1000

Précisions éventuelles

Impression des documents

Source

Budget Communal

Ressources à prévoir (€)

100

Précisions éventuelles

Renouvellement des documents

Source

Budget Communal

Ressources humaines
Ressources disponibles (jours)

12

Précisions éventuelles

Confection des kits

Source

Services Communaux

Ressources à prévoir (jours)

15

Précisions éventuelles

Accueil du nouvel arrivant

Source

Service population

Ressources techniques (matériel nécessaire)
Ressources disponibles

Kit d'accueil

Précisions éventuelles

Déjà préparé

Source

Intradel

Ressources disponibles

Calendrier de Collecte

Précisions éventuelles

/

Source

Intradel

Ressources disponibles

Fiches explicatives

Précisions éventuelles

diverses langues

Source

BEP

Ressources à prévoir

Impression

Précisions éventuelles

Confection du kit

Source

Services Communaux

Objectifs et indicateurs
Objectif du plan

Diminution de 30% de déchets ménagers dans les poubelles publiques

Objectif de résultat

Diminution de 10% du nombre d'adresses refusées par Intradel lors de leur contrôle de la qualité du tri

Indicateur de résultat

Tonnages des dépôts clandestins

Indicateur de résultat

Nombre d'adresses où la collecte est refusée

Indicateur de résultat

Nombres de sac de PMC non recensés

Indicateur de résultat

Pourcentage de déchets ménagers dans les poubelles publiques

Objectif de moyen

Distribuer un kit d'accueil à chaque nouvel arrivant

Indicateur de moyen

Nombre de kit distribué en fonction du nombre de nouveaux ménages enregistrés sur l'année

Commentaires

En sachant que ce kit pourra également être distribué pour tout citoyen qui aura besoin d'une "cure" de rappel sur les bonnes pratiques de gestion des déchets. A noter, que cette fiche action a été inspirée par la fiche action du Plan local de Propreté de la ville d'Aubange.

Communication

Dans un premier temps, une bonne communication sera réalisée en interne pour que tous les services communaux comprennent l'importance de distribuer ce kit. Sans la participation des collègues cette action ne pourra pas devenir un succès. Ensuite, il sera important que les agents administratifs expliquent bien le contenu du kit et surtout qu'ils précisent que certains documents sont dans leur langue.

Il sera demandé à la chargée de communication de la commune de faire de temps de temps des rappels sur les réseaux sociaux et dans le bulletin communal.

Certains documents seront téléchargeable sur le site internet de la commune

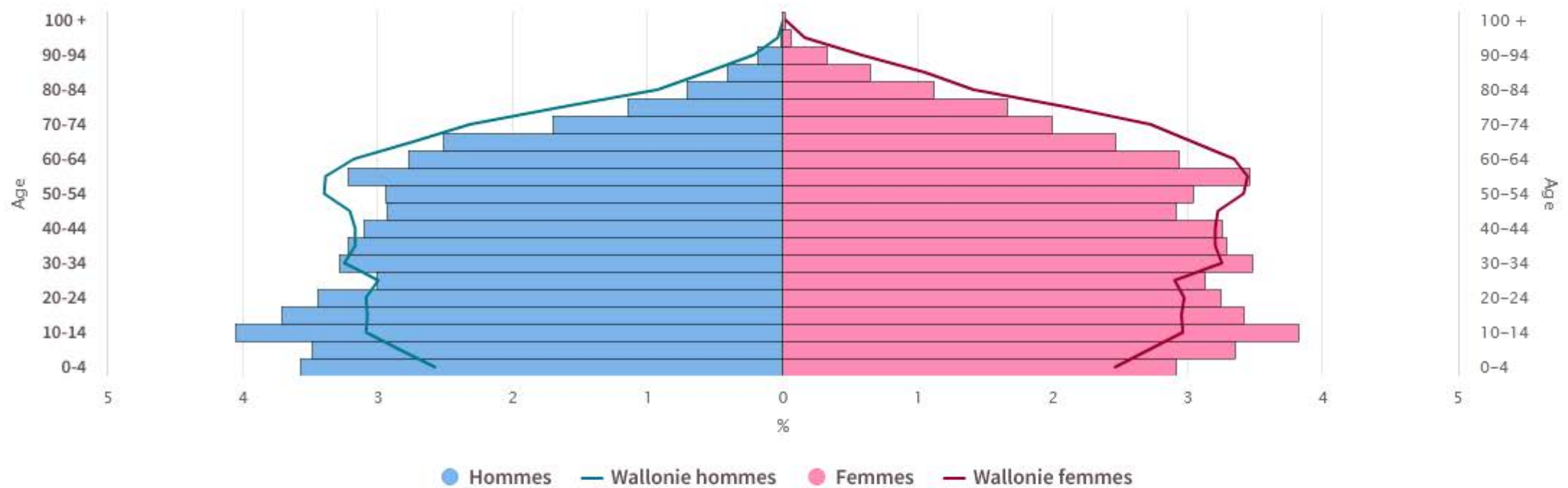
Annexe n°1: Pyramide des âges

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48

Pyramide des âges de l'entité DISON (Commune) [01/01/2023]



Sources : SPF économie – Statbel

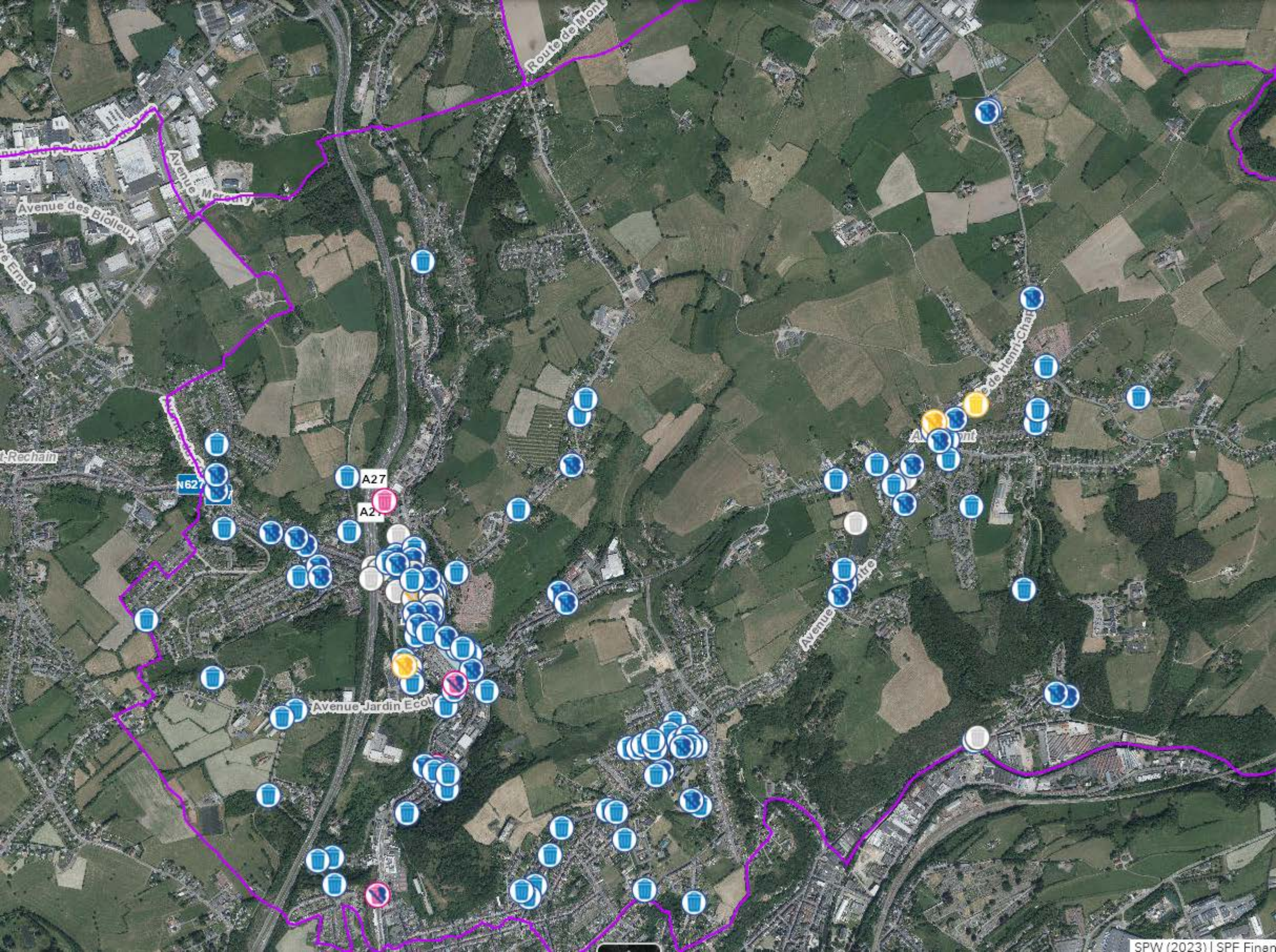
Période 01/01/2023 ▾

[Voir la page de l'indicateur sur WalStat \(carte, graphiques, données et métadonnées\)](#)
[Voir la fiche régionale sur le site de l'IWEP](#)

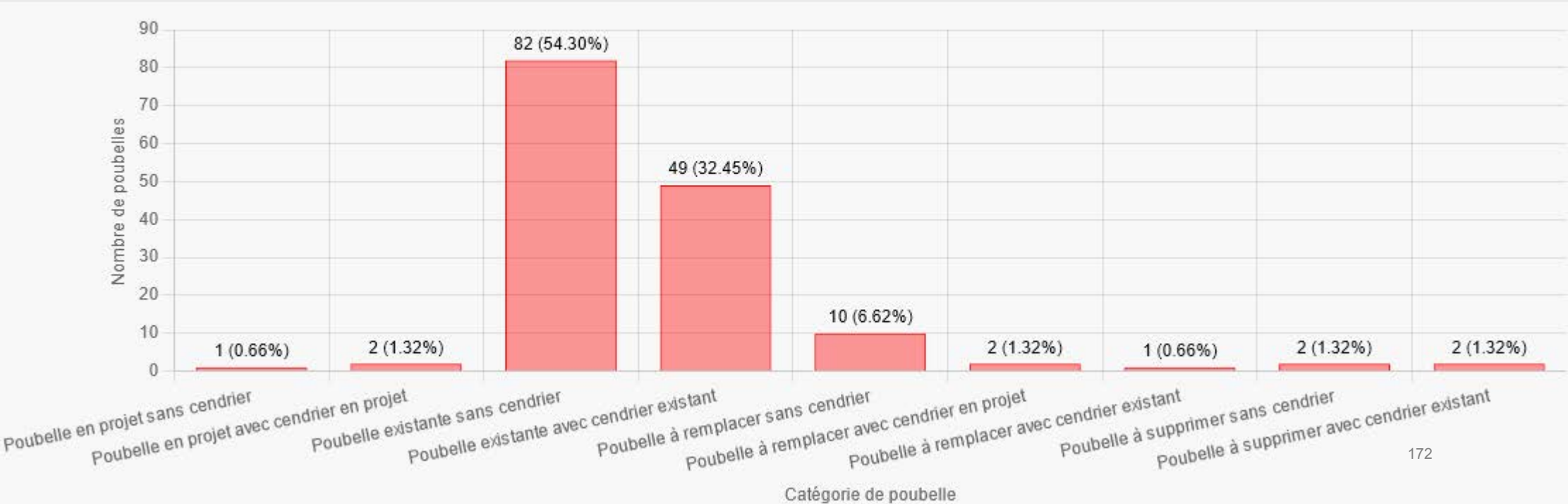
Annexe n°2: Cartographie des poubelles publiques Pro-Preté Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48



Nombre de poubelles par catégorie



Annexe n°3: Communication en matière de propreté publique

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48

- Panneaux de sensibilisation BeWaPP -

La Commune de Dison, en collaboration avec [BeWaPP](#), a placé plusieurs panneaux de sensibilisation afin d'inciter à réduire les incivilités environnementales.

☀ Des mots impactants qui, on l'espère, inciteront certains à jeter leurs déchets aux endroits prévus à cet effet (poubelles, recyparcs) et NON dans la nature. Il y a malheureusement toujours trop d'irrespect de la part de certains citoyens.

Merci à ceux et celles qui œuvrent pour rendre nos quartiers plus propres.

🍷 Les avez-vous tous remarqués?

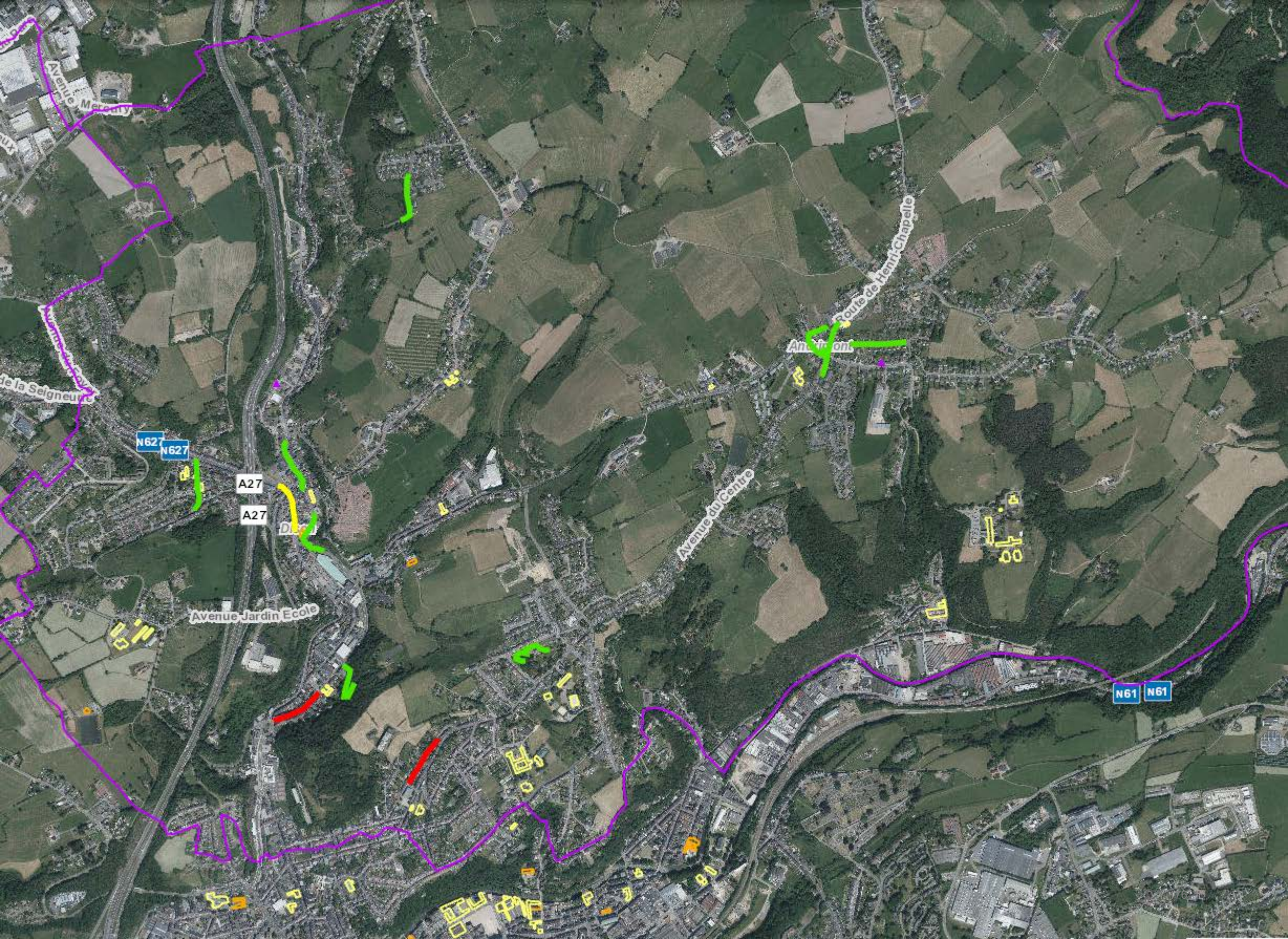


Annexe n°4: Synthèse Clic-4-WaPP

Dison

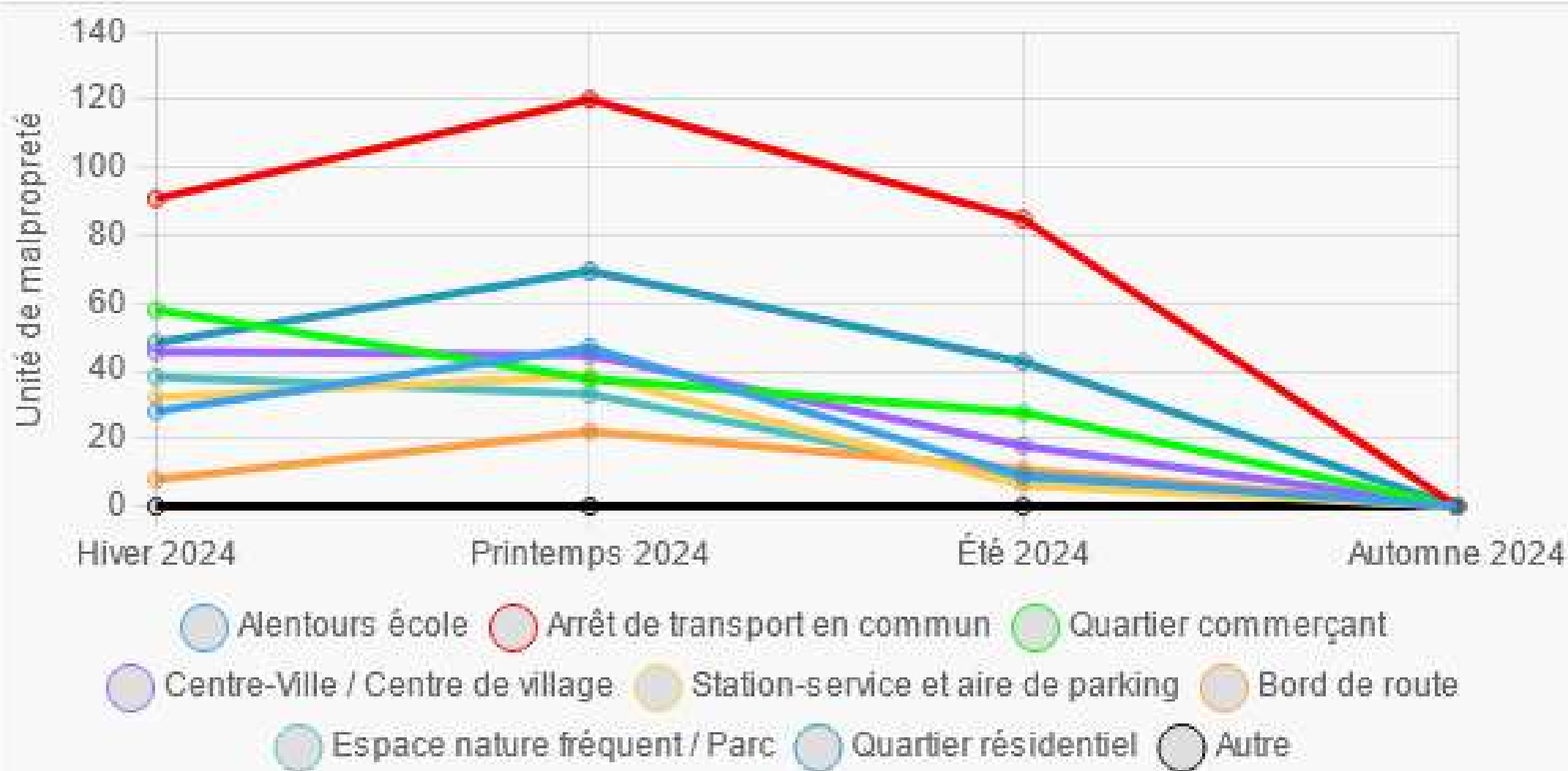
Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48



Évolution de la malpropreté - Total

...



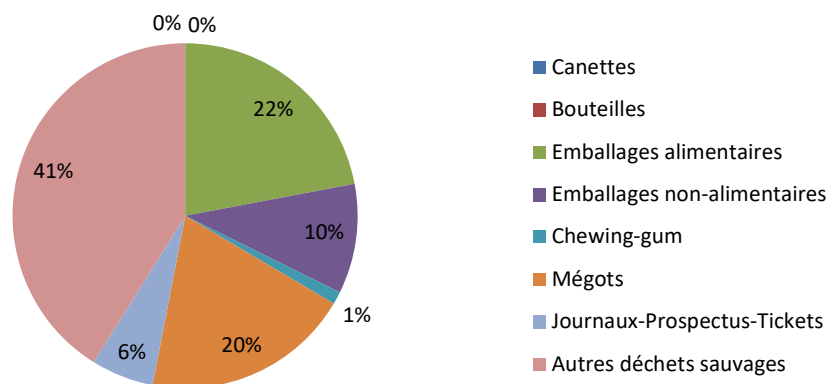
Alentours école

	Unité de malpropreté
Canettes	0
Bouteilles	0
Emballages alimentaires	5
Emballages non-alimentaires	2,33
Chewing-gum	0,27
Mégots	4,43
Journaux-Prospectus-Tickets	1,33
Autres déchets sauvages	9,33

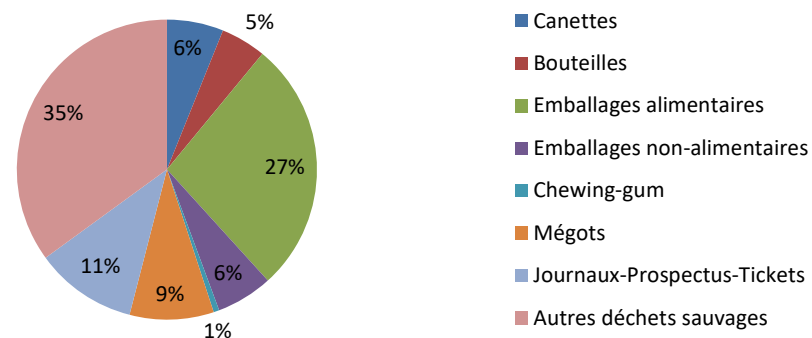
Arrêt de transport en commun

	Unité de malpropreté
Canettes	5
Bouteilles	4
Emballages alimentaires	22,33
Emballages non-alimentaires	5
Chewing-gum	0,5
Mégots	7,43
Journaux-Prospectus-Tickets	9
Autres déchets sauvages	28,67

Alentours école - Unité de malpropreté(%)



Arrêt de transport en commun - Unité de malpropreté(%)



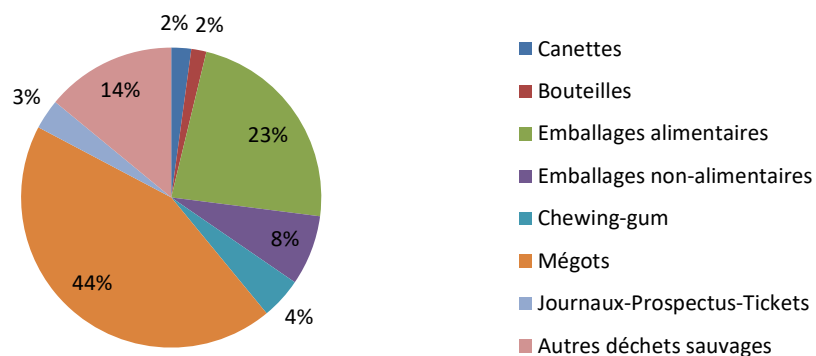
Quartier Commerçant

	Unité de malpropreté
Canettes	0,67
Bouteilles	0,5
Emballages alimentaires	7,17
Emballages non-alimentaires	2,33
Chewing-gum	1,38
Mégots	13,5
Journaux-Prospectus-Tickets	1
Autres déchets sauvages	4,33

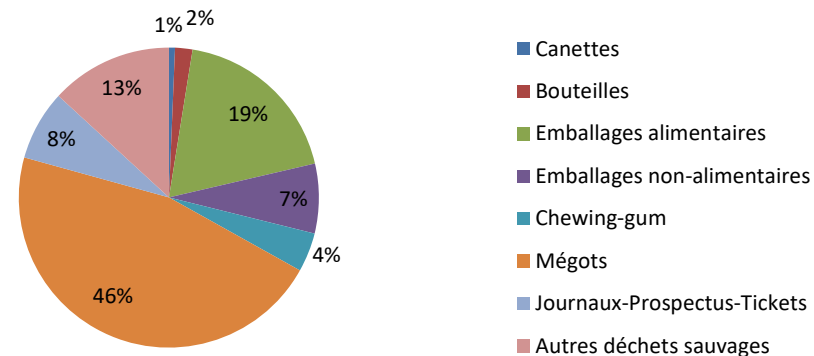
Centre-ville / Centre de village

	Unité de malpropreté
Canettes	0,17
Bouteilles	0,5
Emballages alimentaires	5
Emballages non-alimentaires	2
Chewing-gum	1,12
Mégots	12,28
Journaux-Prospectus-Tickets	2
Autres déchets sauvages	3,5

Quartier Commerçant - Unité de malpropreté(%)



Centre-ville / Centre de village - Unité de malpropreté(%)



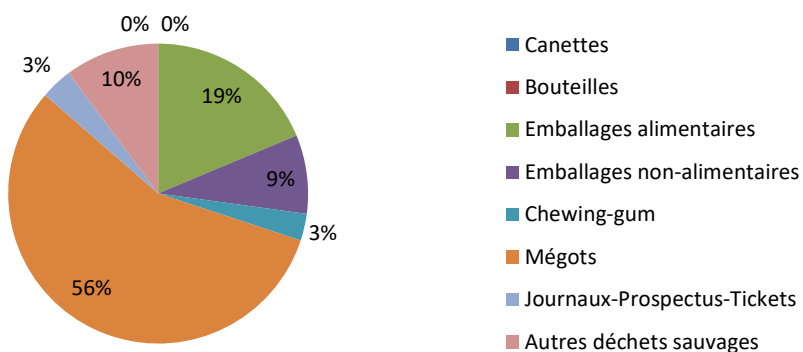
Station-service et aire de parking

	Unité de malpropreté
Canettes	0
Bouteilles	0
Emballages alimentaires	3,67
Emballages non-alimentaires	1,67
Chewing-gum	0,57
Mégots	11,07
Journaux-Prospectus-Tickets	0,67
Autres déchets sauvages	2

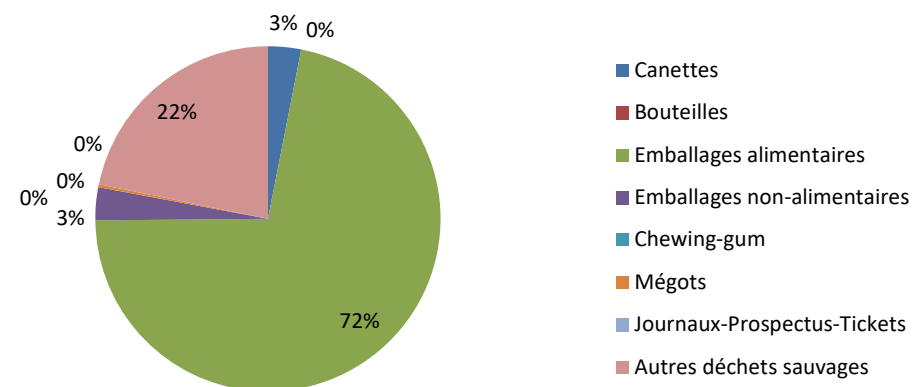
Bord de route

	Unité de malpropreté
Canettes	0,33
Bouteilles	0
Emballages alimentaires	7,67
Emballages non-alimentaires	0,33
Chewing-gum	0
Mégots	0,03
Journaux-Prospectus-Tickets	0
Autres déchets sauvages	2,33

Station-service et aire de parking - Unité de malpropreté(%)



Bord de route - Unité de malpropreté(%)



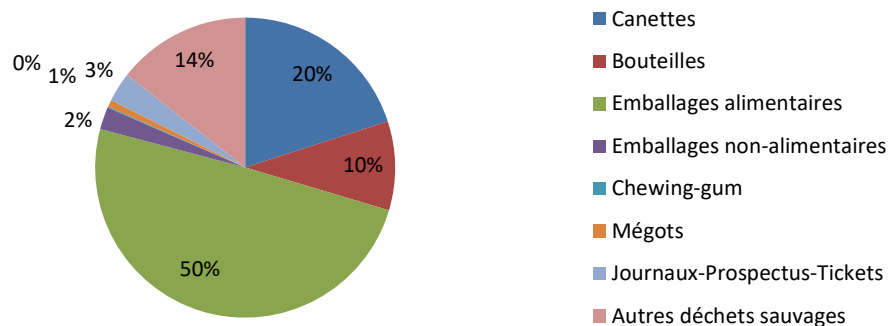
Espace naturel fréquent / Parc

	Unité de malpropreté
Canettes	4,17
Bouteilles	2
Emballages alimentaires	10,33
Emballages non-alimentaires	0,5
Chewing-gum	0,03
Mégots	0,15
Journaux-Prospectus-Tickets	0,67
Autres déchets sauvages	3

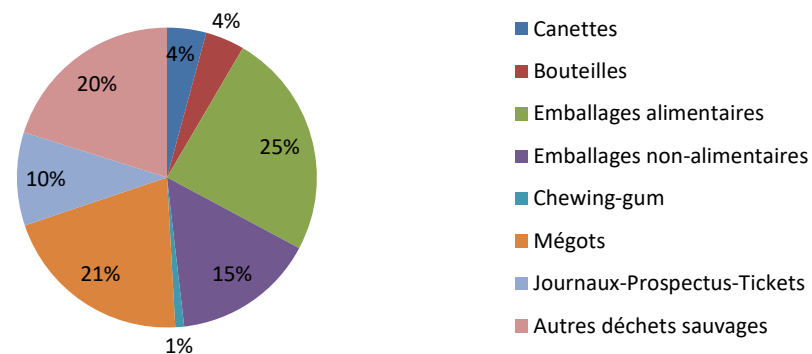
Quartier résidentiel

	Unité de malpropreté
Canettes	1,33
Bouteilles	1,33
Emballages alimentaires	7,67
Emballages non-alimentaires	4,83
Chewing-gum	0,3
Mégots	6,53
Journaux-Prospectus-Tickets	3,17
Autres déchets sauvages	6,33

Espace naturel fréquent / Parc - Unité de malpropreté(%)



Quartier résidentiel - Unité de malpropreté(%)

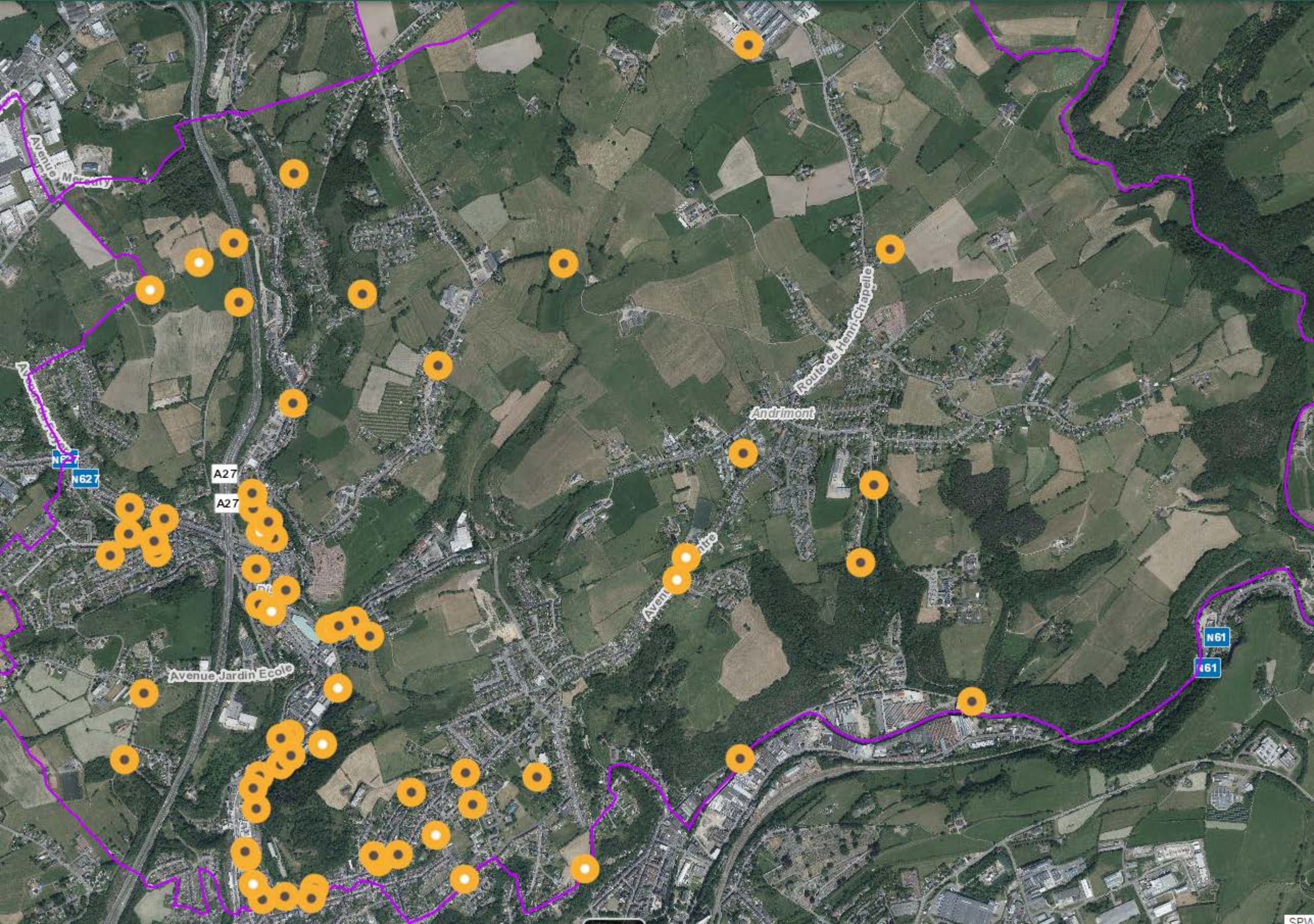


Annexe n°5: Cartographie des points noirs Pro-Preté

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48



Annexe n°6: Consultation des parties prenantes

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48

Parlons propreté...

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre du Plan Local de Propreté (PLP) de Beauraing.

Son objectif est d'améliorer la propreté publique sur notre territoire.

Ce plan est piloté, entre autres, par le service Travaux. Seul ce dernier aura accès à vos réponses, lesquelles sont anonymes. Cette enquête dure environ 5 minutes. Merci de répondre aussi spontanément que possible aux questions qui suivent.

Il n'y a pas de réponse correcte ou incorrecte. Vos réponses serviront d'informations et d'outils permettant de nourrir le pilotage des actions entreprises en matière de propreté publique dans le cadre du PLP de Beauraing.

Cette enquête est ouverte jusqu'au 14 avril 2024 et est également disponible sous format papier à l'Administration Communale.

Nous vous remercions vivement pour votre participation.

Pour plus d'informations : Service Travaux de Beauraing :
082/71.29.44

* Indique une question obligatoire

1. IDENTIFICATION

Pour les statistiques, nous aurions besoin de quelques détails vous concernant.

1. Je suis ... *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Homme
- ☐ Femme
- ☐ Autre

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Moins de 18 ans
- ☐ 18-30 ans
- ☐ 31-45 ans
- ☐ 46-60 ans
- ☐ 61 ans et plus

3. Quelle est votre situation professionnelle ?

Une seule réponse possible.

- ☐ Etudiant(e)
- ☐ Femme/Homme au foyer
- ☐ Demandeur(euse) d'emploi
- ☐ Pensionné(e)
- ☐ Ouvrier(ère)
- ☐ Employé(e)
- ☐ Indépendant(e)
- ☐ Autre : _____

4. Où habitez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Dans la commune de Beauraing
- ☐ En dehors de la commune de Beauraing

2. VOTRE PERCEPTION DE LA PROPRETÉ

Sur une échelle de 1 (commune très sale) à 10 (commune très propre) , comment décrivez-vous l'état de propreté de la commune de Beauraing ?

5. La propreté des espaces verts/publics *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Très	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Très propres

6. La propreté des quartiers résidentiels *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Très	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Très propres

7. La propreté sur l'ensemble de la commune : *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Très	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Très propre

8. La propreté dans le centre des villages: *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Très	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Très propres

9. La propreté des parkings *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Très	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Très propres

10. La propreté des bords de routes **communales** (autres que les **routes régionales** : les grands axes comme rues de Givet, Dinant, Rochefort, Ardennes, ...)

*

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Très	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Très propres

11. En comparaison à d'autres communes, trouvez-vous que le territoire communal de Beauraing est *

Une seule réponse possible.

- ☐ Plus propre qu'ailleurs
- ☐ Aussi propre qu'ailleurs (équivalent)
- ☐ Moins propre qu'ailleurs
- ☐ Je ne sais pas

12. Quels sont les 5 signes de malpropreté qui vous dérangent le plus dans la commune de Beauraing ?

*

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Les déchets sauvages le long des chemins, sentiers (canettes, papiers, bouteilles, ...)
- ☐ Les déchets le long des routes
- ☐ Les chewing-gum jetés dans la rue
- ☐ Les mégots de cigarette jetés dans la rue
- ☐ Les déjections canines
- ☐ Les tags/graffitis
- ☐ Les poubelles publiques débordantes
- ☐ Les déchets (clandestins/sauvages) aux abords des bulles à verre/à textiles
- ☐ Les dépôts clandestins d'objets encombrants (meubles, appareils électro, ...)
- ☐ Les dégradations du mobilier urbain (bancs, panneaux de signalisation, jeux, ...)
- ☐ Le manque de propreté des rivières et berges en général
- ☐ Les déchets aux abords de sites touristiques
- ☐ Le manque d'entretien général des trottoirs
- ☐ La présence de maisons/bâtiments dégradés
- ☐ Le manque de propreté des aires de repos
- ☐ Pas de signe de malpropreté en particulier
- ☐ Je ne sais pas

13. Quels sont les 5 lieux qui sont le plus touchés par les problèmes de propreté selon vous ? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Le centre-ville
- ☐ Les centres de villages
- ☐ Les quartiers commerçants
- ☐ Les quartiers résidentiels
- ☐ Les abords des écoles
- ☐ Les abords/trottoirs des maisons
- ☐ Les arrêts de transports en communs (bus/train)
- ☐ Les abords de bulles à verre/bulles à textiles
- ☐ Les parcs et espaces verts publics
- ☐ Les bords de routes intracommunales
- ☐ Les bois et les forêts
- ☐ Les parkings
- ☐ Les cimetières
- ☐ Les abords de cafés, restaurants, snack
- ☐ Les voies d'entrées et de sorties du territoire de la commune
- ☐ Pas de lieu en particulier
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre : _____

3. RESPONSABILITÉ DU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE

14. A votre avis, qui est le responsable du maintien de l'état de la propreté publique ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Les autorités locales (la commune)
- ☐ Les citoyens
- ☐ Les deux, le maintien de la propreté est une responsabilité partagée

15. Que pensez-vous des moyens mis en œuvre par la Ville de Beauraing pour maintenir la propreté publique ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Tout à fait suffisants
- ☐ Plutôt suffisants
- ☐ Plutôt insuffisants
- ☐ Tout à fait insuffisants

16. Par rapport aux efforts fournis par la Ville de Beauraing pour maintenir la propreté publique sur son territoire diriez-vous que vous êtes : *

Une seule réponse possible.

- ☐ Satisfait-e
- ☐ Moyennement satisfait-e
- ☐ Insatisfait-e

17. Que pensez-vous de l'effort des citoyens pour maintenir la propreté publique ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Suffisant
- ☐ Moyennement suffisant
- ☐ Insuffisant

18. Quelles actions de propreté sur la commune connaissez-vous ? *

Plusieurs réponses possibles.

	Je connais	Je ne connais pas
Politique de gestion des encombrants - Cpas Fichu	☐	☐
Application FixMyStreet	☐	☐
Grand Nettoyage de Printemps	☐	☐
Ambassadeurs de la propreté	☐	☐
Action rivières propres	☐	☐
Optimisation des poubelles publiques (réaménagement des poubelles dans l'espace public)	☐	☐
Installation de poubelles à tri sur l'espace public (en cours)	☐	☐
Installation de caméras de vidéosurveillance dans le cadre de la lutte contre l'incivilité environnementale	☐	☐
Création de bacs à déchets dans les cimetières	☐	☐

les cimetières
(pour l'instant
Beaurain -
Pondrôme -
Pondrôme -
Winenne)
Winenne)

19. Concernant les Points d'Apport Volontaire (bulles à verre/bulles à textile) pensez-vous que cela améliore la propreté ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non

20. Toujours concernant ces Points d'Apport Volontaire, pensez-vous qu'il y en a *

Une seule réponse possible.

- ☐ Trop
- ☐ Suffisamment
- ☐ Pas assez

4. PARTICIPATION DES CITOYENS AU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE

21. Avez-vous déjà participé à une opération de nettoyage sur le territoire communal ? (Exemple : Grand Nettoyage de Printemps, Opération Rivières propres) *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne connais pas

22. Estimez-vous être suffisamment informé(e) sur les différentes actions menées par la Ville en matière de propreté ? *

Une seule réponse possible.

☐ Oui

☐ Non

23. Seriez-vous disposé(e) à poser certains gestes afin de participer au maintien et à l'amélioration de la propreté publique de votre commune ? *

Une seule réponse possible.

☐ Oui

☐ Non

24. Si oui, que seriez-vous prêt à faire, ou que faites-vous déjà, en tant que citoyen(ne) pour y participer ?

Une seule réponse possible par ligne.

	Je le fais déjà	Je suis prêt à le faire
Prévenir les autorités pour signaler un problème de propreté publique	☐	☐
Participer à des actions collectives de propreté publique	☐	☐
Nettoyer mon trottoir, les abords de ma maison	☐	☐
Ramasser les déchets que je vois dans la rue ou le long des chemins	☐	☐
Sensibiliser mon entourage (amis, famille, ...)	☐	☐

25. Êtes-vous informé(e) que vous avez l'obligation de nettoyer votre trottoir et filet d'eau ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non

26. Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise avec les règles de tri ? *

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5

Pas ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Très à l'aise (aucun doute sur les règles de tri)

27. Si vous deviez signaler un problème de propreté publique, savez-vous à qui vous adresser ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui Passer à la question 28
- ☐ Non Passer à la question 30

Si oui,

28. À qui adresseriez-vous le signalement pour ce problème de propreté publique? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Service Travaux de la Ville
- ☐ Bourgmestre ou échevin
- ☐ Ambassadeur de la propreté
- ☐ Application Fixmystreet
- ☐ Agent de quartier/police
- ☐ BEP
- ☐ Autre : _____

29. Par quel moyen adresseriez-vous le signalement pour ce problème de propreté publique?

Une seule réponse possible.

- ☐ Avec l'application FixMystreet
- ☐ Par téléphone
- ☐ Par e-mail
- ☐ En face à face (oralement)
- ☐ Par les réseaux sociaux
- ☐ Par courrier écrit

30. Avez-vous déjà signalé un problème de propreté publique ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui Passer à la question 31
- ☐ Non Passer à la question 32

Si oui,

31. Étiez-vous satisfait(e) de la réponse donnée à votre intervention ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non

DES SOLUTIONS ?

32. À votre avis, quelles mesures pourraient faire évoluer la situation dans le bon sens ? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Sensibiliser la population aux bons gestes de la propreté
- ☐ Augmenter la fréquence des nettoyages de la voirie
- ☐ Augmenter le nombre de poubelles publiques
- ☐ Accroître la réactivité des services de propreté publique face aux dépôts sauvages
- ☐ Embellir les rues (le propre appelle le propre)
- ☐ Installer plus de cendriers dans le centre-ville
- ☐ Installer des canisites (espaces aménagés pour que les chiens puissent faire leurs besoins)
- ☐ Plus d'actions/opérations de propreté avec des bénévoles
- ☐ Mise en valeur de ceux qui travaillent pour la propreté (citoyens et agents + actions mises en place)
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre : _____

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dison met en place un **Plan Local de Propreté**

Votre avis compte!

SCAN ME



... et venez en discuter lors de la séance plénière!

Quand : le mercredi 03 juillet 2024 - de 18h30 à 20h

Où : Centre technique communal - Place Luc Hommel, 22

POUR EN SAVOIR PLUS :
SERVICE ENVIRONNEMENT
087 / 39.33.40
ENVIRONNEMENT@DISON.BE



ENQUÊTE PUBLIQUE

Dison met en place un **Plan Local de Propreté**

Votre avis compte!

SCAN ME



... et venez en discuter lors de la séance plénière!

Quand : le mercredi 03 juillet 2024 - de 18h30 à 20h

Où : Centre technique communal - Place Luc Hommel, 22

POUR EN SAVOIR PLUS :
SERVICE ENVIRONNEMENT
087 / 39.33.40
ENVIRONNEMENT@DISON.BE





Elaboration
d'un plan local de propreté publique (PLP)

Commune de Dison
Panel multi-acteurs
03/07/2024



Annexe n°7: Arbres à problèmes & à solutions

Dison

Ce document a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP.

Date de génération : 30/01/2025 06:48

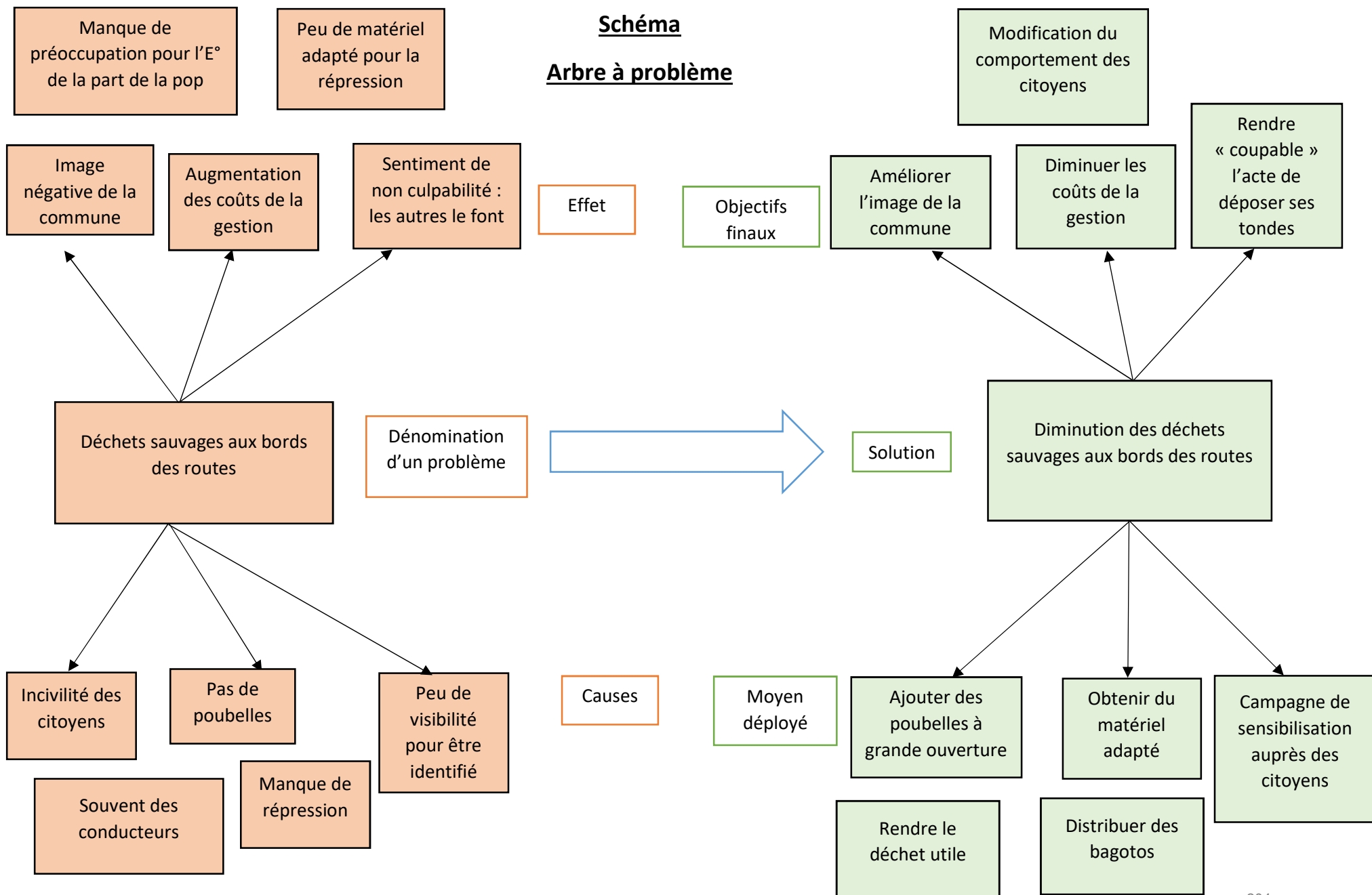


Schéma Arbre à problème

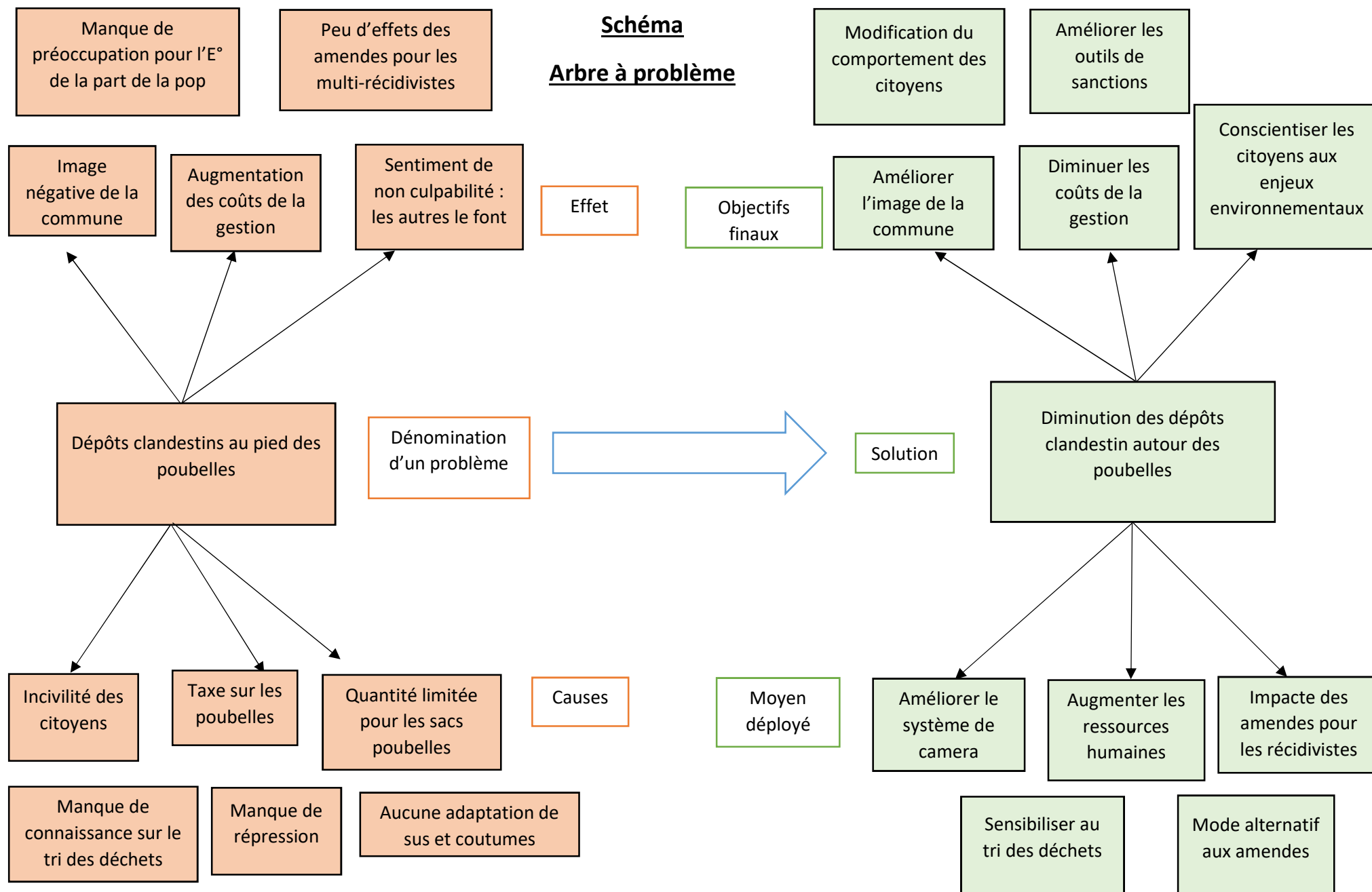
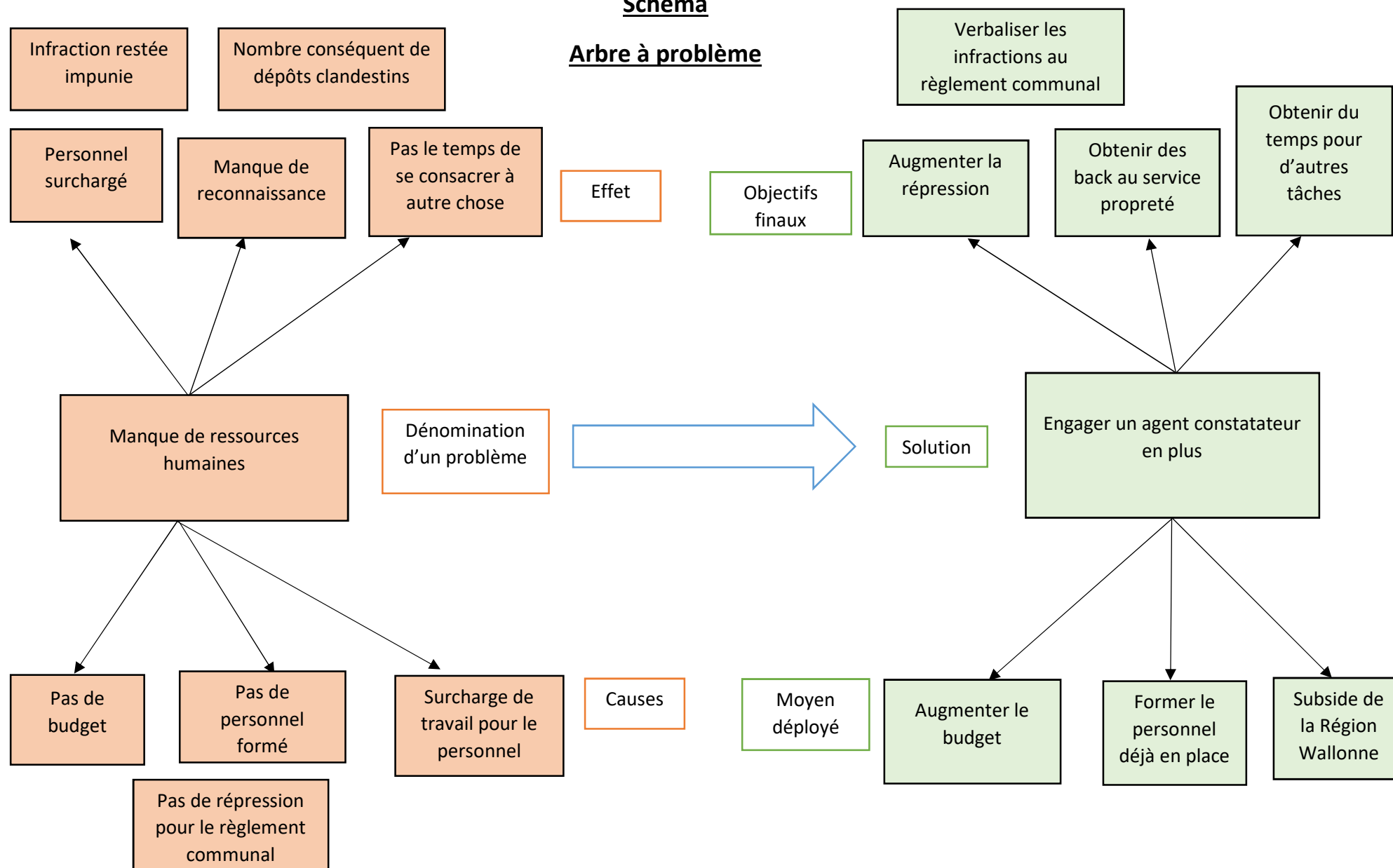


Schéma Arbre à problème



Schéma

Arbre à problème

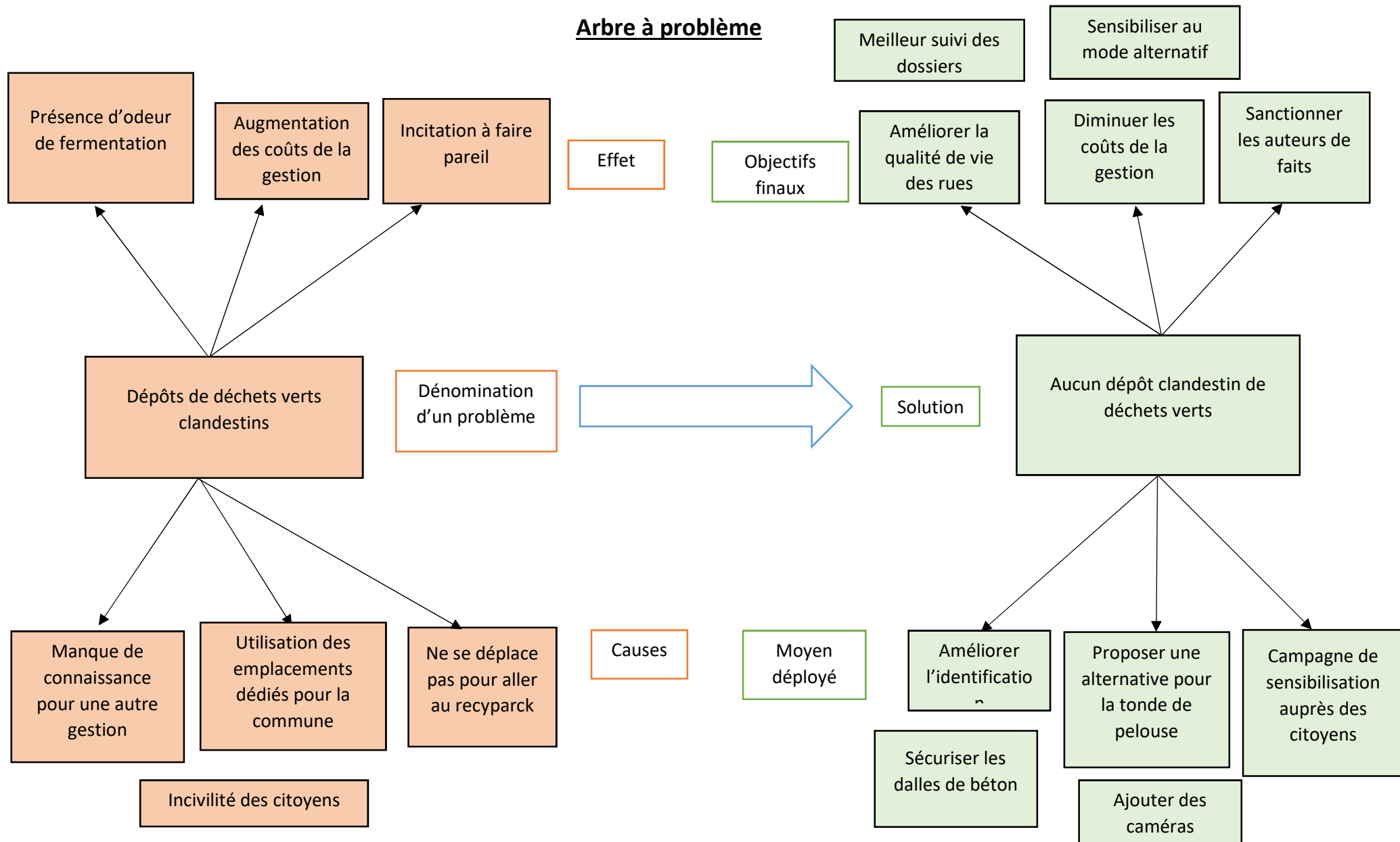


Schéma Arbre à problème

